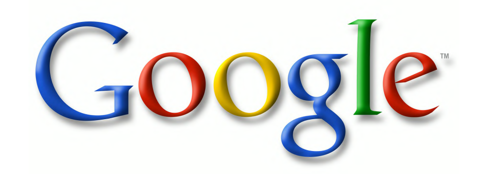


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

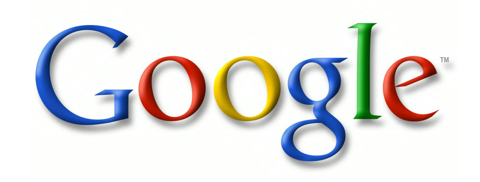
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

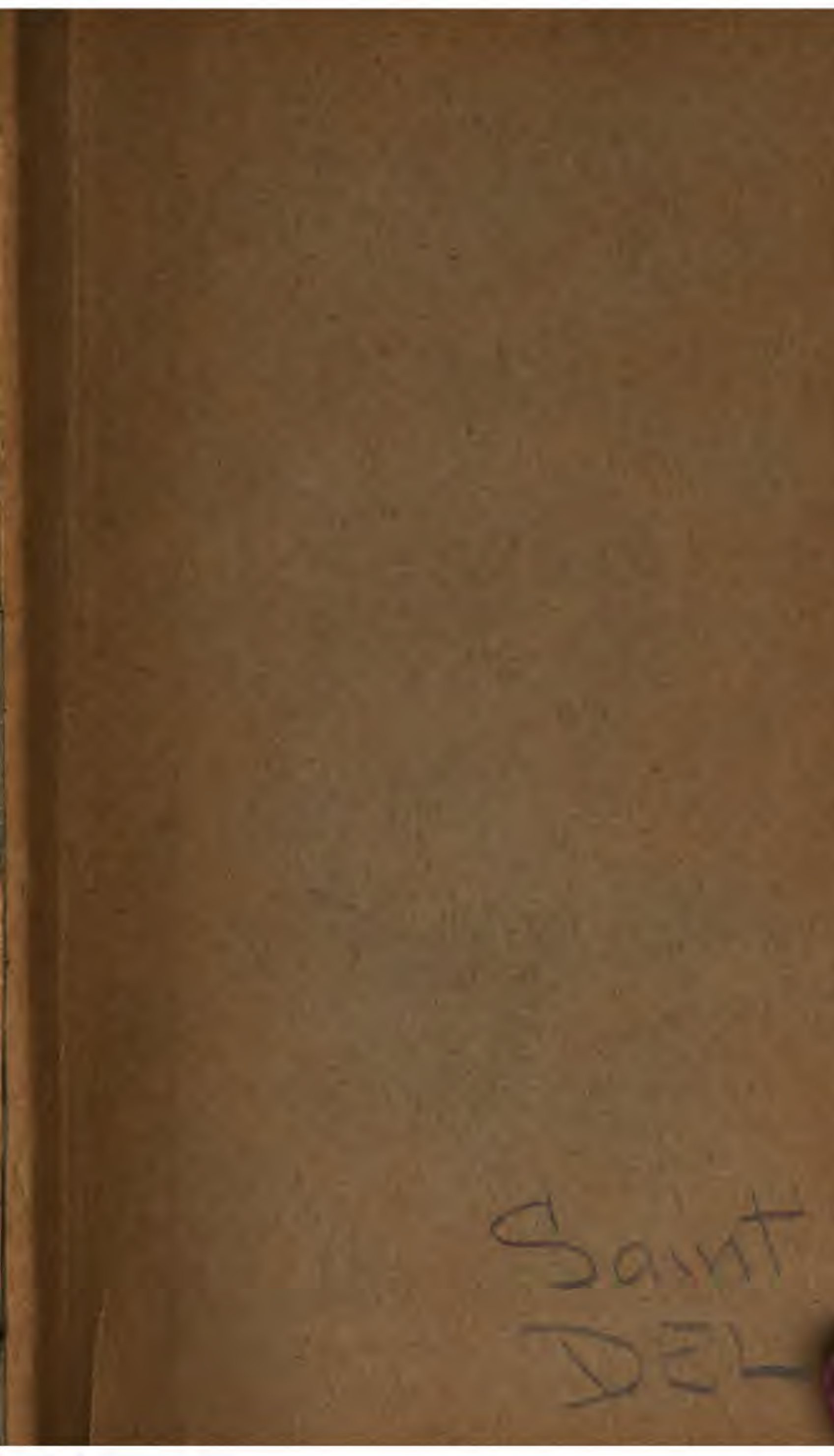
À propos du service Google Recherche de Livres

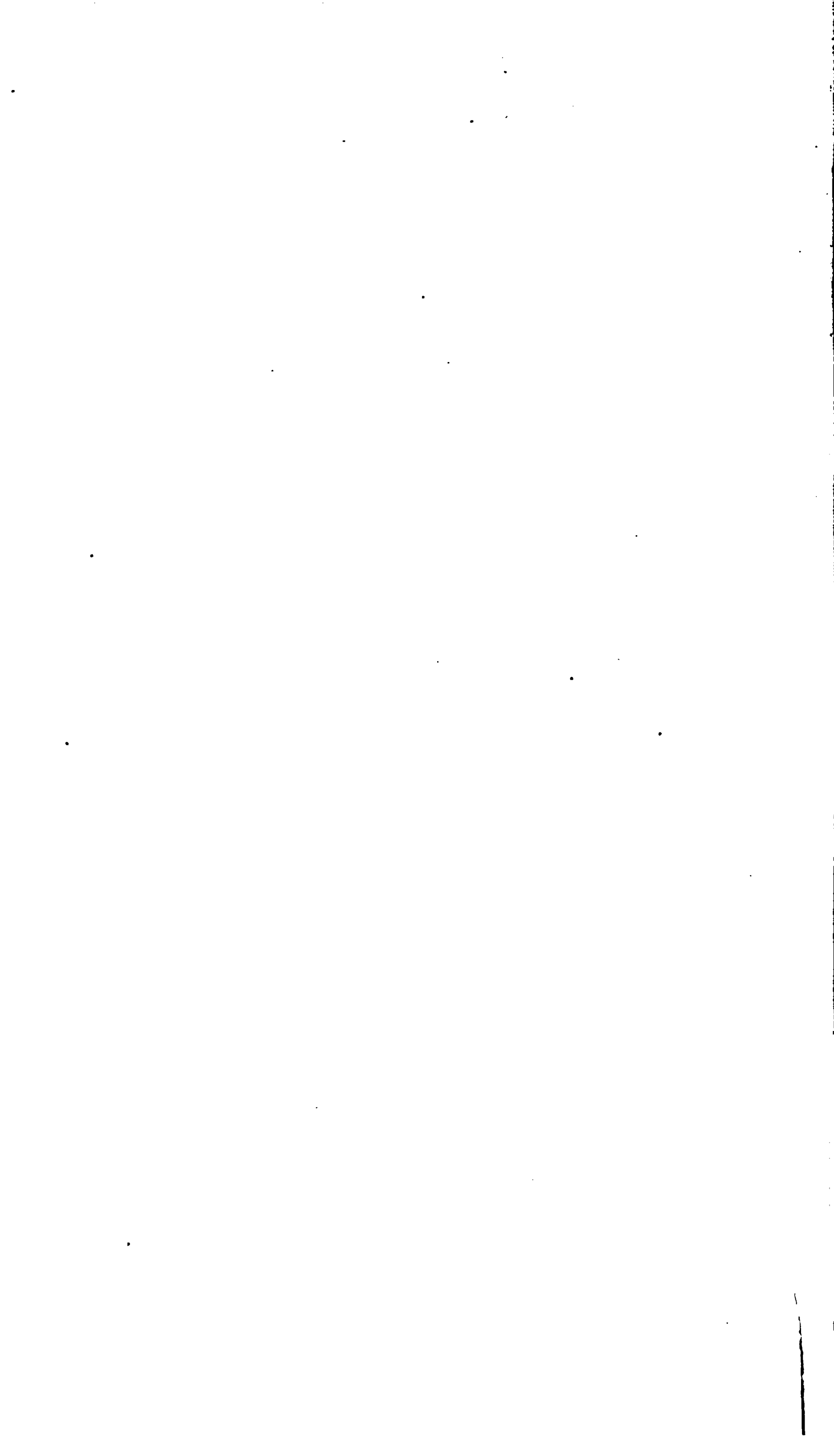
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

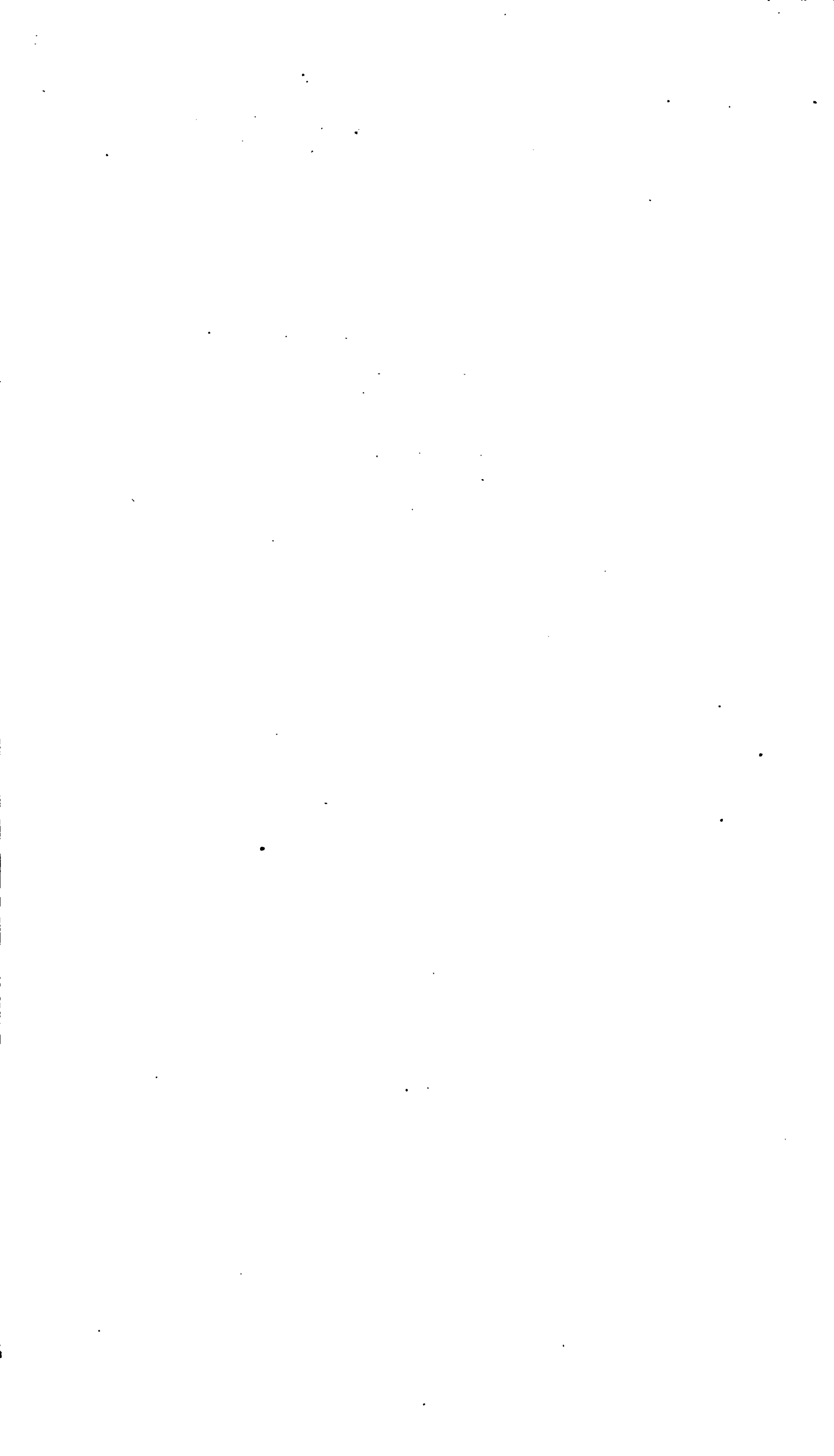

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137601 0

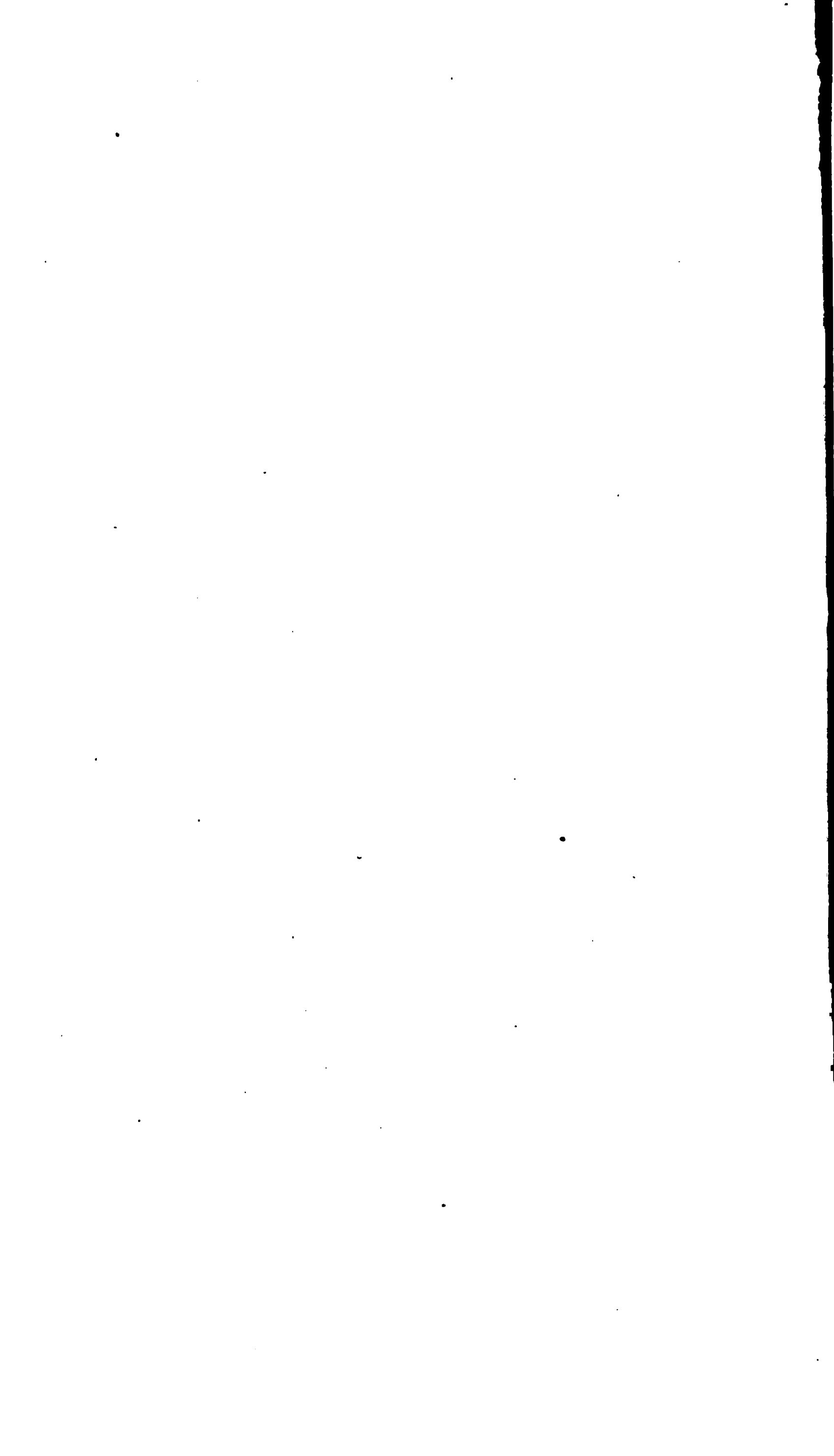
365

Miss Grimston.


Saint
DEL











OEUVRES
COMPLETTES
DE
LOUIS DE SAINT-SIMON.

TOME DIXIEME.

HISTOIRE
DES
HOMMES ILLUSTRES
DES REGNES
DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV
JUSQU'A LA MORT DE L'AUTEUR.

Tome II.

Avertissement.

On a publié en France à différentes reprises des anecdotes sans liaison ni ordre tirées du dépôt des affaires étrangères et qu'on a intitulées *Mémoires du duc de St. Simon*, 3 voll. avec 4 voll. de supplément.

Dans le depôt des affaires étrangères se trouvent en effet onze volumes in-folio de mémoires manuscrits ou imprimés que le Duc de Saint-Simon avoit rassemblés et réunis pêle-mêle et sur lesquels il devoit composer les mémoires de son tems.

Les soi-disants Mémoires du Duc de Saint-Simon en 7 voll. in-8. sont l'extrait, même infidèle de 8 voll. in-4. qu'avoit extrait l'abbé de Voisenon: cet extrait de l'abbé de Voisenon étoit lui-même un Extrait des onze volumes in-fol. déposés au bureau des affaires étrangères et les onze voll. in-fol. sont, non les Mémoires originaux du Duc de Saint-Simon, mais simplement les matériaux de ces Mémoires que nous offrons aujourd'hui au public.

On trouve chez les mêmes Libraires

OEUVRES POSTHUMES DE FRÉDÉRIC II. ROI DE PRUSSE *en 15 voll. in-8. et un vol. de Supplément.* Seconde édition imprimée sur beau papier et en beaux caractères; prix 32 livres broché, et sur papier vélin 90 liv.

Cette édition originale dans laquelle on a rétabli tous les passages supprimés ou altérés par l'ancien ministère est la seule complette qu'il faut se garder de confondre avec les contrefaçons infidèles et vicieuses.

OEUVRES DE FRÉDÉRIC II. ROI DE PRUSSE, publiées du vivant de l'auteur; servant à completter la collection des Oeuvres de ce grand roi, *en 4 voll. in-8.* Prix 16 liv. br. et sur papier vélin 30 liv.

OEUVRES COMPLETTES DE LOUIS DE SAINT-SIMON,

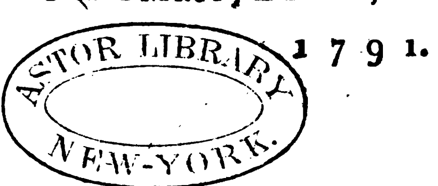
Duc et Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi et de la Toison d'or, etc. etc.

Pour servir à l'Histoire des cours de Louis XIV, de la Régence et de Louis XV.

Avec des Notes, des Explications et des Additions à la fin de chaque volume, extraites des Correspondances et des portefeuilles de l'auteur et de plusieurs Princes et Seigneurs ses contemporains.

TOME DIXIEME.

A STRASBOURG
chez J. G. Treuttel, Libraire
et se trouve A PARIS
chez Onfroy, Libraire, rue St. Victor n°. 11.
1791.



ŒUVRES COMPLETTES

DE

LOUIS DE SAINT-SIMON,

Duc et Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Grand d'Espagne, etc. etc.

Pour servir à l'Histoire des cours de Louis XIV, de la Régence et de Louis XV.

Avec des Notes, des Explications et des Additions à la fin de chaque volume, extraites des Correspondances et des portefeuilles de l'auteur et de plusieurs Princes et Seigneurs ses contemporains.

TOME DIXIEME.

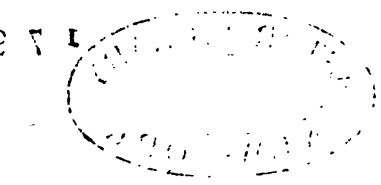
A STRASBOURG

chez J. G. Treuttel, Libraire

et se trouve à PARIS

chez Onfroy, Libraire, rue St. Victor n°. 11.

1791.



TABLE

des personnages illustres des regnes de Louis XIV et Louis XV dont l'Auteur a tracé le caractère et les principaux traits de la vie dans le second Tome de ce Dictionnaire.

F.

G.

TABLE

NOTES ET ADDITIONS.

HOMMES
ILLUSTRES
DES REGNES DE LOUIS XIV ET LOUIS XV.

FÉNELON.

Mr. de Brias, archevêque de Cambrai, venoit de mourir, et le Roi avoit donné ce grand bénéfice à l'abbé de Fénelon, précepteur des enfans de France.

Ce Brias étoit archevêque quand le Roi prit Cambrai; c'étoit un très-bon gentilhomme flamand, qui avoit fait très-bien pour l'Espagne pendant le siége, et aussi bien pour la France aussitôt après. Il le promit au Roi avec une franchise qui lui plut, et qui toujours depuis fut si bien soutenue de l'effet, qu'il s'acquit une considération bien marquée de

la part du Roi et de ses ministres, qui tous le regrettèrent, et son diocèse infiniment. Il n'en étoit presque jamais absent; il le visitoit en vrai pasteur, et en faisoit toutes les fonctions avec assiduité; il étoit grand aumônier, libéral aux troupes, et prêt à servir tout le monde. Il avoit une bonne, grande et forte table tous les jours; il l'aimoit et en faisoit grand usage, en bonne compagnie, et à la flamande, et s'en levoit souvent à la moindre demande d'une personne même du peuple qui l'envoyoit chercher pour se confesser à lui, et dont il s'acquittoit en vrai apôtre.

Fénelon étoit un homme de qualité qui n'avoit rien, et qui se sentant beaucoup d'esprit, et de cette sorte d'esprit insinuant et enchanteur avec beaucoup de talents, de grâces, et du savoir, avoit aussi montré au commencement beaucoup d'ambition, ayant frappé long-temps à toutes les portes sans les pouvoir faire ouvrir.

Piqué contre les jésuites, où il s'étoit adressé comme aux maîtres des grâces de son état, et rebuté de ne pouvoir prendre avec eux, il se

tourna aux jansénistes pour se dépiquer, par l'esprit et par la réputation qu'il se flattoit de tirer d'eux, des dons de la fortune qui l'avoit méprisé. Il fut un temps assez considérable à s'initier, et parvint après, à être des repas particuliers que quelques importans d'entre eux faisoient alors une ou deux fois par semaine chez la duchesse de Brancas.

Je ne sais s'il leur parut trop fin, ou s'il espéra mieux ailleurs qu'avec gens avec qui il n'y avoit rien à partager que des plaies; mais peu à peu sa liaison se refroidit, et à force de tourner autour de Saint-Sulpice, il parvint à y en former une, dont il espéra mieux. Cette société de prêtres commençoit à percer, et d'un séminaire d'une paroisse, elle commençoit à s'étendre et à gagner quelque célébrité; mais l'ignorance, la petitesse des pratiques, le défaut de toute protection et le manque de sujets de distinction en aucun genre, leur inspiroit encore une obéissance aveugle pour Rome et pour toutes ses maximes, un grand éloignement de tout ce qui passoit pour jansénisme, et une dépendance

des évêques qui les fit successivement désirer dans beaucoup de diocèses. Ils parurent un milieu très-utile aux prélats, qui craignoient également la cour sur les soupçons de doctrine, et la dépendance des jésuites qui les arrêtoient sous leur joug, dès qu'ils s'étoient insinués chez eux, ou les perdoient sans ressource, de manière que ces Sulpiciens s'étendirent fort promptement.

Il n'y avoit assurément personne parmi eux qui pût entrer en comparaison avec l'abbé de Fénelon, de sorte qu'il trouva là de quoi primer à l'aise, et se faire des protecteurs qui eussent intérêt à l'avancer, pour en être protégés à leur tour. Sa piété qui se faisoit à tout, et sa doctrine qu'il forma sur la leur en abjurant tout bas ce qu'il avoit pu contracter d'impur parmi ceux qu'il abandonnoit; les charmes, les yeux, la douceur, l'insinuation de son esprit, le rendirent à cette congrégation nouvelle un ami cher, et lui y trouva ce qu'il cherchoit depuis long-temps, des gens à qui se rallier, et qui pussent et voulussent le porter. En attendant les occasions, il les

cultiva avec grand soin, sans toutefois être tenté de quelque chose d'aussi étroit pour ses vues, que de se mettre parmi eux, et cherchoit toujours à se faire des connoissances et des amis. C'étoit un esprit coquet, qui, depuis les personnes les plus puissantes, jusqu'à l'ouvrier et au laquais, cherchoit à être goûté et vouloit plaire, et ses talens de ce genre secondoient parfaitement ses désirs.

Dans ce temps-là peu connu encore, il entendit parler de madame Guyon, qui a fait depuis tant de bruit dans le monde, qu'elle y est trop connue pour que je m'arrête sur elle en particulier. Il la vit; leur esprit se plut l'un à l'autre; leur coeur s'amalgama, et je ne sais s'ils s'entendirent bien clairement dans ce systême et cette langue nouvelle qu'on vit éclore d'eux dans les suites; mais ils se le persuadèrent, et la liaison se forma entre eux; quoique plus connue que lui alors, elle l'étoit peu néanmoins encore, et leur union ne fut point aperçue, parce que personne ne prenoit garde à eux, et Saint-Sulpice même l'ignora.

Le duc de Beauvilliers devint gouverneur des enfans de France, sans y avoir pensé ; comme malgré lui il avoit été fait chef du Conseil royal des finances, à la mort du maréchal de Villeroy, par l'estime et la confiance du Roi ; elle fut telle, qu'excepté Moreau, que de premier valet de garde-robe il fit valet-de-chambre de monseigneur le duc de Bourgogne, il laissa au duc de Beauvilliers la disposition entière des précepteurs, sous-gouverneurs, et de tous les autres domestiques de ce jeune Prince, quelque résistance qu'il y fit. En peine de choisir un précepteur, il s'adressa à Saint-Sulpice où il se confessoit depuis long-temps, et qu'il aimoit et protégeoit fort : il y avoit déjà ouï parler de l'abbé de Fénelon avec éloge : ils lui vantèrent sa piété, son esprit, son savoir, ses talens ; enfin ils le lui proposèrent. Il le vit, il en fut charmé, il le fit précepteur ; il le fut à peine, qu'il comprit de quelle importance il étoit pour sa fortune de gagner entièrement celui qui venoit de le mettre en chemin de la faire, et le duc de Chevreuse son beau-frère, avec qui il n'étoit qu'un, et qui tous

deux étoient au plus haut point de la confiance du Roi et de madame de Maintenon. Ce fut là son premier soin, auquel il réussit tellement au-delà de son espérance, qu'il devint très-promptement le maître de leur coeur et de leur esprit, et le directeur de leurs ames.

Madame de Maintenon dînoit, de règle, une et quelquefois deux fois par semaine à l'hôtel de Beauvilliers ou de Chevreuse, en cinquième, entre les deux soeurs et les deux maris, avec la clochette sur la table, afin de n'avoir point de valets autour d'eux, et de causer sans contrainte. C'étoit une situation qui tenoit toute la cour à leurs pieds, et où Fénelon fut enfin admis. Il eut auprès de madame de Maintenon presque autant de succès qu'il en avoit eu auprès des deux Ducs. Sa spiritualité l'enchanta. La cour s'aperçut bientôt du pas de géant de l'heureux abbé, et s'empressa autour de lui. Mais le désir d'être libre et tout entier à ce qu'il s'étoit proposé, et la crainte encore de déplaire aux Ducs et à madame de Mainte-

non, dont le goût alloit à une vie particulière et fort séparée, lui fit faire bouclier de modestie et de ses fonctions de précepteur, et le rendit encore plus cher aux personnes seules qu'il avoit captivées, et qu'il avoit tant d'intérêt de retenir dans cet attachement. Parmi ses soins il n'oublia pas sa bonne amie madame Guyon. Il l'avoit déjà vantée aux deux Ducs et enfin à madame de Maintenon. Il la leur avoit même produite, mais comme avec peine et pour des momens, comme une femme toute à Dieu, et que l'humilité et l'amour de la contemplation et de la solitude retenoient dans les bornes les plus étroites, et qui craignoit surtout d'être connue. Son esprit plut extrêmement à madame de Maintenon; ses réserves, mêlées de flatteries fines, la gagnèrent. Elle voulut l'entendre sur des matières de piété : on eut peine à l'y résoudre; elle sembla se rendre aux charmes et à la vertu de madame de Maintenon, et des filets si bien préparés la prirent.

Telle étoit la situation de Fénelon lorsqu'il devint archevêque de Cambrai, et qu'il

acheva de se faire admirer pour n'avoir pas fait un pas vers les grands bénéfices, et qu'il rendit en même temps une belle abbaye qu'il avoit eue lorsqu'il fut fait précepteur, et qui, jusqu'à Cambrai, fut sa seule possession. Il n'avoit eu garde de chercher à se les procurer; la moindre étincelle d'ambition auroit détruit tout son édifice, et de plus ce n'étoit pas Cambrai qu'il souhaitoit. Peu à peu il s'étoit approprié quelques brebis d'intrigues du petit troupeau que madame Guyon s'étoit fait, et qu'il ne conduisoit pourtant que sous la direction de cette prophétesse; la duchesse de Mortemart, soeur des duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers, madame de Morstein, fille de la première, mais surtout la duchesse de Béthune, étoient les principales. Elles vivoient à Paris, et ne venoient guère à Versailles qu'en cachette et pour des momens, lorsque, pendant les voyages de Marly, où Mr. le duc de Bourgogne n'alloit pas encore, ni par conséquent son gouverneur, madame Guyon faisoit des échappées chez ce dernier, et y faisoit des instructions à ces dames. La comtesse de Guiche, fille aînée de M. de

Noailles, qui passoit sa vie à la cour, se déroboit tant qu'elle pouvoit pour profiter de cette manie; Léchelle, et Dupuis gentilhomme de la manche de Mr. le duc de Bourgogne, y étoient aussi admis, et tout cela se passoit avec un secret et un mystère qui donnoit un nouveau sel à ses faveurs.

Cambrai fut un coup de foudre pour ce petit troupeau; il voyoit l'archevêque de Paris menacer ruine; c'étoit Paris qu'ils vouloient tous, et non Cambrai, qu'ils considéroient avec mépris comme un diocèse de campagne, dont la résidence, qui ne se pouvoit éviter de temps en temps, les priveroit de leur pasteur. Paris l'auroit mis à la tête du clergé, et dans une place de confiance, immédiate et durable, qui auroit fait compter tout le monde avec lui, et qui l'eût porté dans une situation de tout ôser avec succès pour madame Guyon et la doctrine, qui se tenoit encore dans le sècret entre eux. Leur douleur fut donc profonde, de ce que le reste du monde prit pour une fortune éclatante, et la comtesse de Guiche en fut outrée,

jusqu'à ne point pouvoir cacher ses larmes. Le nouveau Prélat n'avoit pas négligé les Prélats qui faisoient le plus de figure, qui de leur côté regardèrent comme une distinction d'être approchés de lui. Saint-Cyr, ce lieu si précieux et si peu accessible, fut le lieu destiné à son sacre (*); les enfans de France en furent spectateurs; madame de Maintenon y assista avec sa petite et étroite cour intérieure, personne d'invité, et portes fermées à l'empressement de faire sa cour.

Fénelon réussissoit ainsi de plus en plus auprès de madame de Maintenon; mais Godet, évêque de Chartres, qui tenoit à elle par les liens les plus intimes, étoit, sans qu'on pût s'en aviser, fort en état de l'écarter. Evêque-diocésain de Saint-Cyr, directeur unique de cette maison, et par-dessus de la favorite, ses moeurs, ses devoirs épiscopaux, sa doctrine, tout étoit irréprochable; n'allant à Paris que peu souvent, et alors, logé au

(*) M. de Meaux, le dictateur alors de l'épiscopat et de la doctrine, fut celui qui le sacra.

séminaire de Saint-Sulpice, il se montroit très-rarement à la cour, et comme un éclair: il ne voyoit madame de Maintenon qu'à Saint-Cyr; mais par lettres il se dédommageoit, et faisoit par lettres ce qu'il vouloit; personne ne se fut douté que ce Prélat obscur osât poursuivre Fénelon. Devenu puissant par les faveurs de sa pénitente, son extérieur étoit celui d'un cuistre, et sa longue figure mal-propre, décharnée et toute sulpicienne, son air niais, ses liaisons avec les plus plats cagots, persuadoient chacun qu'il étoit peu redoutable, surtout à l'aimable et vertueux Fénelon, qui, à toutes les vertus d'un prélat éclairé, vertueux et courtisan, joignoit tout l'extérieur d'un caractère incomparable.

Godet en fut jaloux; et voyant surtout la nouvelle spiritualité de madame Guyon si bien goûtée de madame de Maintenon, et craignant de se voir culbuté par l'archevêque de Cambrai, il se résolut de mettre à la poursuite de ce Prélat adorable tout ce qu'il y avoit de prêtres obscurs, courts de savoir, mais turbulens, que, par le moyen de Saint-

Sulpice et autres de cette trempe, il pourroit avoir en sa disposition. Et voyant, depuis quelque temps, madame Guyon établie à Saint-Cyr, où elle étoit goûtée, et où elle formoit des prosélytes, il résolut de ne pas perdre de temps pour en venir à l'exécution. Déjà elle couchoit à Saint-Cyr, elle y formoit un petit troupeau tout à part du reste de la maison, avec ses maximes particulières, et un langage inconnu de spiritualité rafinée, qui parut différent de tout ce qu'on pensoit, et qui augmenta les soupçons, la jalousie, et parut fort étrange à M. de Chartres.

Ce Prélat n'étoit donc rien moins que ce que M. de Cambrai s'en étoit figuré; il étoit profond théologien; il avoit de la fermeté, et, ce qui étoit le plus surprenant dans un homme qui avoit été mal élevé et n'étoit jamais sorti de la profondeur de son métier, il étoit tel pour la cour et pour le monde, que les plus fins courtisans auroient eu de la peine à le suivre, et auroient eu à profiter de ses leçons; mais c'étoit en lui un talent enfoui pour les autres, parce qu'il ne s'en

servoit jamais sans un vrai besoin. Son désintéressement et sa piété les retranchoient presque tous, et madame de Maintenon, au point où il en étoit avec elle, suppléoit à tout. Dès qu'il eut le vent de cette doctrine étrangère, il fit en sorte d'y faire admettre deux dames de Saint-Cyr, sur l'esprit et le discernement desquelles il pouvoit compter, et qui pourroient faire impression sur madame de Maintenon. Il les choisit surtout parfaitement à lui, et les instruisit bien; ces nouvelles prosélytes parurent d'abord ravies et puis enchantées; elles s'attachèrent plus que personne à leur nouvelle Directrice, qui, sentant leur esprit et leur réputation dans la maison, s'applaudit d'une conquête qui lui applaniroit ce qu'elle se proposoit; elle s'attacha donc aussi à gagner entièrement ces filles, elle en fit ses plus chères disciples, elle s'ouvrit à elles comme aux plus capables de profiter de sa doctrine et de la faire goûter dans la maison. Elle et M. de Cambrai, qu'elle instruisoit de ses progrès, triomphoient, et le petit troupeau exultoit. M. de Chartres, par le consentement duquel madame Guyon étoit

entrée à Saint-Cyr, et y étoit devenue maîtresse extérieure, la laissa faire; il la suivoit de l'oeil; ses fidelles lui rendirent un compte exact de tout ce qu'elles apprenoient en dogmes et pratiques. Il se mit bien au fait de tout, il l'examina avec exactitude; et quand il crut qu'il étoit temps, il éclata. Madame de Maintenon fut étrangement surprise de tout ce qu'il lui apprit de sa nouvelle école, et plus encore de ce qu'il lui en prouva par la bouche de ses affidées, et par ce qu'elles avoient mis par écrit. Madame de Maintenon interrogea d'autres écolières; elle vit par leurs réponses, que plus ou moins instruites, et plus ou moins admises dans la confiance de leur nouvelle maîtresse, tout alloit au même but, et que ce but et le chemin étoient fort extraordinaires. La voilà bien en peine, puis en grand scrupule. Elle se résolut à parler à M. de Cambrai; celui-ci, qui ne soupçonnoit pas qu'elle fût si instruite, s'embarrassa et augmenta les soupçons. Tout-à-coup madame Guyon fut chassée de Saint-Cyr, et on ne s'appliquà plus qu'à effacer, jusqu'aux moindres traces, ce qu'elle y avoit enseigné.

On y eut beaucoup de peine; elle en avoit charmé plusieurs, qui s'étoient véritablement attachées à elle et à sa doctrine; et M. de Chartres en profita pour faire sentir tout le danger de ce poison, et pour rendre M. de Cambrai, qui n'agissoit que de la meilleure foi du monde, fort suspect. Un tel revers, et si peu attendu, l'étourdit, mais il ne l'abattit point. Il paya d'esprit, d'autorités mystiques, de fermeté sur ses étriers. Ses amis principaux le soutinrent. M. de Chartres, content de s'être solidement affermi dans l'esprit et la confiance de madame de Maintenon, ne voulut pas pousser si fort de suite un homme si soutenu; mais sa pénitente, piquée d'avoir été conduite sur le bord du précipice, se refroidit de plus en plus pour M. de Cambrai, et s'irrita de plus en plus contre madame Guyon. On sut qu'elle continuoit à voir sourdement du monde à Paris, on le lui défendit sous de grandes peines. Elle se cacha davantage; mais sans pouvoir se passer de dogmatiser bien en cachette, ni son petit troupeau de se rassembler autour d'elle, par parties, en différens lieux. Cette conduite,

qui

qui fut éclairée, lui fit donner ordre de sortir de Paris. Elle obéit, mais incontinent s'y revint cacher dans une petite maison obscure du faubourg St.-Antoine. L'extrême attention avec laquelle elle étoit suivie, fit que ne la dépistant de nulle part, on ne douta pas qu'elle ne fût rentrée dans Paris, où, à force de chercher, on la soupçonna où elle étoit, sur le rapport des voisins des mystères, sans lesquels cette porte ne s'ouvroit point. On voulut être éclairci. Une servante qui portoit le pain et les herbes fut suivie de si près, qu'on entra avec elle. Madame Guyon fut trouvée et conduite à la Bastille sur le champ, avec ordre de l'y bien traiter, mais avec les plus rigoureuses défenses de la laisser voir, écrire ni recevoir des nouvelles de personne. Ce fut un coup de foudre pour M. de Cambrai et pour ses amis, et pour le petit troupeau qui ne se réunit pas davantage.

Un autre contre-temps contraria aussi la fortune et les opinions de M. Fénelon; car on mettoit tout en mouvement pour lui nuire, et on poursuivit jusqu'à la mort un

pas chercher à le retrouver. C'est ce talent si rare, et qu'il avoit au dernier degré, qui lui tint ses amis si étroitement attachés toute sa vie, malgré sa chute, et qui, dans sa dispersion, les réunissoit pour se parler de lui, pour le regretter, pour le désirer, pour se tenir à lui de plus en plus comme les Juifs pour Jérusalem, et soupirer après son retour, et l'espérer toujours comme ce malheureux peuple attend encore et soupire après le Messie. C'est aussi par cette autorité de prophète qu'il s'étoit acquis sur les siens, qu'il s'étoit accoutumé à une domination qui, dans sa douceur, ne vouloit point de résistance. Aussi n'auroit-il pas souffert long-temps de compagnon, s'il fût revenu à la cour, et entré dans ce conseil qui fut toujours son grand but; et une fois ancré et hors du besoin des autres, il eut été bien dangereux, non seulement de lui résister, mais de n'être pas toujours pour lui dans la souplesse et dans l'admiration.

Retiré dans son diocèse, il y vécut avec la piété et l'application d'un pasteur, avec

l'art et la magnificence d'un homme qui n'a renoncé à rien, qui se ménage tout le monde et toutes choses. Jamais homme n'a eu plus que lui la passion de plaire, et au valet autant qu'au maître. Jamais homme ne l'a portée plus loin avec une application plus suivie, plus constante, plus universelle. Jamais homme n'a plus entièrement réussi.

Cambrai est un lieu de grand abord et de grand passage. Rien d'égal à la politesse, au discernement, à l'agrément avec lesquels il recevoit tout le monde. Dans les premières années on l'évitoit, il ne couroit après personne. Peu à peu les charmes de ses manières lui rapprochèrent un certain gros. A la faveur de cette multitude, plusieurs de ceux que la crainte avoit écartés, mais qui désiroient aussi jeter des semences pour d'autres temps, furent bien aises des occasions de passer à Cambrai : de l'un à l'autre tous y coururent. A mesure que Mr. de Bourgogne parut figurer, la cour du Prélat grossit; et elle en devint une effective, aussitôt que son disciple fut devenu dauphin. Le nombre de gens qu'il

avoit accueillis, la quantité de ceux qu'il avoit logés chez lui passant par Cambrai, les soins qu'il avoit pris des malades et des blessés, qu'en diverses occasions on avoit portés dans sa ville, lui avoient acquis le coeur des troupes. Assidu aux hôpitaux et chez les moindres officiers, attentif aux principaux, en ayant chez lui en nombre, et plusieurs mois de suite jusqu'à leur parfait rétablissement, vigilant en vrai pasteur au salut de leurs ames, avec cette connoissance du monde qui les savoit gagner, et qui en engageoit beaucoup à s'adresser à lui-même, et il ne se refusoit pas au moindre des hôpitaux qui vouloit aller à lui; ce qu'il suivoit comme s'il n'eût point eu d'autres soins à prendre. Il n'étoit pas moins actif au soulagement corporel; les bouillons, les nourritures, les consolations des dégoûts, souvent encore les remèdes, sortoient en abondance de chez lui; et, dans ce grand nombre, un ordre et un soin, que chaque chose fût du meilleur en sa sorte, qui ne se peut comprendre. Il présidoit aux consultations les plus importantes: aussi est-il incroyable jusqu'à quel point il devint l'idole des gens de guerre,

et combien son nom retentit jusqu'au milieu de la cour.

Ses aumônes, ses visites épiscopales, réitérées plusieurs fois l'année, et qui lui firent connoître par lui-même à fond toutes les parties de son diocèse, la sagesse et la douceur de son gouvernement, ses prédications dans la ville et dans les villages, la facilité de son accès, son humanité avec les petits, sa politesse avec les autres, ses grâces naturelles qui rehaussoient le prix de tout ce qu'il faisoit et disoit, le firent adorer de son peuple; et les prêtres, dont il se déclaroit le père et le frère, et qu'il traitoit tous ainsi, le portoient tous dans leur coeur. Parmi tant d'ardeur de plaire, et si générale, rien de bas, rien de commun, d'affecté, de déplacé, toujours en convenance à l'égard d'un chacun chez lui, abord facile, expédition prompte et désintéressée, un même esprit, inspiré par le sien, en tous ceux qui travailloient sous lui dans ce grand diocèse; jamais de scandale, ni rien de violent contre personne, tout en lui et chez lui dans la plus grande décence; ses matinées se

passoient en affaires du diocèse; comme il avoit le génie élevé et pénétrant, qu'il y résidoit toujours, qu'il ne se passoit point de jour qu'il ne réglât ce qui s'y présentoit, c'étoit chaque jour une occupation courte et légère; il recevoit après qui le vouloit voir, puis il alloit dire la messe, il y étoit prompt; c'étoit toujours dans sa chapelle, hors les jours qu'il officioit, ou que quelque raison particulière l'engageoit à l'aller dire ailleurs. Revenant chez lui il dînoit avec la compagnie toujours nombreuse, mangeoit peu, et peu solidement; mais demeuroit long-temps à table pour les autres, et les charmoit par l'aisance, la variété, le naturel, la gaieté de sa conversation, sans jamais descendre à rien qui ne fût digne d'un évêque et d'un grand-seigneur. Sortant de table il demeuroit peu avec la compagnie; il l'avoit accoutumée à vivre chez lui sans contrainte, et à n'en pas prendre pour elle; il entroit dans son cabinet, il alloit faire des visites ou se promener à pied hors de la ville. Il aimoit fort cet exercice et l'allongeoit volontiers; et s'il n'y avoit personne de ceux qu'il logeoit, ou quelque

personne distinguée, il prenoit quelque grand-vicaire ou quelqu'autre ecclésiastique, s'entretenoit avec ceux du diocèse, de matières de piété ou de savoir; souvent il y mêloit des parenthèses agréables. Les soirs, il les passoit avec ce qui logeoit chez lui, soupoit avec les principaux de ces passages d'armées quand il en arrivoit, et alors sa table étoit servie comme le matin; il mangeoit encore moins qu'à dîner, et se couchoit toujours avant minuit. Quoique sa table fût magnifique et délicate, et que tout chez lui répondît à l'état d'un grand-seigneur, il n'y avoit rien néanmoins qui ne sentît l'odeur de l'épiscopat et de la règle la plus exacte. Parmi la plus honnête et la plus douce liberté, lui-même étoit un exemple toujours présent, mais auquel on ne pouvoit atteindre; partout un vrai prélat, partout un grand-seigneur, partout encore l'auteur de Télémaque. Jamais un mot sur les affaires; quoique ce soit qui pût être requis, ni qui sentît le moins du monde bassesse, regrets, flatterie; jamais rien ne put seulement laisser soupçonner, ni ce qu'il avoit été, ni ce qu'il pouvoit être encore. Parmi tant de grandes

parties, un grand ordre dans ses affaires domestiques et une grande règle dans son diocèse, mais sans petitesse, sans pédanterie, sans avoir jamais importuné personne d'aucun état sur la doctrine.

Les jansénistes étoient en paix profonde dans le diocèse de Cambrai, et il y en avoit grand nombre. Ils s'y taisoient, et l'archevêque aussi à leur égard. Il eut été à désirer pour lui qu'il eût laissé ceux de dehors dans le même repos : mais il tenoit trop intimement aux jésuites, et il espéroit trop d'eux pour ne leur pas donner ce qui ne troubloit pas le sien. Il étoit aussi trop attentif à son petit troupeau choisi, dont il étoit le coeur, l'ame, la vie et l'oracle, pour ne pas leur donner de temps en temps la pâture de quelques ouvrages qui couroient entre leurs mains avec la dernière avidité, et dont les éloges retentissoient. Il fut rudement réfuté par les jansénistes; et il est vrai de plus que le silence en matière de doctrine auroit convenu à l'auteur, si solennellement condamné, du livre des maximes des Saints; mais l'ambition

n'étoit rien moins que morte. Les coups qu'il recevoit des réponses des jansénistes, lui devenoient de nouveaux mérites auprès de ses amis, et de nouvelles raisons aux jésuites de tout faire et de tout entreprendre pour lui procurer les rangs et les places d'autorité dans l'Eglise et dans l'Etat, à mesure que les temps orageux s'éloignoient, que ceux de son Dauphin approchoient, quoique caché sous une mesure qui certainement lui devoit coûter.

Le célèbre Bossuet, évêque de Meaux, n'étoit plus, ni le Godet, évêque de Chartres. La constitution avoit perdu le cardinal de Noailles, et le père le Tellier devenu tout-puissant et confesseur du Roi, étoit totalement à lui, ainsi que l'élixir du gouvernement des jésuites, et la société entière faisoit profession de lui être attachée, depuis la mort du P. Bourdaloue, du P. Gaillard et de quelques autres principaux qui lui étoient opposés, qui en retenoient d'autres, et que la politique des supérieurs laissoit agir pour ne pas choquer le Roi ni madame de Maintenon

contre tout le corps; mais ces temps étoient passés, et tout ce formidable corps lui étoit enfin réuni.

Le Roi, en deux ou trois occasions depuis peu, n'avoit pu s'empêcher de le louer. Il avoit ouvert ses greniers aux troupes dans un temps de cherté, et où les munitionnaires étoient à bout, et il s'étoit bien gardé d'en rien recevoir, quoiqu'il en eût tiré de grosses sommes en le vendant à l'ordinaire. On peut juger que ce service ne demeura pas enfoui, et ce fut aussi ce qui fit hasarder de nommer son nom au Roi. Le duc de Chevreuse avoit enfin osé l'aller voir et le recevoir une autre fois à Chaulnes, et on peut juger que ce ne fut pas sans s'être assuré que le Roi le trouvoit bon.

Fénelon, enfin rendu aux plus flatteuses et aux plus hautes espérances, laissa germer cette semence d'elle-même; mais elle ne put venir en maturité : la mort si peu attendue du Dauphin l'accabla; et celle du duc de Chevreuse, qui ne tarda pas après, aigrit cette profonde plaie. La mort du duc de Beauvilliers la rendit incurable et l'atterra. Ils

n'étoient qu'un coeur et qu'une ame; et quoiqu'ils ne se fussent jamais vus depuis l'exil, Fénelon le dirigeoit de Cambrai, dans les plus petits détails. Malgré sa profonde douleur de la mort du Dauphin, il n'avoit pas laissé d'embrasser une planche dans ce naufrage. L'ambition surnageoit à tout, se prenoit à tout. Son esprit avoit toujours plu à Mr. le duc d'Orléans. M. de Chevreuse avoit cultivé et entretenu entre eux l'estime et l'amitié. Après tant de pertes et d'épreuves, ce Prélat étoit encore homme d'espérances; il ne les avoit pas mal placées: on a vu les mesures que les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers m'avoient engagé de prendre pour lui auprès de ce prince, et qu'elles avoient réussi de façon que les premières places lui étoient destinées, et qu'on lui en avoit fait passer l'assurance par ces deux Ducs, dont la piété s'intéressoit si vivement à lui, et qui étoient persuadés que rien ne pouvoit être si utile à l'Eglise, ni si important à l'Etat, que de le placer au timon du gouvernement; mais il étoit arrêté qu'il n'auroit que des espérances; sa foible complexion ne put résister à tant

de soins et de traverses; la mort du duc de Beauvilliers lui donna le dernier coup. Il se soutint quelque temps par effort de courage, mais ses forces étoient à bout; les eaux, ainsi qu'à Tantale, s'étoient trop persévérément retirées du bord de ses lèvres, toutes les fois qu'il croyoit y toucher, pour y éteindre l'ardeur de la soif. Il fit un court voyage de visites épiscopales, il versa dans un endroit fort dangereux; personne ne fut blessé, mais il vit tout le péril, et eut dans sa foible machine toute la commotion de cet accident. Il arriva à Cambrai; la fièvre survint, et les accidens tellement coup sur coup, qu'il n'y eut plus de remède; mais sa tête fut toujours libre et saine. Il mourut à Cambrai, le septieme jour de cette année 1715, au milieu des regrets intérieurs, et à la porte du comble de ses désirs. Il savoit l'état touchant du Roi; il savoit ce qui le regardoit après lui; il étoit déjà consulté du dedans et courtisé du dehors, parce que le goût du soleil levant avoit déjà percé; il y étoit porté par le zèle infatigablement actif de son petit troupeau, devenu la portion d'élite du grand parti de la constitu-

tion, par la haine des anciens ennemis de l'archevêque de Cambrai, qui ne l'étoient pas moins de la doctrine des jansénistes, qu'il s'agissoit de tolérer, à grande peine qu'elle avoit été depuis son P. Molina, de rendre triomphante, maîtresse et unique.

Que de puissans motifs de regretter la vie! et que la mort est amère dans des circonstances si parfaites et si à souhait de tous côtés! toutefois il n'y parut pas. Soit amour de la réputation, qui fut toujours un objet auquel il donna toute préférence; soit grandeur d'ame, qui méprise enfin ce qu'elle ne peut atteindre; soit dégoût du monde si continuellement trompeur pour lui, et de sa figure qui passe et qui alloit lui échapper; soit piété ranimée par un long usage, et ranimée peut-être par ces tristes, mais puissantes considérations, il parut insensible à tout ce qu'il quittoit, et uniquement occupé de ce qu'il alloit trouver, avec une tranquillité, une paix qui n'excluoit que le trouble, et qui embrassoit la pénitence, le détachement, le soin unique des choses spirituelles et de son

diocèse; enfin, une confiance qui ne faisoit que surnager à l'humanité et à la crainte; dans cet état il écrivit au Roi une lettre, sur le spirituel de son diocèse, qui ne disoit pas un mot sur lui-même; qui n'avoit rien que de touchant, et qui ne convînt, au lit de la mort, à un grand évêque. La sienne, à moins de soixante-cinq ans, munie des sacremens de l'Eglise, au milieu des siens et de son clergé, peut passer pour une grande leçon à ceux qui survivoient, et pour laisser des grandes espérances de celui qui étoit appelé. La consternation, dans tous les Pays-bas, fut extrême. Il y avoit apprivoisé jusqu'aux armées ennemies, qui avoient autant et même plus de soin de conserver ses biens que les nôtres. Leurs généraux et la cour de Bruxelles se piquoient de le combler d'honnêtetés et des plus grandes marques de considération, et les protestans pour le moins autant que les catholiques. Les regrets furent donc sincères et universels dans toute l'étendue des Pays-bas. Ses amis, surtout son petit troupeau, tombèrent dans l'abyme de l'affliction la plus amère. A tout prendre, c'étoit un bel esprit

et

et un grand homme. L'humanité rougit pour lui que ses moeurs ayent jamais été soupçonnées; son attachement pour madame Guyon a été le plus pur; il est mort après en avoir été le martyr, sans qu'il ait jamais été possible de l'en séparer. Malgré la fausseté notoire de toutes ses prophéties, elle fut toujours le centre où il aboutit dans ce petit troupeau, et l'oracle suivant lequel Fénelon vécut et conduisit les autres. Si je me suis un peu étendu sur ce personnage, la singularité de ses talens, de sa vie et de ses diverses fortunes, la figure et le bruit qu'il a fait dans le monde, m'ont entraîné, persuadé aussi que je ne devois pas moins au feu duc de Beauvilliers, pour un ami et un maître qui lui fut si cher, et pour montrer que ce n'étoit pas merveille qu'il en fût aussi si enchanté, lui qui avec sa candeur n'y vit jamais que la piété la plus sublime, et qui n'y soupçonna pas même l'ambition. Tout étoit si bien et exactement compassé chez M. de Cambrai, qu'il mourut sans devoir un sou, et sans nul argent (*).

(*) Voyez encore sur l'archevêque de Cambrai, livre XII, § XVII.

FEUILLADE. (DUC DE LA)

COMME chacun partoit pour se rendre aux différentes armées, le duc de la Feuillade passa un jour par Metz pour aller à celle d'Allemagne, et s'y arrêta chez l'évêque, frère de feu son père, qui étoit tombé en enfance et qui étoit fort riche. Il jugea à propos de se nantir, et demanda les clés de son cabinet et de ses coffres; et sur le refus que les domestiques lui en firent, il les enfonça bravement, et prit trente mille écus en or, beaucoup de pierreries, et laissa l'argent blanc. Le Roi, d'ailleurs de longue main fort mécontent des débauches et de la négligence de la Feuillade dans le service, s'expliqua très-durement sur cet étrange avancement d'hoirie, et fut si près de l'en punir, que Pontchartrain eut toutes les peines du monde à l'empêcher: ce n'est pas que la Feuillade ne vécut très-mal avec Chateauneuf, secrétaire d'état, et avec sa fille qu'il avoit épousée en 1692; mais un coup de cet éclat leur parut mériter à tous, tous les efforts de leur crédit pour le parer.

Le duc de la Feuillade, dans la suite, ne put faire revenir le Roi sur son compte ; et la colère de ce prince, lorsqu'il apprit le vol qu'il avoit fait à son oncle, ne fut rien moins que propre à favoriser ses vues : ses débauches de toutes les sortes, son extrême négligence pour le service, son très-mauvais et très-vilain régiment, son arrivée tous les ans très-tard à l'armée qu'il quittoit avant personne, tout cela, dis-je, le tenoit dans une manière de disgrace très-marquée.

Il étoit parfaitement bien fait, avoit un air et les manières fort nobles, et une physionomie si spirituelle qu'elle réparoit sa laideur, le jaune et les bourgeons dégoûtans de son visage ; il tenoit parole et avoit beaucoup d'esprit, et de toute sorte d'esprit. Il savoit persuader son mérite à qui se contentoit de la superficie, et surtout avoit le langage et le manège d'enchanter les femmes ; son commerce, à qui ne vouloit que s'amuser, étoit charmant ; il étoit magnifique en tout, libéral, poli, fort brave et fort galant, gros et beau joueur ; il se piquoit fort de toutes

ces qualités; il étoit fort avantageux, fort hardi, grand débiteur de maximes et de morale, et disputoit volontiers pour faire parade d'esprit; son ambition étoit sans bornes; et comme il étoit sans suite pour rien, comme pour tout, cette passion et celle du plaisir prenoient le dessus tour à tour; il recherchoit fort la réputation et l'estime, et il avoit l'art de courtiser utilement les personnes des deux sexes, de l'approbation desquelles il pouvoit le plus espérer, et, par cet applaudissement qui en entraîne d'autres, de se faire compter dans le grand monde; il paroissoit vouloir avoir des amis; il en trompa long-temps; c'étoit un coeur corrompu à fond, une ame de boue, un impie du bel air et de profession; pour tout dire, le plus solidement mal-honnête homme qui ait paru de long-temps; il étoit veuf, sans enfans, de la fille de Châteauneuf, et soeur de la Vrillière, secrétaire d'état, avec qui il avoit très-mal vécu, sans aucune cause, et avec un parfait mépris. Ne sachant où se reprendre dans un excès d'ambition, il imagina que Chamillart seroit en état de tout

faire pour lui, en épousant sa seconde fille; il le fit proposer à ce ministre, qui s'en trouva d'autant plus flatté, que sa fille étoit cruellement vilaine. Chamillart en parla au Roi, qui l'arrêta tout court: „ Vous ne connoissez pas „ la Feuillade, lui dit-il; il ne veut votre fille „ que pour vous tourmenter et pour que „ vous me tourmentiez pour lui: or je vous „ déclare que je ne ferai rien pour lui, et „ vous me ferez plaisir de n'y plus penser. „ Chamillart se tut tout court, et resta fort affligé. La Feuillade ne se rebuta point; plus il se vit sans ressource, plus il sentit que ce mariage lui en seroit une unique, et plus il fit presser Chamillart. On ne comprend pas aisément, qu'après un tel refus, il ait osé retourner quelque temps après à la charge, et beaucoup moins comment le Roi se rendit à ses instances, à qui a connu ce prince; il donna 200000# à Chamillart comme il faisoit à ses ministres; Chamillart y ajouta 100000#, et le mariage fut conclu: la Feuillade vécut encore plus mal, s'il étoit possible, avec sa seconde femme; il manqua étrangement à Chamillart, qui n'en demeura pas moins

affolé de lui tant qu'il vécut : nous verrons dans la suite combien ce mariage a coûté à la France.

FEUQUIÈRES.

FEUQUIÈRES mourut en 1711. Il étoit ancien lieutenant-général, d'une grande et froide valeur, de beaucoup plus d'esprit qu'on n'en a d'ordinaire, orné et instruit, et d'une science à la guerre qui l'auroit porté à tout, pour peu que sa méchanceté suprême lui eût permis de cacher au moins qu'il n'avoit ni coeur ni âme. C'étoit un homme qui ne servoit jamais dans les armées qu'à dessein de commander, de s'emparer du général, de s'approprier tout, de se jouer de tous les officiers-généraux et particuliers; et, comme il ne se trouva pas de général d'armée qui s'accommodât de son joug, il devenoit son ennemi et encore celui de l'État, en lui faisant manquer, tant qu'il pouvoit, toutes ses entreprises. On feroit un livre de ces sortes de crimes. Aussi ne servoit-il plus il y avoit très-long-temps, parce qu'aucun général ne le vouloit dans son

armée pour en avoir tous tâté. Il a laissé des Mémoires sur la guerre, qui seroient un chef-d'oeuvre en ce genre, et savamment, clairement, précisément et noblement écrits, si, comme un chien enragé, il n'avoit pas déchiré, et souvent mal-à-propos, tous les généraux sous lesquels il a servi. Aussi mourut-il pauvre, sans récompense et sans amis.

FLEURY. (LE CARDINAL DE)

FRÉJUS tout-à-fait vacant, l'abbé Fleury languissoit après un évêché depuis long-temps; le Roi s'étoit flatté de ne lui en point donner; il n'estimoit pas sa conduite, et il disoit qu'il étoit trop dissipé, trop dans les bonnes compagnies; et que trop de gens lui parloient pour lui. Il l'avoit souvent refusé. Le Père de la Chaise y avoit échoué, et le Roi s'étoit expliqué qu'il ne vouloit plus que personne lui en parlât davantage.

Il y avoit quatre ou cinq ans que le pauvre abbé, après une longue espérance, étoit

tombé dans cette espèce d'excommunication; et il l'a comptoit d'autant plus sans ressource, qu'il avoit essayé la faveur naissante de M. de Paris, qui n'avoit pas mieux réussi que les autres; en sorte que le pauvre garçon ne savoit que devenir. Il étoit sans biens et presque sans bénéfice. Il étoit trop petit compagnon pour quitter sa charge par dépit; et la garder aussi sans espérance, c'étoit le dernier mépris.

Son père étoit receveur des décimes du diocèse de Lodève. Il s'étoit fourré par les valets du cardinal de Bonzi, dont il avoit obtenu la protection du temps de sa faveur à la cour, et qu'il pouvoit tout en Languedoc.

L'abbé Fleury étoit fort beau garçon, bien fait dans sa première jeunesse, et en a conservé les restes toute sa vie. Il plut fort au bon cardinal. Il voulut en prendre soin; il le fit chanoine de l'église de Montpellier, où il fut ordonné prêtre en 1674, après avoir fait à Paris des études telles quelles dans un grenier de ces petits collèges à bon marché. Le cardinal de Bonzi, qui étoit grand-aumônier de la

Reine, se fit une affaire de lui en faire avoir une charge d'aumônier, ce qui parut assez étrange ; sa figure adoucit les esprits ; il se trouva discret, liant, doux; il se fit des amis et des amies, et se fourra dans le monde sous la protection du cardinal de Bonzi. La Reine mourut, et le cardinal obtint pour lui une charge d'aumônier du Roi ; on en cria beaucoup, mais on s'accoutuma à tout. Fleury, respectueux, d'une humeur et d'un esprit qui avoient su plaire, d'une figure qui plaisoit peut-être encore plus, d'une modestie, d'une componction, d'une profession qui rassuroit, gagna toujours du terrain, et il eut la fortune et l'entregent d'être d'abord souffert, puis admis dans les meilleures compagnies de la cour, et de se faire des protecteurs ou des amis illustres des personnages principaux, en hommes, en femmes, dans le ministère et dans les premières places, ou dans le premier crédit. Il étoit reçu chez M. de Seignelay; il ne bougeoit de chez M. de Croissy, puis de chez M. Pomponne et chez M. de Torcy, où, à la vérité, il étoit comme ailleurs sans conséquence ; il suppléoit souvent aux sonnettes

avant qu'on en eût l'invention. Le maréchal et la maréchale de Villeroy l'avoient très-souvent, les Noailles extrêmement; et il eut le bon esprit de se lier étroitement avec ce qu'il y avoit de meilleur et de plus distingué parmi les aumôniers du Roi, comme les abbés de Beuvron et de Saint-Luc, et avec d'autres de son métier qui lui faisoient honneur, le maréchal de Belle-fonds et le vieux Villars, madame de Saint-Geran, M. et madame de Castries. Il ne sortoit point de chez eux, et passoit une vie très-agréable et très-honorable pour lui. Mais le Roi n'avoit point tort de n'y rien trouver d'ecclésiastique; et quoiqu'il se conduisît fort sagement, il étoit difficile que tout en fût ignoré. Il étoit donc là sans moyen quelconque d'avancer ni de reculer, fort plein du gros monde, mais sans secours pour sortir de ce bourbier.

. . . .

Lorsque Fréjus vaqua, M. de Paris, qui l'en vit touché jusqu'aux larmes, en prit si généreusement pitié, que, malgré les défenses du Roi, il se hasarda de faire encore une fois une tentative. Elle fut mal reçue,

et de façon à fermer la bouche à tout autre; mais le Prélat fit effort de bien dire, pour représenter au Roi que c'étoit déshonorer et désespérer un homme, et sans une cause éclatante à quoi il s'en pût prendre, et insista si fortement et si long-temps, que le Roi d'impatience lui mit la main sur l'épaule; et le serrant et le remuant : *Eh bien, monsieur*, lui dit-il! *vous le voulez donc que je fasse l'abbé Fleury évêque de Fréjus; et malgré toutes les raisons que je vous ai dites et redites, vous insistez sur ce que c'est un diocèse au bout du royaume, et en pays perdu, il faut donc vous céder pour n'être plus importuné; mais je le fais à regret: souvenez-vous bien, et je vous le prédis, que vous vous en repentirez.*

Ce fut de la sorte qu'il eut Fréjus, arraché par M. de Paris à la sueur de son front, et de toute la force de ses bras. L'abbé Fleury fut accablé de joie et de reconnoissance pour un service si peu attendu, et qui le tiroit de l'état du monde le plus cruel et le plus violent, auquel il ne voyoit point d'issue. Le Roi fut prophète, et bien plus qu'il ne pensoit,

mais d'une toute autre sorte. Le nouvel Evêque se pressa le moins qu'il put de se confiner à Fréjus. Il fallut pourtant bien y aller. Ce qu'il y fit pendant quinze ou seize ans n'est pas de mon sujet; ce qu'il a fait depuis cardinal, et plutôt roi absolu que premier ministre, c'est ce que tous les historiens ne laisseront pas ignorer à la postérité. Je veux pourtant ne pas laisser perdre la fameuse anecdote du duc de Savoie.

Ce Prince allant faire le siége de Toulon, arriva à Fréjus. L'Evêque, qui nous gouverne aujourd'hui si fort en plein et sans voile, sous le nom de cardinal de Fleury, (car j'écris ceci sous son règne) le reçut dans sa maison épiscopale comme il ne pouvoit s'en empêcher. Il en fut comblé d'honneurs et de caresses, et l'enivra si parfaitement par ses civilités, que le pauvre homme également fait pour tromper, pour être trompé, prit ses habits pontificaux, présénta l'eau-bénite, l'encens à la porte de la Cathédrale à M. de Savoie, et y entonna le *Te Deum* pour l'occupation de Fréjus. Il y jouit quelques jours

des caresses moqueuses de la reconnoissance de ce Prince, pour une action tellement contraire à son devoir et à son serment, qu'il n'auroit osé l'exiger. Le Roi en fut dans une telle colère, que Torcy, ami intime du Prélat, eut toutes les peines du monde à le détourner d'éclater. Fréjus, qui le sut, et qui après coup sentit sa faute, et quelle peine il auroit d'en revenir auprès du Roi, trouva fort mauvais que Torcy ne la lui eût pas cachée, comme s'il eût été possible qu'une démarche si étrange et si publique, et dont M. de Savoie s'applaudissoit, ne fût pas revenue de mille endroits; et ce que Fréjus pardonna le moins au ministre, fut la franchise avec laquelle il lui en parla, comme s'il eût pu s'en dispenser, tenant la place qu'il occupoit. L'Evêque, flatté au dernier point des traitemens personnels de M. de Savoie, le cultiva toujours depuis; et ce prince, par qui les choses les plus inutiles ne laissoient pas d'être ramassées, répondit toujours de manière à flatter la sottise d'un évêque de la frontière, duquel il pouvoit peut-être espérer de tirer quelque parti dans une autre occasion.

Tout cela entre eux se passa toujours fort en secret, mais dévoua l'évêque au prince. Tout cela joint à l'éloignement marqué du Roi pour lui, et à la peine extrême qu'il avoit montrée à le faire évêque, n'étoit pas le chemin pour être choisi par lui pour précepteur de son successeur. Devenu premier ministre au point d'autorité sans partage avec laquelle il règne seul et en chef publiquement depuis seize ans, il n'oublia ni sa rancune contre Torcy, à qui il l'avoit si soigneusement cachée depuis ses premières plaintes, ni son attachement à M. de Savoie. Dès auparavant il lui rendoit un compte assidu de tout ce qui regardoit l'éducation du Roi. Il me l'a dit à moi-même, en s'écriant que c'étoit un devoir, que M. de Savoie étoit son grand-père, qu'il n'avoit de parent que lui. Premier ministre, il le consulta sur les affaires, il s'ouvrit à lui de tout pendant deux ans; il me le fit entendre encore, mais sans s'expliquer aussi nettement qu'il avoit fait sur l'éducation. C'est son grand-père, me dit-il encore; le Roi est toujours jeune, on est en paix; M. de Savoie est le plus habile prince de

l'Europe, il est mon ami intime, il m'a voulu faire précepteur de son fils; j'ai sa confiance depuis long-temps, il ne peut que prendre grand intérêt au Roi. Qui pourrois-je consulter plus utilement et plus raisonnablement en Europe? A la fin pourtant il s'aperçut que c'étoit M. de Savoie qui avoit sa confiance, mais qu'il n'avoit pas la sienne, qu'il en abusoit et qu'il le trompoit cruellement; l'amour-propre fut long-temps à se convaincre, mais à la fin il le fut, et vit tout d'un coup d'oeil le précipice qu'il s'étoit creusé. Il se tut pour ne pas faire éclater une si lourde duperie, mais il rompit, et ne lui pardonna jamais. Il le lui rendit bien à son emprisonnement par son fils. Jamais il ne souffrit que le Roi fît la moindre démarche, le moindre office même pour ce grand-père, pour ce parent unique. Il ne put dissimuler sa joie de se voir vengé. Ce n'est pas ici le lieu de dire comment ni jusqu'à quel point l'Angleterre très long-temps, l'Empereur, ensuite M. de Lorraine, enfin la Hollande, ont utilement entretenu pour eux sa plus aveugle confiance, et cruellement abusé de sa crédulité. J'en rapporterai

ici seulement quelques traits, parce que le temps dépasse celui où je me suis proposé de me taire, et qu'ils sont trop curieux pour les omettre, parce qu'ils peuvent trouver place tout naturellement ici. Il faut se souvenir de la fameuse aventure qui pensa culbuter M. de Fréjus. Il étoit toujours présent au travail particulier. M. le Duc, qu'il avoit fait ministre à la mort de M. le duc d'Orléans, pour lui en donner l'écorce et en retenir la réalité pour soi, M. le Duc, poussé par sa fameuse maîtresse, madame de Prie, voulut le déposter et travailler seul avec le Roi. Il venoit de faire son mariage, et pouvoit tout sur la Reine, qui fit que le Roi vint chez elle un peu avant l'heure du travail. M. le Duc s'y rendit avec son porte-feuille, tandis que M. de Fréjus attendoit dans le cabinet du Roi. Lassé d'y croquer le marmot une heure, il envoya chez la Reine savoir ce qui pouvoit y retenir le Roi si long-temps; il apprit qu'il y travailloit seul avec elle dans son cabinet, et M. le Duc, où elle n'avoit été qu'un peu en tiers. M. de Fréjus, qui connoissoit ce qu'il pouvoit sur le Roi, s'en alla

chez

chez lui, et dès le soir même s'en alla à Issy, d'où il envoya une lettre au Roi, qui eut l'effet et fit le bruit que chacun a sû. Robert Walpole gouvernoit alors l'Angleterre comme il la gouverne encore, et Horace son frère étoit ambassadeur ici, et qui l'a été si long-temps. Dès le lendemain matin il alla voir M. de Fréjus à Issy, dans le temps qu'on ignoroit encore s'il étoit perdu sans retour et chassé, ou si le Roi, malgré M. le Duc, le rappelleroit, et se serviroit de lui à l'ordinaire. M. de Fréjus fut si touché de la démarche de ce rusé anglois dans cette crise, qu'il le crut son ami intime. L'ambassadeur n'y risquoit rien, et n'avoit point à compter avec M. le Duc, si M. de Fréjus demeuroit exclus; que s'il revenoit en place, c'étoit un trait à lui faire valoir et à en tirer parti : aussi fit-il; et après plusieurs années devenu premier ministre, après avoir renversé M. le Duc et madame de Prie, auxquels il ne pardonna jamais, non plus qu'à la Reine, la peur qu'ils lui en avoient faite, il s'abandonna entièrement aux Anglois, avec une dépendance qui sautoit aux yeux de tout le monde. Je résolus enfin de

lui en parler. Je lui dis donc un jour ce que j'en pensois là-dessus, les inconvéniens solides dans lesquels il se laissoit entraîner, et beaucoup de choses sur les affaires, qui seroient ici déplacées. Sur les affaires, il entra en matière; mais sur la confiance en Walpole, en son frère et aux Anglois dominans, il se mit à sourire. Vous ne savez pas tout, me répondit-il : savez-vous bien ce qu'Horace a fait pour moi? et me fit valoir cette visite comme un trait héroïque d'attachement et d'amitié qui levoit pour toujours tout scrupule; puis continuant : savez-vous, me dit-il, qu'il me montre toutes ses dépêches, et que je lui dicte les siennes, qu'il n'écrit que ce que je veux : voilà un intrinsèque qu'on ignore et que je veux bien vous confier; Horace est mon ami intime, il a toute confiance en moi, mais je dis aveugle. C'est un très-habile homme; il me rend compte de tout; il n'est qu'un avec Robert, qui est un des plus habiles hommes de l'Europe, et qui gouverne tout en Angleterre : nous nous concertons, nous faisons tout ensemble et nous laissons dire. Je demeurai stupéfait, moins encore de la chose, que

de l'air de complaisance, de repos et de conjouissance en lui-même avec laquelle il me le disoit. Je ne laissai pas d'insister, et de lui demander qui l'assuroit qu'Horace ne reçût et n'écrivît pas doubles dépêches, et ne le trompât ainsi bien aisément. Autre sourire d'applaudissement en lui. Je le connois bien, me dit-il; c'est un des plus honnêtes hommes, un des plus francs et des plus incapables de tromper qu'il y ait peut-être au monde, et de là à battre la campagne en exemples et en faits dont Horace l'amusoit. Le dénouement fut qu'après s'être servi de la France contre l'Espagne et contre elle-même pour leur commerce et pour leur grandeur, et l'avoir amusée jusqu'au moment de la déclaration de cette courte guerre de 1733, les Walpoles, ses confidens, ses chers amis, qui n'agissoient que par ses ordres et ses mouvemens, se moquèrent de lui en plein parlement, l'y traitèrent avec cruauté, et de point en point manifestèrent toute la duperie et l'enchaînement de lourdise, où, à leur profit et à notre grand dommage, ils avoient fait tomber, six ans durant, notre premier

ministre, qui en conçut une rage difficile à exprimer, mais qui ne le corrigea pas. Il se jeta à M. de Lorraine, l'ennemi-né de la France, et par lui à l'Empereur. Ce prince, esclave de sa grandeur et de sa gravité, ne se prêtoit pas autant que le vouloit M. de Lorraine, qui, plus près de notre cour, et par les gens qu'il y avoit, la connoissoit à revers. Lécheren, qui, par mille intrigues dans tous les pays, s'étoit assuré d'un chapeau du roi Auguste, et l'avoit comme perdu par le déréglement de sa conduite, le vendit au comte de Zintzendorff pour son fils, qui n'avoit que vingt-trois ou vingt-quatre ans, et qui, appuyé de l'Empereur et du prétexte de la nomination de Pologne, l'attrapa. Lécheren en eut beaucoup d'argent comptant, l'évêché de Namur, promesse de mieux et toute entrée d'affaires auprès de l'Empereur que Zintzendorff gouvernoit alors. Il connoissoit notre terrain aussi bien que M. de Lorraine; il fut à son secours, et fit tant auprès de l'Empereur, qu'il le persuada enfin d'écrire de sa main au cardinal de Fleury, de lui faire des caresses, de l'accabler de louanges

et de confiance, de lui témoigner qu'il vouloit se conduire par lui pour la grande estime qu'il avoit conçue de sa probité et de sa capacité. Le Cardinal se sentit transporté de joie; il n'avoit peut-être jamais su le manége pareil de Charles V avec le cardinal Wolsey; il s'entêta de l'Empereur et de M. de Lorraine de plus en plus, à qui il crut devoir toute cette confiance, fit tout pour ce dernier, et ce fut par lui désormais que le commerce des lettres passa de lui à l'Empereur, et de l'Empereur à lui, à l'insu de nos ministres et des plus intimes secrétaires du Cardinal, qui ne voyoient que le dos de ces lettres. J'eus encore la sottise de l'avertir qu'il étoit trompé. Il me conta, avec ce même air de confiance et de complaisance, ce commerce de lettres, et sans façon, m'ajouta-t-il, je lui écris rondement, franchement ce que je pense; il me répond avec une amitié, une familiarité, une déférence, pour cela, la plus grande du monde; et se mit à entrer en affaires, mais moins solidement qu'il n'avoit fait sur l'anglois, et battit un peu la campagne. Cette courte guerre ne put lui dessiller les yeux; il crut

avoir fait la paix à son mot par sa considération personnelle. Il me la conta à Issy, comme je revenois de la Ferté; et la Lorraine, lui dis-je, est-ce que vous ne la stipulez pas? Mon homme s'embarrassa, et me dit que Campredon s'étoit trop avancé, et avoit signé contre ses ordres; mais la Lorraine, ajoutai-je? Mais la Lorraine, me dit-il, ils n'ont jamais voulu la céder. Campredon a signé; nous n'avons pas voulu le désavouer. C'étoit chose faite. Alors je lui représentai avec force la suite de la Pragmatique qu'il garantissoit, l'étrange danger d'un Empereur, duc de Lorraine, qui fortifieroit cet état, qui y entretiendroit des troupes, couperoit l'Alsace et la Franche-Comté, nous obligeroit de faire à neuf une frontière aux Evêchés et en Champagne, si nous voulions éviter de le voir à Paris quand il voudroit; que si on se contentoit de promesses, il avoit l'exemple de Ferdinand le catholique avec Louis XII, et de Charles-Quint avec François I, avec cette extrême différence qu'en se déportant des prétentions d'Italie, ces Princes demeureroient en repos et en sureté de ce côté-là avec

les Alpes et les états de Savoie entre deux, au lieu que la position de la Lorraine nous tenoit dans un danger imminent et continuel. Ce discours, plus étendu et fort appuyé, qu'il écouta tant que je voulus le pousser, sans m'interrompre, avec grande attention, le jeta dans une rêverie profonde, qui, après que nous eûmes achevé, nous tint tous deux assez long-temps en silence. Il le rompit le premier pour parler d'autre chose. Un mois après je sus que l'on nous cédoit la Lorraine en plein et pour toujours : j'en fus ravi, et j'avoue que je crus en être la cause, mais je me gardai bien de dire un seul mot qui pût le faire soupçonner. L'admirable est, que depuis jamais le Cardinal et moi nous ne nous sommes parlés de la Lorraine. On a vu, à la mort de l'Empereur, duquel jusqu'alors le Cardinal fut toujours la dupe, tous les traités faits et signés par lui contre nous, et la même guerre déclarée, sous laquelle Louis XIV avoit été au moment de succomber. Les bassesses de Zintzendorff à Soissons, le consentement de l'Empereur pour son chapeau avant la

promotion des couronnes, avoient préparé les voies dont Lécheren et M. de Lorraine surent si dangereusement profiter un mois avant la mort de l'Empereur, laquelle fit avorter en même temps que découvrir cette ligue toute dressée et à l'instant d'agir. Schemerling, qui faisoit tout ici pour l'Empereur, tandis que Liechtenstein y étoit ambassadeur de splendeur et de parade, donna dans l'antichambre du Cardinal et publiquement devant tout le monde, une riche chaîne d'or avec la médaille de l'Empereur, de sa part, à Barjac, valet-de-chambre principal du Cardinal, et que tout le monde a connu pour sa familiarité et son crédit avec lui, et lui fit le remercîment de ce prince, des soins qu'il prenoit de la santé de son maître, et que c'étoit pour l'en remercier et pour l'exhorter à continuer que l'Empereur lui faisoit ce présent. Barjac le reçut, le Cardinal fut charmé, et toute la cour en silence et bien étonnée. Pour conclusion, Vanhoey, ambassadeur de Hollande, s'étoit insinué fort avant dans son esprit par ses cajoleries. Il le goûtoit fort; il s'abandonna à lui à cette

époque de la mort de l'Empereur ; il crut disposer de la Hollande, et fut constamment entretenu dans cette erreur jusqu'au moment que la dernière révolution de Russie, en faveur d'Elisabeth, a manifesté la quadruple alliance de l'Angleterre, de la cour de Vienne, du Dannemarck et de la Russie, où le courrier, qui en portoit les ratifications à Pétersbourg, y trouva toute la face changée, ceux à qui il la portoit, tombés du trône et prisonniers, et Elisabeth, jusqu'alors honnêtement prisonnière, portée à leur place sur ce même trône.

Fleury avoit été toute sa vie courtisan du maréchal de Villeroy ; il voyoit mesdames de Dangeau et de Lévis dans l'intimité de madame de Maintenon et dans toutes les parties intérieures du Roi. Il avoit toujours cultivé Dangeau et sa femme, où la bonne compagnie de la cour étoit souvent, et qui étoient amis intimes du maréchal. Il s'initia auprès de madame Lévis, et la subjugua par ses manières, son liant, son langage. A la faveur suprême où il vit le maréchal de

Villeroy auprès du Roi, ramené puis porté par madame de Maintenon sans cesse, il ne douta pas qu'il ne fût dans les dispositions du Roi, surtout depuis qu'il le vit successeur des places du duc de Beauvilliers dans le conseil. Il avoit toujours courtisé M. du Maine; et de tout cela il conclut que, marchant par ces deux Dames, il pouvoit se faire nommer précepteur. Toutes deux étoient parfaitement à lui. Madame de Dangeau pouvoit beaucoup sur le maréchal de Villeroy: celui-ci et M. du Maine étoient dans les mesures les plus intimes, dont madame de Maintenon étoit le lien. Les jésuites le connoissoient trop pour s'y fier, et c'est ce qui détermina sa fortune. Madame de Maintenon les haïssoit; le maréchal de Villeroy intérieurement ne les aimoit pas plus qu'elle; M. du Maine en savoit trop pour vouloir un précepteur de leur main, conduit, instruit et soutenu par eux. Les deux Dames rompirent la glace auprès de madame de Maintenon, elles furent bien reçues. Madame de Dangeau parla au maréchal de Villeroy, qui devint aisément favorable à un homme qu'il avoit protégé

toute sa vie, jusqu'à l'avoir logé quelquefois chez lui. Il s'en ouvrit à M. du Maine, qui n'ayant rien contre Fleury, et voyant le goût de madame de Maintenon, se rendit aisément à le porter. Ces mesures prises, Fleury comprit qu'il falloit ôter tout prétexte au refus, en quittant un évêché à l'extrémité du royaume. Sur ces espérances il demanda à s'en défaire, sous prétexte de sa santé. Le P. Tellier, tout habile et clair-voyant qu'il fût, n'en sentit pas le piége, la démarche lui parut indifférente; c'étoit un évêché à remplir d'une de ses créatures; il ne songea qu'à en être quitte à bon marché, en ne donnant à Fleury qu'une légère abbaye. Celle de Tournus vaqua bientôt après; elle lui fut offerte, et Fleury l'accepta sans marchander, en attendant, pressé de pouvoir veiller de près au grand objet qui lui faisoit quitter Fréjus. Il fit un mandement d'adieu à ses diocésains, dont le tour ne fut pas fort approuvé. Le démon en sut profiter. Fleury, dont la science, les moeurs ni la religion n'avoient jamais fait le capital de sa vie, avoit toujours évité les questions de doctrine; peu

aimé des jésuites et lié avec la meilleure compagnie, il ne s'étoit pas contraint de blâmer l'inquisition et la tyrannie qui s'exerçoient sur le jansénisme, et avoit toujours laissé son diocèse en paix. L'idée d'être précepteur le fit changer de conduite. Il vouloit ranger les écueils et aller au-devant de tout, en matière si délicate et si surement exclusive, tellement que les derniers six mois de son épiscopat à Fréjus ne furent employés qu'à la recherche de la doctrine, des livres, des confesseurs, et à tourmenter le peu de religieuses de son diocèse. Comme il vouloit du bruit, il en fit plus que du mal;, mais ce bruit, qui entroit si bien dans ses vues et que ses amis surent faire valoir à la cour, retentit jusque dans les Pays-bas et dans la retraite du fameux P. Quenel. Il venoit d'achever son septième Mémoire pour servir à l'examen de la Constitution, qui n'a été imprimé qu'en 1716, et il travailloit à la préface, lorsqu'irrité du nouveau personnage de persécuteur que Fleury venoit de prendre, il reçut le mandement de ses adieux à ses diocésains. Il ne put résister au désir de châtier le

nouveau zéle de Fleury, par le ridicule de cette pièce qu'il sut enchâsser dans sa préface avec l'ironie la plus amère, la plus méprisante, qui en effet mit en pièces ce beau mandement: *inde iræ.* Fleury, avec son air doux, riant, modeste, étoit l'homme le plus superbe en dedans, et le plus implacable que j'aye jamais connu: il ne le pardonna pas au P. Quenel, et c'est la cause unique qui a produit en Fleury cette fureur jusqu'à lui inouie, et qui s'est portée sans cesse aux derniers excès de cruauté et de tyrannie contre les jansénistes et les anti-constitutionnaires, et les infernales mesures pour les perpétuer, après sa mort, aux dépens de l'Eglise et de l'Etat.

LE DUC DE FRONSAC,

DEPUIS MARÉCHAL DUC DE RICHELIEU.

Le duc de Fronsac épousa en 1711 la fille du feu marquis de Noailles, frère du Cardinal et de la troisième femme du duc de Richelieu

son père, qui en se mariant avoit arrêté cette affaire entre leurs enfans. Ce petit duc de Fronsac, qui n'avoit guère alors que seize ans, étoit la plus jolie créature de corps et d'esprit qu'on pût voir; son père l'avoit déjà présenté à la cour, où madame de Maintenon, ancienne amie de M. de Richelieu, en fit comme de son fils, et par conséquent madame la duchesse de Bourgogne et tout le monde lui fit merveille, jusqu'au Roi. Il y sut répondre avec tant de grâce, et se démêler avec tant d'esprit, de finesse, de liberté, de politesse, qu'il devint la coqueluche de la cour. Son père lui laissa la bride sur le col; sa figure enchanta les dames; celle de sa femme, qui n'avoit pourtant rien de désagréable, ne le charma pas. Livré au monde avec tout ce qu'il falloit pour plaire et ne rien valoir, il fit force sottises qui firent faire, moins de trois mois après son mariage, celle à son père de le faire mettre à la Bastille. Ce fut un lieu avec lequel il fit si bonne connoissance, qu'on l'y verra plus d'une fois.

Mademoiselle de Valois s'étoit prise d'une

belle passion pour le jeune duc de Richelieu, et la chose fit assez d'éclat pour que madame (mère du Régent) en fut instruite. Elle le prit avec beaucoup de hauteur, et fit avertir le Duc, s'il se soucioit de vivre, de ne pas approcher des lieux où seroit sa petite-fille; et le Duc fut assez prudent pour ne pas négliger cet avis.

L'abbé Dubois saisit ce moment pour laisser transpirer ce qui se négocioit du mariage avec le prince de Piémont: cela fut jusqu'à Madame, qui entretenoit avec la reine de Sicile une correspondance d'amitié assez suivie; elle n'eut rien de plus pressé que d'écrire à cette Reine qu'elle étoit trop de ses amies pour penser à lui faire un si mauvais présent que mademoiselle de Valois.

Quelques jours après, elle crut devoir faire part au duc et à la duchesse d'Orléans du bel acte de franchise qu'elle avoit fait. La duchesse d'Orléans en fut au désespoir; mais mademoiselle de Valois ne s'en soucia guère.

L'abbé Dubois alors joua le fâché, et le

Régent ne fit que rire de l'incartade de sa mère. Mademoiselle de Valois épousa dans la suite le duc de Modène, et profita de la leçon que lui donna la grande-duchesse de Toscane, lorsqu'elles prirent congé l'une de l'autre. *Mon enfant, lui dit cette Princesse, faites comme moi, ayez deux ou trois enfans, et de-là tâchez de revenir en France; il n'y a que ce pays de bon pour nous.*

Avant que de partir pour Modène, où elle alloit avec un grand regret, mademoiselle de Valois obtint la liberté du duc de Richelieu, qui, ayant eu part à l'affaire de Cellamare, fut arrêté et conduit à la Bastille : il en sortit; et fut accompagné quelque temps d'un gentilhomme à Conflans, chez le cardinal de Noailles, qui avoit demandé aussi au Régent sa liberté; ensuite, après quelque temps, on lui laissa une liberté absolue.

GAMACHES,

GAMACHES, (L'ABBÉ DE)

AUDITEUR DE ROTE.

L'ABBÉ de Gamaches étoit à Rome depuis assez long-temps qu'il y avoit été envoyé succéder au cardinal de Polignac, à la place d'auditeur de Rote: le frère de cet abbé avoit épousé une fille de Pomponne, frère de madame de Torcy; et Torcy, ministre, lui avoit valu cet emploi. Le père de Gamaches étoit chevalier de l'ordre de 1661; et tous deux avoient épousé les soeurs de MM. de Lomenie et de Brienne, père et fils, et secrétaires d'état des affaires étrangères que le fils quitta, parce que sa tête se dérangea, et a vécu long-temps, et est mort enfermé.

Le nom de l'abbé de Gamaches est Rouault; il s'appliqua beaucoup au tribunal de la Rote; il ne songea qu'à plaire à la cour de Rome et à ceux qui la gouvernoient, et se mit en tête de devenir cardinal. L'abbé Dubois avoit des agens secrets à Rome pour son chapeau. Gamaches les découvrit, les suivit,

chercha à avoir quelque part à leurs menées, fut piqué de leur mystère, se brouilla avec eux, les traversa, et voulut faire sentir à Dubois qu'il avoit besoin de lui. Dubois, furieux, résolut de le rappeler : Gamaches, qui l'avoit prévu, se prépara à repousser le choc; il temporisa d'abord, mais il déclara à Dubois que le rappel n'étoit pas en son pouvoir, ni du Régent, ni du Roi; que le feu Roi, en le nommant, avoit consommé son pouvoir dès qu'il avoit été agréé à Rome; qu'il ne dépendoit plus ni de la France, ni du Roi, et qu'il ne répondoit qu'au Pape. A la lecture de la dépêche qui apprit cette réponse de Gamaches, Dubois sauta en l'air; et après avoir tempêté, il craignit de se compromettre; et comme il désiroit de placer cet abbé qui pouvoit lui nuire, et qui étoit sur les pistes de tous ses agens, (car il en entretenoit trois ou quatre à Rome, inconnus les uns aux autres) il lui offrit l'archevêché d'Embrun, vaquant par la mort de Brûlard-Genlis, le plus ancien prélat de la France, et un des plus saints et des plus résidens évêques. Gamaches, incapable d'abandonner

ses vues, le refusa net, et déclara qu'il ne vouloit quitter ni Rome, ni la Rote, fit le reconnoissant, offrit ses services à Dubois, et lui en rendit effectivement; avec tous ces manéges, il demeura auditeur de Rote, mais il en résulta que jamais auditeur de Rote n'avoit imaginé ne pouvoir être rappelé.

GESVRES. (LE DUC DE)

Ce vieux Gesvres étoit le mari le plus cruel, le père le plus dénaturé, enfin l'homme le plus complétement méchant qui fût jamais.

Il fit, cette même année, un tour au maréchal de Villeroy à le tuer. Tous deux étoient venus de secrétaires d'état, et tous deux avoient eu des péres qui avoient fait grande et extraordinaire fortune. Un jour que le petit couvert étoit servi, et que le Roi étoit encore chez madame de Maintenon, les courtisans étoient autour de la table du Roi à l'attendre, et M. de Gesvres pour le servir; le maréchal de Villeroy arriva avec ce bruit et ces airs qu'il avoit pris de tout temps, et que sa

faveur et ses emplois rendoient plus superbes. Je ne sais si cela impatienta le vieux Gesvres plus qu'à l'ordinaire; mais, dès qu'il le vit arriver derrière un coin du fauteuil du Roi où il se mettoit toujours: *M. le Maréchal*, lui dit-il tout d'un coup, la table et le fauteuil entre deux, *il faut avouer que vous et moi sommes bien heureux.* Le Maréchal, étonné d'un propos que rien n'amenoit, en convint avec un air modeste; et secouant sa tête et sa perruque, voulut le rompre en parlant à quelqu'un: mais l'autre, qui n'avoit pas si bien commencé pour rien, continue l'apostrophe pour se faire écouter; admire la fortune de Villeroy qui épouse une Créquy, et de son père qui épouse une Luxembourg; et de-là des charges, des dignités, des biens sans nombre; et les péres de ces gens-là, des secrétaires d'état. *Arrêtons-nous là, M. le Maréchal*, s'écria-t-il, *n'allons pas plus loin; car qui étoient leurs peres à ces deux secrétaires d'état? De petits commis, et petits commis eux-mêmes; et de qui venoient-ils? Le vôtre d'un vendeur de marée aux halles, et le mien d'un porte-balle, et*

peut-être de pire. Messieurs, s'adressant à la compagnie tout de suite, *est-ce que je n'ai pas raison de trouver notre fortune prodigieuse à M. le Maréchal et à moi ? N'est-il pas vrai donc, monsieur le Maréchal, que nous sommes bien heureux ?* Puis à regarder et à s'avancer, à rire, et le Maréchal, au dernier désespoir, qui auroit bien voulu avoir la douce satisfaction de pouvoir l'étrangler.

GUILLAUME III, ROI D'ANGLETERRE.

Le roi Guillaume, tout occupé d'armer l'Europe contre la France et l'Espagne, avoit fait un voyage en Hollande pour mettre la dernière main à ce grand ouvrage, entamé par lui dès l'instant qu'il fut informé des dernières dispositions de Charles II; et il étoit dans sa maison de chasse de Loo. Au plus fort de cette grande occupation, lorsqu'il apprit la mort du Roi son beau-père, et la reconnoissance que le Roi avoit faite du prince de

Galles, qui donna toute liberté à Guillaume d'éclater par-tout, et d'agir à découvert, il se hâta d'achever en Hollande tout ce qui assuroit cette formidable ligue à laquelle ils donnèrent le nom de grande alliance, et s'en retourna en Angleterre animer la nation et chercher des secours pécuniaires dans son parlement. Ce Prince, usé avant l'âge par les travaux et les affaires qui firent le tissu de sa vie, avec une capacité, une adresse, une supériorité de génie qui lui acquit la suprême autorité en Hollande, la couronne d'Angleterre, la confiance et la dictature parfaite de toute l'Europe, excepté la France, étoit tombé dans un épuisement de forces et de santé, qui, sans attaquer ni diminuer celles de l'esprit, ne lui fit rien relâcher des travaux infinis de son cabinet; et dans une difficulté de respirer, qui avoit fort augmenté l'asthme qu'il avoit depuis plusieurs années, il sentoit son état, et ce puissant génie ne se le désavoua pas. Il fit faire des consultations aux plus célèbres médecins de l'Europe sous des noms feints, entr'autres une à Fagon, sous le nom d'un curé, lequel y donnant de bonne foi,

la renvoya sans ménagement, et sans autre conseil que celui de se préparer à une mort prochaine. Le mal augmentant ses progrès, Guillaume consulta de nouveau mais à découvert : Fagon qui le sut, reconnut la maladie du curé ; il ne changea pas d'avis, mais fut plus considéré, et prescrivit, dans un savant raisonnement, les remèdes qu'il jugea les plus propres, sinon pour guérir, au moins pour alléger. Ces remèdes furent suivis et soulagèrent ; mais enfin les temps étoient arrivés où Guillaume devoit sentir que les plus grands hommes finissent comme les plus petits, et voir le néant de ce que le monde appelle les plus grandes destinées. Il se promenoit encore quelquefois à cheval, et il s'en trouvoit soulagé ; mais n'ayant plus la force de s'y tenir par sa maigreur et sa foiblesse, il fit une chute qui précipita sa fin par la secousse : elle fut aussi peu occupée de religion que l'avoit été la suite de sa vie. Il ordonna de tout, et parla à ses ministres et à ses familiers avec une tranquillité surprenante et une présence d'esprit qui ne l'abandonna point jusqu'au dernier moment, quoiqu'accablé de vomissemens et

de dévoiement dans les derniers jours de sa vie. Uniquement rempli des choses qui le regardoient, il se vit finir sans regret, avec la satisfaction d'avoir consommé la grande alliance à n'en craindre aucune désunion par sa mort, et l'espérance du succès des grands coups que par elle il avoit projetés contre la France. Cette pensée, qui le flatta jusque dans la mort même, lui tint lieu de toute consolation; consolation frivole et cruellement trompeuse, qui le laissa bientôt à d'éternelles vérités. On le soutint les deux derniers jours par des liqueurs fortes et des choses spiritueuses. Sa dernière nourriture fut une tasse de chocolat; il mourut le dimanche 19 mars, sur les dix heures du matin : la princesse Anne sa belle-soeur, épouse du prince George de Danemarck, fut en même temps proclamée Reine; peu de jours après elle déclara son mari grand amiral et généralissime; rappela dans son conseil le comte de Rochester, son oncle maternel, et Sunderland, fameux par son esprit et ses trahisons, et envoya le comte de Marleborough, si célèbre dans la suite, suivre en Hollande tous les plans de son prédécesseur.

HARLAY,

PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT.

HARLAY étoit un petit homme à visage en losange; le nez grand et aquilin ; des yeux de vautour, qui sembloient dévorer les objets et percer les murailles; un rabat et une perruque noire, mêlée de blanc, l'un et l'autre guère plus longs que les ecclésiastiques les portent; une calotte; des manchettes plattes comme les prêtres et le chancelier, mais étriquées; le dos courbé; une parole lente, toute pesée; une prononciation ancienne et gauloise, et souvent les mots de même; tout son extérieur contraint, gêné, affecté; l'air hypocrite; le maintien faux et cynique; des révérences profondes; allant toujours rasant les murailles avec un air respectueux, mais à travers lequel pétilloient l'audace et l'insolence; et des propos composés, à travers lesquels sortoient toujours l'orgueil de toute espèce, et, tant qu'il osoit, le mépris et la dérision. Les sentences et les maximes

étoient son langage ordinaire, même dans les propos communs; toujours laconique, jamais à son aise ni personne avec lui; beaucoup d'esprit naturel et fort étendu; beaucoup de pénétration; une grande connoissance du monde, surtout des gens avec qui il avoit à faire; beaucoup de belles-lettres; profond dans la science du droit, et, ce qui malheureusement est devenu si rare, du droit public; une grande lecture et une grande mémoire; et avec une lenteur dont il s'étoit fait une étude, une justesse, une promptitude, une vivacité de réparties surprenante et toujours présente: supérieur aux plus fins procureurs dans la science du palais; et un talent incomparable du gouvernement, par lequel il s'étoit rendu tellement le maître du parlement, qu'il n'y avoit aucun de ce corps qui ne fût devant lui en écolier; et que la grand'chambre et les enquêtes assemblées n'étoient que des petits garçons en sa présence, qu'il dominoit et qu'il tournoit où et comme il vouloit, souvent sans qu'ils s'en apperçussent; et quand ils le sentoient, sans oser branler devant lui, sans toutefois avoir jamais donné accès à aucune

liberté ni familiarité avec lui à personne, sans exception; magnifique par vanité aux occasions; ordinairement frugal par le même orgueil, et modeste de même dans ses meubles et dans son équipage, pour s'approcher des moeurs des anciens magistrats. C'est un dommage extrême que tant de qualités et tant de talens naturels et acquis, se soient trouvés destitués de toute vertu, et n'aient été consacrés qu'au mal, à l'ambition, à l'avarice, au crime. Superbe, venimeux, malin, scélérat par nature; humble, bas, rampant devant ses besoins; faux et hypocrite en toutes ses actions, même les plus ordinaires et les plus communes; juste avec exactitude entre Pierre et Jacque pour la réputation; l'iniquité la plus consommée, la plus artificieuse, la plus suivie suivant son intérêt, sa passion, et le vent surtout de la cour et de la fortune; on en a vu d'étranges preuves en faveur de M. de Luxembourg contre nous. Quelque temps après notre décision dont notre récusation l'avoit exclus, le Roi voulut savoir son avis de cette affaire : il répondit que les ducs avoient toute la justice et toute la raison pour

eux, et qu'il l'avoit toujours cru de cette sorte. Tel est l'empire de la vérité, qu'elle tire les aveux les plus infamans de la bouche même de ceux qui la combattent : après ce que ce juge avoit fait dans ce procès, pouvoit-il davantage? On a su par quelle infamie il s'appropria le dépôt que Ruvigny son ami lui avoit confié. De ces traits publics, on peut juger de ce qui est plus inconnu. Une ame si perverse étoit bourrelée, non de remords qu'il ne connut jamais, ou du moins qu'il n'a jamais laissé apercevoir qu'il en eût saisi aucun, mais d'une humeur qui se pouvoit dire enragée, qui ne le quittoit point, et qui le rendoit la terreur et, presque à mi-mort, le fléau de ce qui avoit affaire à lui. Comme elle ne l'épargnoit pas, elle n'épargnoit personne ; et ses traits étoient les plus perçans et les plus continuels. Ce fut aussi une joie publique lorsqu'on en fut délivré ; mais le parlement, accablé sous la dureté de son joug, en disputa avec le reste du monde. C'est dommage qu'on n'ait pas fait un Harlayana de tous ses dits qui caractériseroient ce cynique, et qui divertiroient en même temps, et qui le plus souvent

se passoient chez lui en public et tout haut en pleine audience; je ne puis m'empêcher d'en rapporter quelques échantillons.

Montataire, père de Lassay, que madame la Duchesse fit faire chevalier de l'Ordre en 1724, avoit épousé en secondes noces une fille de Bussi Rabutin, si connu par son histoire amoureuse des Gaules, qui le perdit pour le reste de ses jours : le mari et la femme que j'ai connus étoient tous deux grands parleurs, et, on disoit, grands chicaneurs. Ils allèrent à l'audience du premier président; il vint à eux à leur tour : le mari voulut prendre la parole, la femme la lui coupa, et se mit à expliquer son affaire. Le premier président écouta quelque temps, puis l'interrompant : *Monsieur*, dit-il au mari, *est-ce là votre femme? Oui, Monsieur*, répondit Montataire, fort étonné de la question. *Que je vous plains, Monsieur!* répliqua le premier Président, haussant les épaules d'un air de compassion, et leur tourna le dos. Tout ce qui l'entendit ne put s'empêcher de rire. Ils s'en retournèrent outrés, confus, et sans

avoir tiré du premier Président que cette insulte. Madame de Lillebonne qui, outre son rang, sa considération et son crédit, et celui de ses filles, alla un jour avec elles à cette audience. Les réponses furent si cruelles, qu'elles sortirent fondantes en larmes de colère et de dépit. Les jésuites et les pères de l'Oratoire, sur le point de plaider ensemble, le premier Président les manda et les voulut accommoder. Il travailla un peu avec eux; puis les conduisant: Mes pères, dit-il aux jésuites, c'est un plaisir de vivre avec vous; et se retournant tout court aux pères de l'Oratoire: Et un bonheur mes pères, de mourir avec vous. Le duc de Rohan, sortant mal content de son audience, vif et brusque comme il étoit, l'avoit prié de ne le point conduire, et après quelques complimens, crut avoir réussi dans cette opinion; il descend le degré, disant rage et injure de lui à son intendant qu'il avoit mené avec lui. Chemin faisant, l'intendant tourne la tête et voit le premier Président sur ses talons; il s'écrie pour avertir son maître. Le duc de Rohan se tourne et se met à complimenter,

pour faire remonter le premier Président. *Oh*, *Monsieur*, lui dit le premier Président, *vous dites de si belles choses qu'il n'y a pas moyen de vous quitter;* et en effet ne le quitta point qu'il ne l'eût vu en carrosse et partir. La duchesse de la Ferté alla lui demander l'audience; et comme tout le monde essuya son humeur, en s'en allant, elle s'en plaignit à son homme d'affaires, et traita le premier Président de vieux singe: il la suivoit, et ne dit mot; à la fin elle s'en aperçut, mais elle espéra qu'il ne l'avoit pas entendue; et lui, sans en faire aucun semblant, il la mit dans son carrosse. A peu de temps de-là, sa cause fut appelée et tout de suite gagnée; elle accourut chez le premier Président, et lui fit toutes sortes de remercîmens. Lui, humble et modeste, se plongea en révérence; puis la regardant entre deux yeux: *Madame*, lui répondit-il tout haut devant tout le monde, *je suis bien aise qu'un vieux singe ait pu faire quelque chose à une vieille guenon;* et de-là tout humblement sans plus dire un mot, se met à la conduire, car c'étoit sa façon de se défaire des gens, d'aller toujours et les

laisser là d'une porte à l'autre. La duchesse de la Ferté auroit voulu le tuer ou être morte : elle ne sut plus ce qu'elle disoit, et ne put jamais s'en défaire ; lui, toujours en profond silence, en respect, et les yeux baissés, jusqu'à ce qu'elle fût montée en carrosse. Les gens du commun, il les traitoit du haut en bas ; et il ne se contraignoit pas de dire à un procureur et à un homme d'affaire, que des gens de considération amenoient à son audience pour expliquer leur fait mieux qu'ils ne l'eussent fait eux-mêmes : Taisez-vous, mon ami, vous êtes un bel homme pour me parler ; je ne parle pas à vous : on peut croire, après ces sorties, comme le reste se passoit. Il ne traitoit guère mieux certains conseillers. Les deux frères Doublet, tous deux conseillers, et dont l'aîné avoit du mérite, de la capacité et de l'estime, avoient acheté les terres de Persan et de Croy, dont ils prirent les noms. Ils allèrent aux audiences du Président. Il les connoissoit très-bien ; mais il ne laissa pas de demander qui ils étoient. A leur nom, le voilà courbé tout bas et aux révérences ; et les regardant comme les connoissant, avec

surprise

surprise marquée, il leur dit, *je vous connois*, et leur tourna le dos. Pendant les vacances il étoit chez lui à Gros-bois. Deux jeunes conseillers qui étoient dans le voisinage l'y allèrent voir. Ils étoient en habit gris de campagne, avec leurs cravates passées dans une boutonnière, comme on la portoit alors. Cela choqua l'humeur du cynique; il appela une manière d'écuyer; puis regardant un de ses laquais : chassez-moi, lui dit-il, ce coquin-là toute à cette heure, qui a la témérité de porter la cravate comme messieurs. Messieurs pensèrent en tomber en défaillance, s'en allèrent le plutôt qu'ils purent; ils se promirent bien de n'y pas retourner. Le peu de ses plus familiers et sa plus intime famille n'en souffrirent pas moins que le reste du monde. Il traitoit son fils comme un nègre : c'étoit entre eux une comédie perpétuelle. Ils logeoient et mangeoient ensemble, et jamais ne se parloient que de la pluie et du beau temps. S'il s'agissoit d'affaires domestiques ou autres, ce qui arrivoit continuellement, ils s'écrivoient, et les billets cachetés marchoient d'une chambre à l'autre. Ceux du père étoient

impitoyables; ceux du fils, qui se rebéquoit volontiers, très-piquans; jamais il n'alloit chez son père, qu'il ne lui envoyât demander s'il ne l'incommoderoit point. Le père répondoit comme il eût fait à un étranger. Dès que le fils paroissoit, le père se levoit le chapeau à la main, disoit qu'on apportât une chaise à monsieur, et ne se rasseyoit qu'en même temps que lui. Au départ il se levoit, et faisoit la révérence. Madame de Moussy, sa soeur, ne le voyoit guère plus aisément ni familièrement, quoique dans le même logis, et il lui faisoit souvent de telles sorties à table, qu'elle se réduisit à manger dans sa chambre. C'étoit une dévote de profession, dont le guindé, l'affecté, le ton et les manières étoient fort semblables à celles de son frère. La belle-fille, très-riche héritière de Bretagne, étoit, avec toute sa douceur et sa vertu, la victime de tous les trois. Le fils avoit tout le mauvais du père, et n'en avoit pas le bon. Un composé de petit-maître le plus écervelé, et du magistrat le plus grave, le plus austère, le plus compassé, une manière de fou, étrangement dissipateur et débauché. Lui et son

père s'étoient figurés être parens du comte d'Oxfort, parce qu'il s'appeloit Harlay. Jamais race si glorieuse, et glorieuse en tous points; jamais tant de fausse humilité.

HEINSIUS,

GRAND-PENSIONNAIRE.

LA France perdit, en 1720, un de ses plus implacables ennemis, mais dans un temps où il ne pouvoit plus lui nuire, par la mort du célèbre Heinsius, pensionnaire de Hollande : il avoit quatre-vingt-un ans, la tête et le sens comme à quarante, la santé ferme. Il fut emporté par une maladie de peu de jours, à la Haie, le troisième août, à quoi le chagrin eut beaucoup de part. Créature, puis confident intime, conseiller le plus accrédité du prince d'Orange, et l'instrument de l'autorité et du pouvoir sans bornes qu'il s'étoit acquis dans les Provinces-Unies : il en avoit épousé tous les intérêts, ses affections et ses haines. Heinsius succéda, non à ses charges et à l'autorité qu'elles donnent, mais à tout

son crédit sur tous les esprits et à son art de gouverner, et de devenir le premier mobile et comme le maître de toutes les délibérations importantes de sa république. Entraîné par son grand objet d'humilier la France et la personne du Roi, flatté par la cour rampante que lui faisoient sans ménagement le prince Eugène et le duc de Marlborough, jusqu'à attendre quelquefois deux heures dans son antichambre : il ne voulut jamais la paix, et tous trois ne visèrent pas à moins, au milieu de leurs énormes succès, qu'à réduire la France au dessous de la paix de Vervins; les finances de l'Empereur, quoique le plus intéressé, étoient toujours fort courtes; quelque animés que fussent les Anglois, leur parlement sentoit avec peine le poids d'une distribution si inégale, et n'alloit pas à beaucoup près à ce qu'il étoit nécessaire d'en tirer. Ce fut donc à la Hollande à suppléer pour ces deux puissances. La haine d'Heinsius et les cajoleries des deux héros du temps l'aveuglèrent; il acheva de ruiner sa république que son crédit entraîna; il fut trente ans pensionnaire, et jamais pensionnaire n'a été si maître de toutes

les affaires; on pourroit dire si absolu, si la forme du gouvernement n'eût demandé des insinuations lumineuses et adroites, mais qui avoient toujours un plein succès: on peut juger par-là de la capacité de sa connoissance, de la dextérité, de l'éloquence, de l'expérience et de la force de tête de ce ministre, qui, n'ayant pas de Stadhouder depuis la mort du roi Guillaume, se trouvoit en tout genre le chef, le premier homme de sa république, de longue main si accoutumée, du temps du roi Guillaume et depuis, à suivre comme aveuglément ses impulsions et ses sentimens; mais la paix faite, la république désenivrée de ses espérances fondées sur une guerre heureuse jusqu'au prodige, et ramenée sur elle-même, aperçut enfin jusqu'où la passion d'Heinsius l'avoit menée, et vit avec horreur la profondeur des engagemens où il l'avoit jetée, et l'immensité des dettes dont elle se trouva accablée. Les yeux s'ouvrirent donc sur la conduite d'Heinsius; le mécontentement ne se contraignit plus; le crédit du ministre tomba; ses embarras à se défendre d'avoir précipité la république dans cet

abyme, se multiplièrent; les dégoûts devinrent fréquens, puis continuels, qui le conduisirent au tombeau. Outre la place de pensionnaire, il avoit aussi les sceaux pour que rien ne manquât à son autorité. Les états-généraux séparèrent les deux emplois; et, après avoir délibéré six semaines et davantage, ils donnèrent, le 20 septembre, la garde du grand-sceau au baron de Wassenaer Statstumberg, et l'importante place de pensionnaire de Hollande et de Westfrise, à Hoornbeck, pensionnaire de la ville de Rotterdam.

HESSE DARMSTADT, (LE PR. DE)

GRAND D'ESPAGNE.

Ce Prince étoit un homme fort bien fait, de la maison de Hesse, parent de la reine d'Espagne, de ces cadets qui n'ont rien, qui servent où ils peuvent pour vivre, et qui vont cherchant fortune. On prétend qu'à un premier voyage qu'il fit en Espagne, il n'avoit pas déplu à la Reine. On prétendit aussi que le conseil de Vienne, qui, pour raison d'état,

ne se fit pas scrupule d'empoisonner la reine d'Espagne, fille de Monsieur, parce qu'elle n'avoit point d'enfans, et parce qu'elle avoit trop d'ascendant sur l'esprit et sur le coeur de son mari, et qui fit exécuter ce crime par la comtesse de Soissons, réfugiée en Espagne sous la direction du comte de Mansfeld, ambassadeur de l'Empereur à Madrid, ne fut pas plus scrupuleux sur un autre point. Il avoit remarié le roi d'Espagne à la soeur de l'Impératrice. C'étoit une princesse grande, majestueuse, très-bien faite, qui n'étoit pas sans beauté, et qui, conduite par les ministres de l'Empereur, et par le parti qu'il s'étoit de longue main formé à Madrid, prit un grand crédit sur le roi d'Espagne. C'étoit bien une partie principale de ce que le conseil de l'Empereur s'étoit proposé : mais le plus important manquoit; c'étoit des enfans. Il en avoit espéré de ce second mariage, parce qu'il s'étoit leurré que l'empêchement venoit de la Reine dont ce conseil s'étoit défait. Ne pouvant plus se dissimuler, au bout de quelques années de ce second mariage, que le roi d'Espagne ne pouvoit avoir d'enfans, ce même

conseil eut recours au prince de Darmstadt; et comme l'exécution n'étoit pas facile, et demandoit des occasions qui ne pouvoient être amenées que par un longtemps, ils l'engagèrent à s'attacher tout-à-fait au service de l'Espagne : l'Empereur et ses partisans l'appuyèrent de toutes leurs forces, non-seulement pour lui faire trouver tous les avantages qui pouvoient l'y fixer, mais tous les moyens encore de pouvoir demeurer à la cour, qui étoit tout leur but; c'est ce qui le fit gouverneur des armes en Catalogne, après la perte de Barcelone, et la paix faite; c'est ce qui, à la fin de cette année, le fit grand d'Espagne à vie, pour qu'il pût demeurer à la cour, et s'y insinuer à loisir pour venir à bout de faire un enfant à la Reine. Lorsque cette cour veut s'attacher quelqu'un, elle le fait Grand à vie de la première classe; ce titre lui donne le pouvoir d'aller par-tout, et le premier rang par-tout. Je ne dirai pas si la Reine fut inaccessible de fait ou de volonté; je ne dirai pas non plus si elle-même, comme on l'a assuré, (mais je le crois sans le bien savoir) avoit un empêchement de devenir mère; quoi qu'il

en soit, M. de Darmstadt, grand d'Espagne, s'établit et se familiarisa à la cour de Madrid, fut des mieux avec la Reine et le Roi, arriva à des privances fort rares dans ce pays-là, sans aucun fruit qui pût mettre la succession de la monarchie en sureté contre les différentes prétentions, ni rassurer de ce côté-là le politique conseil de Vienne.

HORN. (LE COMTE DE)

Le comte de Horn alla, le vendredi de la Passion 1720, dans la rue Quinquampoix, voulant acheter, disoit-il, cent mille écus d'actions, et il donna pour cela rendez-vous à un agioteur dans un cabaret. L'agioteur s'y trouva avec son porte-feuille et des actions : le comte de Horn y vint, accompagné, lui dit-il, de deux de ses amis : un moment après ils se jetèrent tous trois sur l'agioteur; le comte de Horn lui donna plusieurs coups de poignard, et prit son porte-feuille; un de ses deux prétendus amis, qui étoient piémontois, nommé Mille, voyant que l'agioteur n'étoit pas mort, acheva de le tuer; au bruit qu'ils firent, les gens du cabaret

accoururent, non assez promptement pour ne pas trouver le meurtre fait, mais assez tôt pour se rendre maîtres des assassins et les arrêter. Parmi ce bagarre, l'autre coupe-jarret se sauva, mais le comte de Horn et Mille ne purent se sauver. Les gens du cabaret envoyèrent chercher la justice, aux officiers de laquelle ils les remirent, qui les conduisirent à la conciergerie. Cet horrible crime, commis ainsi en plein jour, fit aussitôt grand bruit; l'instant après, plusieurs personnes considérables, parens de cette illustre maison, allèrent crier miséricorde à M. le Régent, qui évita, tant qu'il pût de leur parler, et qui ordonna avec raison, qu'il en fût fait bonne et prompte justice : enfin les parens percerent jusqu'au Régent; ils tâchèrent de faire passer le comte pour fou, disant même qu'il avoit un oncle enfermé, et demandèrent qu'il fût renfermé aux petites-maisons, ou chez les PP. de la Charité, à Charenton, chez qui on met aussi des fous; mais la réponse fut qu'on ne pouvoit se défaire trop tôt des fous qui portent la folie jusqu'à la fureur. Econduits de leur demande, ils représentèrent

quelle infamie ce seroit que l'instruction du procès, et ses suites pour une maison illustre, qui appartenoit à tout ce qu'il y avoit de plus grand et à presque tous les souverains de l'Europe; mais Mr. le duc d'Orléans leur répondit, que l'infamie étoit dans le crime et non dans le supplice. Ils le pressèrent sur l'honneur que cette maison avoit de lui appartenir à lui-même. *Eh bien, Messieurs*, leur dit-il, *fort bien : j'en partagerai la honte avec vous.* Le procès n'étoit ni trop long, ni difficile. Law et l'abbé Dubois, si intéressés à la sureté des agioteurs, sans laquelle le papier tomboit tout court et sans ressource, prirent fait et cause auprès de Mr. le duc d'Orléans, pour le rendre inexorable; lui, pour éviter la persécution qu'il essuyoit sans cesse pour faire grâce; eux, dans la crainte qu'il ne se laissât aller, n'oublièrent rien pour presser le parlement de juger. L'affaire alloit grand train, et n'alloit à rien moins qu'à la roue; les parens, hors d'espoir de sauver le criminel, ne pensèrent plus qu'à obtenir une commutation de peine. Quelques-uns d'entre eux vinrent me trouver pour m'engager à les y

servir, quoique je n'aye pas de parenté avec la maison de Horn. Ils m'expliquèrent que la roue mettroit au désespoir toute cette maison et tout ce qui tenoit à elle dans les Pays-bas et en Allemagne, parce qu'il y avoit dans ce pays-là une grande et très-importante différence entre les supplices des personnes de qualité qui avoient commis des crimes; que la tête tranchée n'influoit en rien sur la famille de l'exécuté, mais que la roue y infligeoit une telle infamie, que les oncles, les tantes, les frères et soeurs, et les trois premières générations suivantes, étoient exclus d'entrer dans un noble Chapitre, qui, outre la honte, étoit une privation très-dommageable, qui empêchoit la décharge, l'établissement et les espérances de la famille pour parvenir aux abbayes de chanoinesses et aux évêchés souverains. Cette raison me toucha; et je leur promis de la représenter de mon mieux à Mr. le duc d'Orleans, mais sans m'engager à rien au-delà pour la grâce. J'allois partir pour la Ferté, y profiter du loisir de la Semaine-sainte. J'allai donc trouver Mr. le duc d'Orléans, à qui j'expliquai ce que je venois

d'apprendre. Je lui dis ensuite que, quiconque demanderoit la vie du comte de Horn, après un crime si détestable en tous ses points, ne se soucieroit que de la maison de Horn, et ne seroit point son serviteur; que je croyois aussi que ne seroit pas son serviteur quiconque s'acharneroit à l'exécution de la roue, à quoi le comte de Horn ne pouvoit manquer d'être condamné. Je croyois qu'il y avoit un *mezzo termine* à prendre, lui qui les aimoit tant, qui rempliroit toute justice et toute raisonnable attente du public, qui éviteroit le honteux et si dommageable rejaillissement de l'infamie sur une maison si illustre et si grandement alliée, et qui lui dévoueroit cette maison et tous ceux à qui elle tenoit, qui au fond sentoient bien que la grâce de la vie étoit impraticable, au lieu du désespoir et de la rage, où tout entreroit contre lui, et qui se perpétueroit et s'aigriroit même à chaque occasion perdue d'entrer dans les chapitres où la soeur du comte de Horn étoit sur le point d'être reçue. Je lui représentai que ce moyen étoit bien simple; c'étoit de laisser rendre, et prononcer l'arrêt de mort sur la roue, et

de tenir toute prête la commutation de peine toute signée et scellée pour n'avoir que la date à y mettre à l'instant de l'arrêt, et sur le champ l'envoyer à qui il appartient, puis le jour même faire couper la tête au comte de Horn, par là toute justice est accomplie; et l'arrêt de roue prononcé, le public est satisfait, puisque le comte de Horn est assez puni de mort; et la maison de Horn, et tout ce qui y tient, trop raisonnables pour avoir espéré une grâce de la vie, qu'eux-mêmes, à la place du Régent, n'auroient pas accordée, lui seroient redevables d'avoir sauvé leur honneur, et les moyens d'établissemens des filles et des cadets. Mr. le duc d'Orléans trouva que j'avois raison, le goûta, sentit son intérêt de ne pas jeter dans le désespoir, contre lui, tant de gens considérables, en accomplissant toutefois toute justice et l'attente du public, et me promit qu'il le feroit ainsi. Je lui dis que je partois le lendemain, que Law et Dubois, acharnés à la roue, la lui arracheroient. Il me promit de nouveau de tenir ferme à la commutation de peine, m'en dit là-dessus autant que je lui en aurois pu dire

en m'étendant sur ce point. Je lui déclarai que je n'étois ni parent, ni en la moindre connoissance avec la maison de Horn, ni en liaison avec aucun de ceux qui se remuoient pour elle ; que c'étoit uniquement raison et attachement pour sa personne et à son intérêt, qui me faisoit insister, et que je le conjurois de demeurer ferme dans la résolution qu'il me témoignoit, puisqu'il en sentoit tout le bon et toutes les tristes suites du contraire, et de ne se point laisser entraîner aux raisonnemens faux et intéressés de Law et de l'abbé Dubois, qui se relayeroient pour arracher de lui ce qu'ils vouloient. Il me le promit de nouveau ; et comme je le connoissois bien, je vis que c'étoit de bonne foi. Je pris congé, et partis le lendemain. Ce que j'avois prévu ne manqua pas. Dubois et Law l'assiégèrent et le retournèrent si bien, que la première nouvelle que j'appris à la Ferté, fut que le comte de Horn et son scélérat de Mille avoient été roués en Grève, vifs, et expirés sous la roue, le mardi-saint 26 mars, sur les quatre heures après midi, sur le même échafaud, après avoir été appliqués à la question ;

le succès en fut tel aussi que je l'avois représenté à Mr. le duc d'Orléans. La maison de Horn et toute la grande noblesse des Pays-bas, même d'Allemagne, furent outrés, et ne se continrent de paroles ni par écrit. Il y eut même parmi eux d'étranges partis de vengeance pourpensés; et long-temps, depuis la mort de Mr. le duc d'Orléans, j'ai trouvé de ces messieurs-là, qui n'ont pu se tenir de m'en parler, ni se contenir de répandre le venin qu'ils en conservaient dans le coeur.

HUMIÈRES,

MARÉCHAL DE FRANCE.

Le maréchal d'Humières étoit un homme qui avoit tous les talens de la Cour et du grand monde, et toutes les manières d'un fort grand seigneur; avec cela homme d'honneur, quoique fort liant avec les ministres, et très-bon courtisan; ami particulier de M. de Louvois qui contribua beaucoup à sa fortune, qui ne le fit pas attendre. Il étoit brave et se montra meilleur en second qu'en premier. Il

étoit

étoit magnifique en tout, bien avec le Roi qui le distinguoit fort et étoit familier avec lui. On peut dire que sa présence ornoit la Cour et tous les lieux où il se trouvoit. Il avoit toujours sa maison pleine de tout ce qu'il y avoit de plus grand et de meilleur. Les princes du sang n'en bougeoient, et il ne se contraignoit en rien pour eux ni pour personne, mais avec un air de liberté, de politesse, de discernement qui lui étoit naturel, et qui séparoit toute idée d'orgueil d'avec la dignité et la liberté d'un homme qui ne veut ni se contraindre, ni contraindre les autres. Il avoit les plus plaisantes colères du monde, surtout en jouant, et avec cela le meilleur homme de la terre, et qui étoit généralement aimé. Il avoit le gouvernement général de Flandres et de Lille, où il tenoit comme une cour; il avoit fait un beau lieu de Mouchy, à deux lieues de Compiegne, dont il étoit capitaine. Le Roi l'avoit souvent aidé à accommoder Mouchy, et y avoit été plusieurs fois. M. de Louvois qui, à la mort du duc du Lude, voulut rogner l'office de grand-maître de l'artillerie, en faveur de sa charge de secrétaire

d'état, fit faire le maréchal Humières grand-maître en son absence, comme il revenoit d'Angleterre complimenter de la part du Roi le roi Jacques II sur son avénement à la couronne. Ce ministre contribua beaucoup à le faire faire duc vérifié, et à lui faire accorder la grâce très-singulière de faire appeler dans ses lettres celui qui, avec l'agrément du Roi, épouseroit sa dernière fille, belle comme le jour, et qu'il aimoit passionément. Il avoit perdu son fils unique, sans alliance, au siége de Luxembourg. Il avoit marié sa fille au prince d'Isengheim, en obtenant un tabouret de grâce, et la seconde à Vassé vidame du Mans, qui s'étoit remariée à Surville, cadet d'Hautefort, dont elle avoit été long-temps sans voir son père. Le Maréchal mourut assez brusquement à Versailles; il regretta amèrement de n'avoir jamais pensé à son salut ni à sa santé : il pouvoit ajouter à ses affaires, et mourut pourtant fort chrétiennement, et fut généralement regretté. On peut remarquer qu'il fut assisté à la mort par trois antagonistes, M. de Meaux et l'abbé de Fénelon, qui écrivirent bientôt après l'un contre l'autre, et

le père Caffaro, théatin, son confesseur, qui s'étant avisé d'écrire un livre en faveur de la comédie, pour la prouver innocente et permise, fut puissamment réfuté par M. de Meaux.

JACQUES II,

ROI D'ANGLETERRE.

Ce Prince infortuné, dont la santé s'étoit affoiblie de plus en plus depuis son retour des eaux de Bourbon, où Fagon l'avoit envoyé, tomba, le 8 novembre, dans un état de paralysie et d'autres maux à n'en rien laisser espérer. Dans cette conjoncture le Roi prit une résolution plus digne de la générosité de Louis XII et de François I que de sa sagesse; il alla, de Marly où il étoit, à Saint-Germain. Le 13 septembre le roi d'Angleterre étoit si mal, que lorsqu'on lui annonça le Roi, à peine ouvrit-il les yeux un moment; le Monarque françois lui dit qu'il étoit venu l'assurer qu'il pouvoit mourir en repos sur le prince de Galles, et qu'il le reconnoîtroit roi d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse. Le peu d'Anglois

qui se trouvèrent là se jettèrent à ses genoux, mais le roi d'Angleterre ne donna aucun signe de vie.

Le Roi espéroit toujours que sa conduite si mesurée en Flandres, le renvoi des garnisons hollandoises, l'inaction de ses troupes, lorsqu'elles pouvoient tout envahir et que rien n'étoit en état de s'opposer à cette action de puissance, retiendroient la Hollande et l'Angleterre, dont la première étoit si parfaitement dépendante de l'autre, de rompre en faveur de la maison d'Autriche ; c'étoit alors pousser cette espérance bien loin : mais le Roi s'en flattoit encore, et par-là de terminer bientôt la guerre d'Italie, et toute l'affaire de la succession d'Espagne, que l'Empereur ne pouvoit plus disputer avec ses seules forces et celles même de l'Empire. Rien n'étoit donc plus contradictoire à cette position et à la reconnoissance qu'il avoit solennellement faite, à la paix de Riswick, du prince d'Orange, comme roi d'Angleterre, et que jusqu'alors il n'avoit pas moins solennellement exécutée : c'étoit offenser sa personne par l'endroit le

plus sensible, toute l'Angleterre avec lui et la Hollande à la suite; c'étoit montrer le peu de fond qu'ils avoient à faire sur ce traité de paix; leur donner beau jeu à rassembler avec eux tous les Princes qui y avoient contracté sous leur alliance, et à rompre ouvertement sur leur propre fait, indépendant de celui de la maison d'Autriche. A l'égard du prince de Galles, cette reconnoissance ne lui donnoit rien de solide; elle réveilloit seulement la jalousie, les soupçons et la passion de tout ce qui lui étoit opposé en Angleterre; les attachoit de plus en plus au roi Guillaume, et à l'établissement de la succession, dans la ligue protestante, qui étoit leur ouvrage; les rendoit plus vigilans, plus actifs et plus violens contre tout ce qui étoit catholique, ou soupçonné de favoriser les Stuard en Angleterre, et les ulcéroit de plus en plus contre ce jeune Prince et contre la France qui leur vouloit donner un roi, et décider malgré eux de leur couronne, sans que le Roi, qui marquoit du moins ce désir par cette reconnoissance, eût plus de moyens de rétablir le prince de Galles qu'il n'en avoit eu de rétablir le Roi

son père, pendant une longue guerre, où il n'avoit pas, comme alors, à disputer la succession de la monarchie d'Espagne pour son petit-fils.

Le roi d'Angleterre, dans le peu d'intervalle qu'il eut, parut fort sensible à ce que le Roi venoit de faire; il lui avoit fait promettre de ne pas souffrir qu'il fût fait la moindre cérémonie après sa mort, qui arriva le 16 septembre 1701, sur les trois heures après midi.

Le lendemain samedi, sur les sept heures du soir, le corps de ce Prince, fort légèrement accompagné, et suivi de quelques carrosses remplis des principaux Anglois de Saint-Germain, fut conduit aux Bénédictins anglois, à Paris, rue Saint Jacques, où il fut mis en dépôt dans une chapelle comme le plus simple particulier, jusqu'aux temps, fort éloignés en apparence, où il pût être transporté en Angleterre dans le tombeau de ses pères; son coeur le fut aux filles de Sainte-Marie de Chaillot.

Ce Prince a été si connu dans le monde

sous le titre de duc d'Yorck, et ensuite sous celui de roi d'Angleterre, que je me dispenserai d'en parler ici. Il s'étoit fort distingué par sa valeur et sa bonté, beaucoup plus par la magnanimité constante avec laquelle il a supporté tous ses malheurs, et enfin par une sainteté éminente.

Le comte de Manchester, ambassadeur d'Angleterre, ne parut plus à Versailles après la reconnoissance du prince de Galles, et partit sans prendre congé, quelques jours après l'arrivée du Roi à Fontainebleau. Le roi Guillaume reçut en sa maison de Loo, en Hollande, la nouvelle de la mort du roi Jacques, et de cette reconnoissance; il étoit alors à table avec quelques princes d'Allemagne et quelques seigneurs; il ne proféra pas une seule parole outre la nouvelle; mais il rougit, enfonça son chapeau; ne put contenir son visage. Il envoya ordre à Londres d'en chasser sur le champ Soussin, et de lui faire repasser la mer aussi-tôt après : il faisoit les affaires du Roi en l'absence de l'ambassadeur et d'un envoyé. Cet éclat fut suivi de

près de la signature de grande alliance offensive et défensive contre la France et l'Espagne, entre l'Empereur et l'Empire qui n'y avoit nul intérêt, mais qui sous la maison d'Autriche n'avoit plus de liberté, l'Angleterre et la Hollande, dans laquelle ils surent ensuite attirer d'autres puissances. On venoit d'étouffer une révolte à Naples; Sassinet, neveu du baron de Lisola, chargé des procurations de l'Empereur, l'avoit conduite; il fut pris: le prince de Murcia et le duc de Telena en étoient les principaux chefs, et se sauvèrent. Le prince de Montesarchio, à quatre-vingt ans, monta à cheval au premier bruit avec le duc de Popoli, et avec leurs amis ils dissipèrent la canaille qui s'étoit assemblée, par où la révolte devoit commencer, et tout fut étouffé dans l'instant. Le duc de Gaëtano sortit de Rome dans le carrosse de l'ambassadeur de l'Empereur, quoique le Pape le lui eût défendu sous peine de 50000 écus d'amende. Le duc de Medina-Céli, viceroi, s'y conduisit très-bien; le prince Eugène avoit ordre d'y envoyer dix mille hommes si la révolte eût réussi. Le duc de Medina-Céli fut rappelé en Espagne tout

à la fin de l'année, avec la présidence du conseil des Indes, un des plus riches et des plus importans emplois de toutes les Espagnes.

JANSON. (LE CARDINAL)

LE Roi voyant, au conseil, des dépêches de Rome, qui ne ressembloient pas à celles qu'il avoit accoutumé de recevoir du cardinal de Janson qui, après sept ans de séjour fort utile, ne faisoit qu'en arriver, se mit sur les louanges de ce cardinal, et ajouta qu'il regardoit comme un vrai malheur de ne pouvoir pas le faire ministre. Torcy, qui avoit porté les dépêches, mais sans s'asseoir ni opiner encore, crut faire sa cour de dire, entre haut et bas, qu'il n'y avoit personne plus propre que lui; et dès qu'il avoit le bonheur d'en être estimé capable par le Roi, il ne voyoit pas ce qui pouvoit l'empêcher de l'être. Le Roi, qui l'entendit, répondit que lorsqu'à la mort du cardinal Mazarin il avoit pris le timon de ses affaires, il avoit été, en grande connoissance de cause, bien résolu de n'admettre jamais aucun ecclésiastique dans son conseil, et moins encore

un cardinal que les autres; qu'il s'en étoit bien trouvé, et qu'il ne changeroit pas. Il ajouta qu'il étoit bien vrai qu'outre la capacité, le cardinal de Janson n'auroit pas les inconvéniens des autres, mais que ce seroit un exemple qu'il ne vouloit pas faire, ce qui ne l'empêchoit pas de regretter de ne l'y pouvoir faire entrer. Je l'ai su de Torcy même, et long-temps auparavant de M. de Beauvilliers et de M. de Pontchartrain père.

JÉSUITES. (LES)

L'AMBITION de cette célèbre compagnie est telle depuis son établissement jusqu'à ce jour, qu'on ne pourra guère écrire l'histoire des monarchies modernes, qu'ils ne s'y montrent quelque part; et il ne se passera guère de grandes affaires dans lesquelles ils ne soient impliqués en bien ou en mal.

Leur politique de tous les temps est de vouloir paroître zélés défenseurs de la foi dans sa plus stricte pureté; et il faut reconnoître, pour être juste que les hérétiques, et surtout

parmi eux les protestans, n'ont jamais eu de plus ardens antagonistes : et les Jésuites n'auroient qu'à se louer de leur zèle sur cet article, s'ils n'avoient passé les bornes raisonnables, puisqu'ils firent poursuivre les huguenots par le fer et le feu, le plus qu'ils purent, surtout dans les années de la foible vieillesse du feu Roi.

Mais autant leur zèle est ouvert et déclaré pour la foi, autant la politique du corps entier favorise une morale mondaine, inconnue à l'Eglise. Cela est même si outré quelquefois, que le clergé de France, et souvent le Pape même, qui craignent ou ménagent cette redoutable compagnie, sont obligés d'anathémiser leurs principes de morale si erronnée; et alors la politique du Pape et du clergé est ordinairement telle, qu'ils condamment telle et telle proposition, sans dire où elle est, pour sauver l'honneur du corps et de l'auteur; tandis que ces habiles jésuites poursuivent plutôt l'auteur que la proposition erronnée qu'il a écrite; d'où l'on a inféré de tout temps que c'est aux gens plutôt qu'à leur doctrine que ces bons péres en vouloient.

Et effectivement, lorsqu'il ne fut plus de mode d'écrire contre les protestans, et lorsque Bossuet (qu'ils attaquèrent d'abord et firent aussi attaquer par plusieurs des leurs, pour obscurcir sa gloire naissante) eût fait là-dessus les plus beaux chefs-d'oeuvres, impossibles non-seulement de surpasser, mais d'atteindre, alors ils allèrent à la recherche de nouvelles hérésies dans des livres admirés de tout le monde, pour trouver de grands obstacles à combattre, et pour cela la France fut leur plus grand théâtre; car en Italie, le Pape trop souverain eût eu, en les dévoilant, le pouvoir de faire trop tôt finir la dispute; en Espagne une décision eût anéanti toute autre opinion de même qu'en Portugal. Les pères adroits choisirent donc la France, les Pays-bas pour théâtre de leurs guerres, parce qu'ils savoient bien que l'autorité de Rome et la bulle où ils en vouloient venir, seroient contestées; et ils vouloient se donner la gloire de se porter pour des intrépides défenseurs de la vérité. Ils choisirent même parmi les questions dogmatiques les plus subtiles, celles de la grâce et de la liberté, et les plus métaphysiques

pour surprendre plus de monde, et trouver l'hérésie où ils vouloient la trouver, et la faire tenir à ce qu'ils vouloient qu'elle tînt.

La compagnie parvint où elle vouloit : on eut une bulle, et ce qu'il y eut de plus plaisant, c'est qu'il fallut long-temps tourmenter Rome pour augmenter le nombre des hérésies déclarées telles. L'effet en est connu ; et je l'ai décrit dans ces mémoires. Aujourd'hui quiconque n'est pas des leurs, quiconque même est indifférent à leurs querelles, ces pères le noircissent de l'accusation toute prête, et le terrassent avec l'arme accoutumée : et c'est là tout le mystère du jansénisme, devenu véritablement l'hérésie subtilement trouvée par la société, et mise en lumière après le huguenotisme, avec le double avantage, d'un côté, de terrasser leurs ennemis ou de leur nuire ; et de l'autre, de paroître attachés à la scrupuleuse lettre de l'Evangile et à la doctrine de l'Eglise jusqu'à la subtilité, tandis que dans les pays lointains cette société ne faisoit pas scrupule d'avoir des missionnaires dont la croyance étoit païenne, et des théologiens approuvés

par eux en Europe, dont la morale ne vaut pas davantage.

Pendant la ligue les Jésuites ont été des boute-feux secrets, ou émissaires du Pape, tandis qu'il s'est trouvé des corps qui ont été constamment fidelles à Henri IV. Avisés pendant le règne de ce Roi une fois affermi, ils ont été jugés coupables par la renommée d'avoir commis des parricides horribles, sans qu'on les leur ait pu prouver. Humbles sous Richelieu, mais utiles, ils ont prouvé combien la compagnie, bien veillée de près, peut être utile à la religion et à l'état; humbles aussi, mais forcément, pendant les longues prospérités de Louis XIV, ils n'ont guère pris leur élan, leur vol hardi, que lorsqu'ils l'ont vu vieux, cassé, ou foible, malheureux et dévôt. On connoît toutes les horreurs qu'ils ont aidé, conseillé, tant contre les jansénistes que contre les protestans, et comment ils ont trompé la religion du feu Roi sur cet objet. Humiliés ensuite tout-à-coup et comme par un coup de tonnerre par le Régent, ils se vengèrent par l'horrible projet d'ôter la régence

au duc d'Orléans, en aidant de conseils, de correspondances criminelles, les projets de la cour d'Espagne, en complottant sous main; ensuite ayant reconnu combien l'abbé Dubois avoit de pouvoir sur le Régent, ils ont composé pour rentrer en grâce; ils lui ont applani, ouvert même les chemins pour le faire cardinal, pourvu qu'il voulût changer en leur faveur un Prince qui, au commencement, avoit eu en eux toute confiance pour bien des choses, et pourvu encore qu'il leur fît restituer le confessionnal qui avoit été ôté au père Tellier, et donné à un prêtre séculier, recevoir et protéger la bulle.

Je voyois alors combien les jésuites redoutoient les suites d'une éducation du Roi à laquelle ils n'auroient pas participé. Le Régent, que le Roi aimoit, paroissoit devoir vivre fort long-temps, et dans le cas de leur devenir utile comme avant sa régence, puisqu'il leur avoit confié la feuille des bénéfices de ses appanages; et les jansénistes élevés, introduits à la cour, leurs prisonniers élargis, des grâces accordées, même signalées, faisoient redouter

aux jésuites un avenir pendant lequel ils seroient peu comptés. Ce fut cette vue qui les rendit protecteurs de l'abbé Dubois, jusqu'à l'aider pour ce chapeau; ce qui confirma bien du monde, et apprit à bien d'autres que le fond de cette compagnie est vicieux, puisque ses chefs portent sur leurs épaules des gens sans honneur, sans foi ni probité, quand ils leur sont ou peuvent être utiles, tandis qu'ils envoient à des cachots, et dévouent à l'anathême et à la perdition quiconque ils haïssent, non pour la religion qu'ils professent être éternelle et ne devoir jamais manquer, mais parce qu'ils voient dans le malheureux qu'ils ont dévoué à la ruine, une raison qui offusque la société, un talent, un droit présent ou à venir qu'ils redoutent; je demande si ce n'est pas là se comporter en gens du monde plutôt qu'en religieux.

Toute cette politique a été plus ou moins reconnue par divers esprits : aussi tout homme qui veut parvenir doit s'appuyer ordinairement des jésuites; et le cardinal qui nous gouverne aujourd'hui avec tant d'autorité, a bien

eu

eu le soin de se faire tout à eux ; et il faut avouer aussi qu'ils récompensent fort au large tout dévouement, soit à leur corps, soit à la défense de leur morale, de leurs usages, habitudes et manières, pourvu d'ailleurs que le dévouement, qu'ils ont l'art de mettre à l'épreuve, soit entier, sincère, aveugle, et d'autant plus vil et bas, que le protégé est plus ou moins distingué dans l'Eglise ; car ils se connoissent fort bien en hommes et en rangs.

L'éducation sert prodigieusement aux jésuites pour distinguer en qui ils doivent avoir foi : ils connoissent d'avance tout ce qu'il y a de vicieux, de foible, de spirituel dans le caractère d'un sujet, qu'ils ont observé dans l'âge où les habitudes extérieures ne sont pas retenues, et où l'on est ouvert. Le haut clergé, ils le dominent par l'influence ou la crainte ; le bas clergé, ils jouissent de sa timidité ; les moines, ils les méprisent ou les soutiennent par vanité : les sulpiciens en sont protégés, pourvu qu'ils ne s'avancent pas trop ; et à la mort de Fleury ils montreront assurément à Saint-Sulpice combien ils ont souffert de les

voir aussi sur le haut du pavé ; et je ne serois pas surpris, surtout si les sulpiciens ont pris un grand vol et s'y soutiennent, que les jésuites ne leur trouvent quelque chicane ; et bien leur en vaut peut-être même aujourd'hui que leur politique leur défende de ces talens qui se montrent au-dehors et attirent la considération ; car ils auroient peut-être bien leur affaire à s'occuper aussi. Pour l'Oratoire ils en sont monstrueusement jaloux ; et il n'a pas tenu à eux d'en faire comme de Port-Royal : en cela ils sont portés par jalousie contre leur institut, fait encore, malgré leurs coups, pour produire de grands hommes. C'est un tel corps que les jésuites cherchent à dévorer, qu'ils ont accablé de coups comme une compagnie d'hérétiques, qu'il est bon de dévouer à l'anathême.

Cette oppression du plus fort contre le plus foible empêchera toujours les prêtres de la mission, les sulpiciens et autres petites sociétés semblables, de viser à l'illustration extérieure, et les retiendra dans leur état servile auprès d'eux, dans leur crasse ignorance, et les

forcera à se dire leurs disciples; même pour les sentimens d'école, crainte d'être observés, inquiétés, culbutés, ou du moins fortement traversés; les jésuites se montrant jaloux, dans les lettres, de tous les talens, même obscurs, ayant voulu eux-mêmes traiter tous les genres de science, celles même qui ne sont pas de leur état.

Pour l'Histoire, ils en ont fait partout l'instrument de leur flatterie auprès des rois, et ils l'ont souillée de mille romans, ou bien ils ont tu bien des vérités; on a vu ce qu'ils ont fait en France par la plume du P. Daniel: ils exercent d'ailleurs dans l'imprimerie une telle inspection, obscure et peu connue, qu'on ne peut guère imprimer en France un livre où il s'agit d'eux, si ce n'est des éloges outrés et des panégyriques: aussi je regarde comme impossible de jamais publier en France mes Mémoires, excepté clandestinement, et alors plus ils voudront les étouffer, plus ils les mettront au jour, et ne seront fâchés, sinon que j'aye été assez hardi pour dévoiler le plus profond de leur conduite, qu'en homme

d'état j'ai été dans le cas de suivre de près et de loin.

Et cependant soyons exacts : cette compagnie, qui se complaît dans ses vices, réformée, ou même bien dirigée, et surtout dominée par un ministre ou par nos rois, peut faire de grandes choses, à cause de ses talens, de son zèle, s'il étoit bien dirigé, et de la servile dépendance des membres aux chefs. Dans les missions, les jésuites ont l'art de ramener à Dieu, et de faire du bien; leurs ouvrages de piété parlent au coeur fort souvent, parce qu'ils ont chez eux quantité de bons religieux de la meilleure foi du monde; leurs prédicateurs sont toujours bien choisis, bien suivis et bien écoutés; ils donnent à la jeunesse beaucoup d'honnêteté, facilité pour la société, et beaucoup d'instruction; leur obéissance est aveugle pour aller prêcher la foi aux infidelles; et quoiqu'ils aiment l'argent, comme on pourra juger, surtout par l'anecdote qui va venir, c'est moins pour eux que pour la compagnie entière, ou pour leur très-révérend père général, que chacun aime,

craint et respecte mieux qu'un bon françois ne fait le Roi, ou l'anglois sa liberté ; j'ai même lu dans quelqu'un de leurs ouvrages, qu'il s'est trouvé de ces pères si aveuglément soumis à ce révérend père général, qu'ils ne lui écrivoient des lettres qu'à genoux. Aussi un jésuite aimeroit mieux pâtir lui-même que de voir le père général ou sa société en souffrance : ce qui a fait et fera à jamais de ce corps un tout fort redoutable.

Ces réflexions apprennent qu'avec ses vices et ses bonnes qualités, le meilleur parti du gouvernement est, non de persécuter cette compagnie, ce qui la rend toujours plus méchante et plus dangereuse ; mais de la bien dominer sans la frapper, pour qu'elle soit utile à l'état, comme elle l'a été sous les belles années de Louis XIV ; temps où l'on lui a vu produire Bourdaloue, surtout, et autres gens de mérite qui n'ont été qu'utiles à l'état ; afin qu'ils n'y fassent plus de mal : car très-certainement jusqu'à ce jour ils y en ont fait plus que de bien.

Quant à l'amour de l'or que les jésuites ont

toujours eu dans le coeur, on n'a pas oublié qu'il arriva une flotille à Cadix, riche de plus de 60 millions en or et en argent, et 12 millions de marchandises, sans les fraudes et les pacotilles. J'avancerai à cette occasion le récit d'une aventure qui n'arriva que depuis que le roi d'Espagne fut à Madrid. En déchargeant ces vaisseaux, il se trouva huit grandes caisses de chocolat pour le très-révérend père général de la compagnie de Jesus. Ces caisses pensèrent rompre les reins à ceux qui les déchargèrent, et qui s'y mirent au double de ce qu'il falloit à les transporter, à proportion de leur grandeur; l'extrême peine qu'ils y eurent encore avec ce renfort, donna curiosité de savoir quelle en pouvoit être la cause : toutes les caisses arrivées dans les magasins de Cadix, ceux qui les régissoient en ouvrirent une entre eux, et n'y trouvèrent que de grandes et grosses billes de chocolat, arrangées les unes sur les autres; ils en virent une dont le poids les surprit, puis une seconde une troisième également pesantes; ils en rompirent une qui résista, mais le chocolat s'éclata; et ayant redoublé, ils trouvèrent

que c'étoient toutes billes d'or, revêtues d'un doigt épais de chocolat tout à l'entour; car, après cet essai, ils visitèrent au hasard le reste de la caisse, et après toutes les autres. Ils en donnèrent avis à Madrid, où, malgré le crédit de la société, on s'en voulut donner le plaisir. On fit avertir les jésuites, mais en vain; ces fins politiques se gardèrent bien de réclamer un chocolat si précieux, et ils aimèrent mieux le perdre que de l'avouer. Ils protestèrent et jurèrent qu'ils ne savoient pas ce que c'étoit, et ils persévérèrent avec tant de fermeté et d'unanimité, que l'or demeura au profit du Roi, et qui ne fut pas médiocre, et on en peut juger par le volume de huit grandes caisses toutes remplies de grandes et grosses billes d'or.

Il arriva une chose, après la prise de Namur, qui fit du bruit, et qui auroit pu avoir des suites fâcheuses avec un autre prince que le Roi. Avant qu'il entrât dans la ville, où pendant le siége du château il n'auroit pas été convenable qu'il eût été, on visita tout avec exactitude, quoique par la capitulation les

mines, les magasins, et tout, en un mot, eût été montré. Lorsque dans une dernière visite, après la prise du château, on la voulut faire chez les jésuites, ils ouvrirent tout, en marquant toutefois leur surprise et quelque chose de plus, de ce qu'on ne s'en fioit pas à leur témoignage. Mais en fouillant par-tout, où ils ne s'attendoient pas, on trouva leurs souterrains pleins de poudre, dont ils s'étoient bien gardés de parler. Ce qu'ils en prétendoient faire, est demeuré incertain. On enleva leur poudre; et comme c'étoit des jésuites, il n'en fut rien.

LAUSUN. (LE DUC DE)

Le duc de Lausun étoit un petit homme blondasse, bien fait dans sa taille, de physionomie haute, pleine d'esprit, qui imposoit, mais sans agrément dans le visage, à ce que j'ai ouï dire aux gens de son temps; plein d'ambition, de caprices, de fantaisies, jaloux de tout, voulant toujours passer le but, jamais content de rien, sans lettres, sans aucun ornement ni agrément dans l'esprit, naturel-

lement chagrin, solitaire, sauvage, fort noble dans toutes ses façons, méchant et malin par nature, encore plus par la jalousie et par ambition, et toutefois fort bon ami quand il l'étoit, ce qui étoit rare, et bon parent; volontiers ennemi, même des indifférens, et cruel aux défauts et à trouver et donner des ridicules, extrêmement brave, et aussi dangereusement hardi, courtisan, également insolent, moqueur et bas jusqu'au valetage, et plein de recherches d'industrie, d'intrigues, de bassesses pour arriver à ses fins, avec cela dangereux aux ministres, à la cour redouté de tous, et plein de traits cruels et pleins de sel, qui n'épargnoient personne. Il vint à la cour, sans fortune, cadet de Gascogne, fort jeune, débarqué de sa province sous le nom de Peguilhem. Le maréchal de Grammont, cousin-germain de son père, le retira chez lui. Il étoit lors dans la première considération à la cour, dans la confidence de la Reine-mère et du cardinal Mazarin, et avoit le régiment des Gardes, et la survivance pour le comte de Guiche son fils aîné, qui de son côté étoit la fleur des dames et des braves,

et des plus avant dans les bonnes grâces du Roi et de la comtesse de Soissons, nièce du Cardinal, de chez laquelle le Roi ne bougeoit, et qui étoit la reine de la cour. Le comte de Guiche y introduisit le marquis de Peguilhem, qui en fort peu de temps devint le favori du Roi, qui lui donna son régiment de dragons en le créant, et bientôt après le fit maréchal de camp, et créa pour lui la charge de colonel-général de dragons. Le duc de Mazarin, déjà retiré de la cour en 1669, voulut se défaire de sa charge de grand-maître de l'artillerie; Peguilhem en eut vent des premiers: il la demanda au Roi, qui la lui promit, mais sous le secret pour quelques jours. Le jour venu que le Roi lui avoit dit qu'il le déclareroit, Peguilhem, qui avoit les entrées des premiers gentilshommes de la chambre, qu'on nomme aussi les grandes entrées, alla attendre la sortie du Roi du conseil des finances, dans une pièce où personne n'entroit pendant le conseil, entre celle où toute la cour attendoit, et celle où le conseil se tenoit. Il s'y trouva Nyert, premier valet-de-chambre, en quartier, qui lui demanda par quel

hasard il y venoit : Peguilhem, sûr de son affaire, crût se dévouer ce premier valet-de-chambre, en lui faisant confidence de ce qui alloit se déclarer en sa faveur ; Nyert lui en témoigna sa joie, puis tira sa montre, et vit qu'il avoit encore le temps d'aller exécuter, disoit-il, quelque chose de court et de pressé que le Roi lui avoit ordonné. Il monte quatre à quatre un petit degré, au haut duquel étoit le bureau où Louvois travailloit toute la journée ; car à Saint-Germain les logemens étoient fort petits et fort rares, et les ministres et presque toute la cour logeoient chacun chez soi à la ville. Nyert entre dans le bureau de Louvois, et l'avertit qu'au sortir du conseil des finances, dont Louvois n'étoit point, Peguilhem alloit être déclaré grand-maître de l'artillerie, et lui conte ce qu'il venoit d'apprendre de lui-même, et où il l'avoit laissé. Louvois haïssoit Peguilhem, ami de Colbert son émule, et il en craignoit la hauteur et la faveur, dans une charge qui avoit tant de rapports nécessaires avec son département de la guerre, et de laquelle il envahissoit les fonctions et l'autorité tant qu'il pouvoit, ce

qu'il sentoit que Peguilhem ne seroit ni d'humeur, ni de faveur à souffrir; il embrasse Nyert, le remercie, le renvoie au plus vîte, prend quelques papiers pour lui servir d'introduction, descend et trouve Peguilhem et Nyert dans cette pièce ci-devant dite. Nyert fait le surpris de voir arriver Louvois, et lui dit que le conseil n'a pas levé. *N'importe*, répondit Louvois; *je veux entrer; j'ai quelque chose de pressé à dire au Roi*; et tout de suite entre. Le Roi surpris, lui demande ce qui l'amène, se lève et va à lui. Louvois le tire dans l'embrâsure d'une fenêtre, lui dit qu'il sait qu'il va déclarer Peguilhem grand-maître de l'artillerie, qui l'attend à la sortie du conseil, dans la pièce voisine, que S. M. est pleinement maîtresse de ses grâces et de ses choix; mais qu'il a cru de son service, de lui représenter l'incompatibilité qui est entre Peguilhem et lui, ses caprices, ses hauteurs; qu'il voudra tout faire et tout changer dans l'artillerie; que cette charge a une si nécessaire connexion avec le département de la guerre, qu'il est impossible que le service s'y fasse parmi des entreprises et des fantaisies conti-

nuelles jointes à la mésintelligence déclarée entre le grand-maître et le secrétaire d'état, dont le moindre inconvénient sera d'importuner S. M. tous les jours de leurs querelles, et de leurs réciproques prétentions, dont il faudra qu'elle soit juge à tout moment. Le Roi se sentit extrêmement piqué de voir son secret su de celui à qui principalement il le vouloit cacher; il répond à Louvois d'un air fort sérieux, que cela n'est pas fait encore, le congédie, et se va rasseoir au conseil; un moment après qu'il fut levé, le Roi sort pour aller à la messe, voit Peguilhem et passe sans lui rien dire. Peguilhem, fort étonné, attend le reste de la journée; et voyant que la déclaration promise ne venoit point, en parle au Roi à son petit coucher, qui lui répond que cela ne se peut encore, et qu'il verra. L'ambiguité de la réponse et son ton sec alarmèrent Peguilhem. Il avoit le vol des dames et le jargon de la galanterie; il va trouver madame de Montespan, à qui il conte son inquiétude, et il la conjure de la faire cesser: elle lui promet merveille, et l'amuse ainsi plusieurs jours. Las de tout ce manége, et ne pouvant deviner

d'où lui vient son mal, il prend une résolution incroyable, si elle n'avoit été attestée de toute la cour d'alors. Il couchoit avec une femme-de-chambre favorite de madame de Montespan; car tout lui étoit bon pour être averti et protégé; et vint à bout de la plus hasardeuse hardiesse dont on ait jamais ouï parler. Parmi tous ses amours, le Roi ne découcha jamais d'avec la Reine, souvent tard, mais sans y manquer, tellement que, pour être plus à son aise, il se mettoit, les après-dînées, entre deux draps chez ses maîtresses. Peguilhem se fit cacher par cette femme-de-chambre sous le lit, dans lequel le Roi s'alloit mettre avec madame de Montespan; et, par leur conversation, y apprit l'obstacle que Louvois avoit mis à sa charge, la colère du Roi de ce que son secret avoit été éventé, la résolution de ne lui point donner l'artillerie par ce dépit, et pour éviter les querelles et l'importunité continuelle d'avoir à les décider entre Peguilhem et Louvois. Il y entendit tous les propos qui se tinrent de lui entre le Roi et sa maîtresse; et que celle-ci, qui lui avoit promis tous bons offices, lui en

rendit tous les mauvais qu'elle put : une toux, le moindre mouvement, le plus léger hasard, pouvoit décéler ce téméraire, et alors que seroit-il devenu ? Ce sont de ces choses dont le récit étouffe et épouvante tout à la fois. Il fut plus heureux que sage, et ne fut point découvert. Le Roi et sa maîtresse sortirent enfin de ce lit ; le Roi se r'habilla et s'en alla chez lui. Madame de Montespan se mit à sa toilette pour aller à la répétition d'un ballet, où le Roi, la Reine, toute la cour devoient aller. La femme-de-chambre tira Peguilhem de dessous ce lit, qui apparemment n'eurt pas un moindre besoin de s'aller rajuster chez lui ; de-là il s'en revint se coller à la porte de la chambre de madame de Montespan. Lorsqu'elle en sortit pour aller à la répétition du ballet, il lui présenta la main, et lui demanda avec un air plein de douceur et de respect, s'il pouvoit se flatter qu'elle eût daigné se souvenir de lui auprès du Roi. Elle l'assura qu'elle n'y avoit pas manqué, et lui composa comme il lui plut tous les services qu'elle venoit de lui rendre. Par-ci par-là il l'interrompit crédulement de questions pour la

mieux enferrer ; puis s'approchant de son oreille, il lui dit qu'elle étoit une menteuse, une friponne, une coquine, une pute à chien, et lui répéta mot pour mot toute la conversation du Roi et d'elle. Madame de Montespan en fut si troublée, qu'elle n'eut pas la force de lui répondre un seul mot, et eut peine de gagner le lieu où elle alloit, avec grande difficulté à surmonter et à cacher le tremblement de ses jambes et de tout son corps, en sorte qu'en arrivant dans le lieu de la répétition du ballet, elle s'évanouit. Toute la cour y étoit déjà. Le Roi, tout effrayé, vint à elle; on eut de la peine à la faire revenir. Le soir elle conta au Roi ce qui lui étoit arrivé, et ne doutoit pas que ce ne fut le diable qui eût sitôt et si précisément informé Peguilhem de tout ce qu'ils avoient dit de lui dans le lit. Le Roi fut extrêmement irrité de toutes les injures que madame de Montespan en avoit essuyées, et fort en peine comment Peguilhem avoit été si exactement et si subitement instruit. Peguilhem, de son côté, étoit furieux de manquer l'artillerie, de sorte que le Roi et lui se trouvoient dans une

étrange

étrange contrainte ensemble. Cela ne put durer que quelques jours. Peguilhem, avec les grandes entrées, épia un tête à tête avec le Roi; il lui parla de l'artillerie, et le somma audacieusement de sa parole. Le Roi lui répondit qu'il n'en étoit plus temps, parce qu'il ne la lui avoit donnée que sous le secret, et qu'il y avoit manqué. Là-dessus Peguilhem, éloigné de quelque pas, tourne le dos au Roi, tire son épée, en casse la lame avec son pied, et s'écrie avec fureur, qu'il ne servira de sa vie un prince qui lui manque si vilainement de parole. Le Roi, transporté de colère, fit peut-être dans ce moment la plus belle action de sa vie; il se tourne à l'instant, ouvre la fenêtre, jette sa canne dehors, dit qu'il seroit fâché d'avoir frappé un homme de qualité, et sort. Le lendemain matin, Peguilhem, qui n'avoit osé se montrer depuis, fut arrêté dans sa chambre et conduit à la Bastille. Il étoit ami intime de Guitry, favori du Roi, pour lequel il avoit créé la charge de grand-maître de sa garde-robe. Il osa parler au Roi en sa faveur, et tâcher de rappeler ce goût infini qu'il avoit

pris pour lui. Il réussit à toucher le Roi d'avoir fait tourner la tête à Peguilhem par le refus d'une aussi grande charge, sur laquelle il avoit cru devoir compter sur sa parole, tellement que le Roi voulut réparer ce refus. Il donna l'artillerie au comte du Lude, chevalier de l'ordre en 1661, qu'il aimoit fort par habitude et par la conformité du goût de la galanterie et de la chasse. Il étoit capitaine et gouverneur de Saint-Germain, premier gentilhomme de la chambre; il le fit duc non vérifié, ou à brevet, en 1675. La duchesse du Lude, dame d'honneur de madame la Dauphine, étoit sa seconde femme, et sa veuve sans enfans. Il vendit sa charge de premier gentilhomme de la chambre, pour payer l'artillerie, au duc de Gêvres, qui étoit capitaine des Gardes-du-corps, et le Roi fit offrir cette dernière charge, en dédommagement, à Peguilhem dans la Bastille. Peguilhem voyant cet incroyable et prompt retour du Roi pour lui, reprit assez d'audace pour se flatter d'en tirer un plus grand parti, et refusa. Le Roi ne s'en rebuta point. Guitry alla prêcher son ami dans la Bastille, et obtint

à grande peine qu'il auroit la bonté d'accepter l'ordre et l'offre du Roi. Dès qu'il eut accepté, il sortit de la Bastille, alla saluer le Roi, et prêter serment de sa nouvelle charge, et vendit les dragons. Il avoit eu, dès 1665, le gouvernement de Berri, à la mort du maréchal de Clérembaut. Je ne parle point ici de ses aventures avec Mademoiselle, et l'extrême folie qu'il fit de différer son mariage avec elle, auquel le Roi avoit consenti, pour avoir de belles livrées, et pour obtenir que le mariage fût célébré à la messe du Roi; ce qui donna le temps à Monsieur, poussé par M. le prince, d'aller tous deux faire des représentations au Roi, qui l'engagèrent à rétracter son consentement, ce qui rompit le mariage. Mademoiselle jeta feu et flamme; mais Peguilhem, qui depuis la mort de son père avoit pris le nom de comte de Lausun, en fit au Roi le sacrifice de bonne grâce, et plus sagement qu'il ne lui appartenoit. Il avoit eu la compagnie des cent gentilshommes de la maison du Roi au Bec-de-Corbin qu'avoit son père, et venoit d'être fait lieutenant-général.

Il étoit amoureux de madame de Monaco, soeur du comte de Guiche, intime amie de Madame, et dans toutes ses intrigues, tellement que, quoique ce fût chosé sans exemple, et qui n'en a pas eu depuis, elle obtint du Roi, avec qui elle étoit extrêmement bien, d'avoir, comme fille d'Angleterre, une surintendante comme la Reine, et que ce fût madame de Monaco. Lausun étoit fort jaloux, et n'étoit pas content d'elle. Une après-dînée d'été qu'il étoit allé à Saint-Cloud, il trouva madame et sa cour assises à terre, sur le parquet, pour se rafraîchir, et madame de Monaco à demi-couchée, une main renversée par terre. Lausun se met en galanterie avec les dames, et tourne si bien qu'il appuie son talon dans le creux de la main de madame de Monaco, y fait la pirouete et s'en va. Madame de Monaco eut la force de ne point crier, et de s'en taire. Peu après il fit bien pis. Il écuma que le Roi avoit des passades avec elle, et l'heure où Bontems la conduisoit enveloppée d'une cape par un degré dérobé, sur le pallier duquel étoit une porte de derrière des cabinets du Roi, et

vis-à-vis, sur le même pallier, un privé : Lausun prévint l'heure, et s'embarqua dans le privé, le ferme en dedans d'un crochet, voit par le trou de la serrure le Roi qui ouvre sa porte, et met la clé en dehors, et la referme. Lausun attend un peu, écoute à la porte, la ferme à double tour avec la clé, la tire et la jette dans le privé où il s'enferme de nouveau; quelque temps après arrivent Bontemps et la dame, qui sont bien étonnés de ne point trouver la clé à la porte du cabinet: Bontems frappe doucement plusieurs fois inutilement, enfin si fort que le Roi arrive. Il lui dit qu'il est là, et d'ouvrir, parce que la clé n'y est pas. Le Roi répond qu'il l'y a mise. Bontems la cherche à terre pendant que le Roi veut ouvrir la porte, et il trouve la porte fermée à double tour. Les voilà tous trois bien étonnés et bien empêchés. La conversation se fait à travers la porte, comment ce contre-temps peut être arrivé. Le Roi s'épuise à vouloir forcer le pêne et ouvrir malgré le double tour; à la fin, il fallut se donner le bonsoir à travers la porte; et Lausun, qui les entendoit à n'en pas perdre un mot, et qui les

voyoit de son privé par le trou de la serrure, bien enfermé au crochet comme quelqu'un qui seroit sur le privé, rioit bas de tout son coeur, et se moquoit d'eux avec délices.

En 1670, le Roi voulut faire un voyage triomphant avec les dames, sous prétexte d'aller visiter ses places de Flandre, accompagné d'un corps d'armée et de toutes les troupes de sa maison, tellement que l'alarme en fut grande dans les Pays-bas, que le Roi prit soin de rassurer. Il donna le commandement du tótal au comte de Lausun avec la patente de général d'armée. Il en fit les fonctions avec beaucoup d'intelligence, une galanterie et une magnificence extrême. Cet éclat et cette marque si distinguée de la faveur de Lausun donna fort à penser à Louvois, que Lausun ne ménageoit en aucune sorte. Ce ministre se joignit à madame de Montespan qui ne lui avoit pas pardonné la découverte qu'il avoit faite, et les injures atroces qu'il lui avoit dites, et ils firent si bien tous deux qu'ils réveillèrent dans le Roi le souvenir de l'épée brisée, l'insolence d'avoir si peu respecté Sa Majesté,

et encore dans la Bastille refusé plusieurs jours la charge de capitaine des Gardes-du-corps; et le firent regarder comme un homme qui ne se connoissoit plus, qui avoit subordonné Mademoiselle jusqu'à s'être vu près de l'épouser, et s'en être fait donner des biens immenses; enfin, comme un homme très-dangereux par son audace, et qui s'étoit mis en tête de se dévouer les troupes par ses magnificences, ses services aux officiers, et par la manière dont il avoit vécu avec elles au voyage de Flandre, et s'en étoit fait adorer; ils lui firent un crime d'être demeuré ami et en grande liaison avec la comtesse de Soissons chassée de la cour, et soupçonnée de crimes. Il faut bien qu'ils en ayent donné quelques-uns à Lausun, par le traitement barbare qu'ils vinrent à bout de lui faire. Ces menées durèrent toute l'année 1671, sans que Lausun pût s'apercevoir de rien au visage du Roi ni à celui de madame de Montespan, qui le traitoient avec la familiarité et la distinction ordinaires. Il se connoissoit fort en pierreries et à les faire bien monter, et madame de Montespan l'y employoit souvent. Un soir du milieu de

novembre 1671, qu'il arrivoit de Paris où madame de Montespan l'avoit envoyé le matin pour des pierreries, comme le comte de Lausun ne faisoit que mettre pied à terre et entrer dans sa chambre, le maréchal de Rochefort, capitaine des Gardes, en quartier, y entra presqu'au même moment, et l'y arrêta. Lausun, dans les dernières surprises, voulut savoir pourquoi, voir le Roi ou madame de Montespan, au moins leur écrire. Tout lui fut refusé: il fut conduit à la Bastille, et peu après à Pignerol, où il fut enfermé sous une basse voûte. Sa charge de capitaine des Gardes-du-corps fut donnée à M. de Luxembourg, et le gouvernement de Berri au duc de la Rochefoucauld, qui, à la mort de Guitry, au passage du Rhin, le 12 juin 1672, fut grand-maître de la garde-robe.

On peut juger de l'état d'un homme tel qu'étoit Lausun précipité, en un clin d'oeil, de si haut, dans un cachot du château de Pignerol, sans voir personne, et sans imaginer pourquoi. Il s'y soutint pourtant assez long-temps; mais à la fin il y tomba si malade,

qu'il falloit songer à se confesser. Je lui ai ouï conter qu'il craignoit un prêtre supposé; à cause de cela, il voulut opiniâtrément un capucin; et, dès qu'il fut venu, il lui sauta à la barbe, et la tira tant qu'il put, de tout côté, pour voir si elle n'étoit point postiche. Il fut quatre ou cinq ans dans ce cachot. Les prisonniers trouvent des industries que la nécessité apprend : il y en avoit au dessous de lui, et à côté, aussi plus haut. Ils trouvèrent moyen de lui parler; ce commerce les conduisit à faire un trou bien caché pour s'entendre plus aisément, puis de l'accroître et de se visiter. Le surintendant Fouquet étoit enfermé dans leur voisinage depuis 1664 qu'il y avoit été conduit de la Bastille, où on l'avoit emmené de Nantes où le Roi étoit, et où il l'avoit fait arrêter le 6 septembre 1661, et mener à la Bastille; il sut, par ses voisins qui avoient trouvé aussi moyen de le voir, que Lausun étoit sous eux. Fouquet, qui ne recevoit aucune nouvelle, en espéra par lui, et eut grande envie de le voir. Il l'avoit laissé jeune homme pointant à la cour par le maréchal de Grammont, bien reçu chez la comtesse

de Soissons, d'où le Roi ne bougeoit, et le voyoit déjà de bon oeil. Les prisonniers, qui avoient lié commerce avec lui, firent tant qu'ils le persuadèrent de se laisser hisser par leur trou pour voir Fouquet chez eux, que Lausun étoit aussi bien aise de voir. Les voilà donc donc ensemble, et Lausun à conter sa fortune et ses malheurs à Fouquet. Le malheureux surintendant ouvrit les oreilles et de grands yeux, quand il entendit dire à ce cadet de Gascogne, trop heureux d'être recueilli et hébergé chez le maréchal de Grammont, qu'il avoit été général des dragons, capitaine des Gardes-du-corps, et eu la patente et la fonction* de général d'armée. Fouquet ne savoit plus où il en étoit, le crut fou, et qu'il lui racontoit ses visions, quand il lui expliqua comment il avoit manqué l'artillerie, et ce qui s'étoit passé après là-dessus; mais il ne douta plus de sa folie arrivée à son comble, jusqu'à avoir peur de se trouver avec lui, quand il lui raconta son mariage consenti par le Roi avec Mademoiselle, comment rompu, et tous les biens qu'elle lui avoit assurés. Cela refroidit fort leur commerce du côté de

Fouquet, qui, lui croyant totalement la cervelle renversée, ne prenoit que pour des contes en l'air toutes les nouvelles que Lausun lui disoit de tout ce qui s'étoit passé dans le monde depuis la prison de l'un jusqu'à la prison de l'autre. Celle du malheureux surintendant fut un peu adoucie avant celle de Lausun. Sa femme et quelques officiers du château de Pignerol eurent permission de le voir et de lui apprendre des nouvelles du monde. Une des premières choses qu'il leur dit, fut de plaindre ce pauvre Peguilhem qu'il avoit laissé jeune et sur un assez bon pied à la cour pour son âge, à qui la cervelle avoit tourné, et dont on cachoit la folie dans cette même prison; mais quel fut son étonnement, quand tous lui apprirent la vérité des mêmes choses qu'il avoit sues de lui. Il n'en revenoit pas, et fut tenté de leur croire à tous la cervelle dérangée; il fallut du temps pour le persuader. Lausun fut tiré du cachot à son tour, et eut une chambre, et bientôt après la même liberté qu'on avoit donnée à Fouquet; enfin de se voir tous deux tant qu'ils voulurent. Je n'ai jamais su ce qui en

déplut à Lausun, mais il sortit de Pignerol son ennemi, et a fait depuis tout du pis qu'il a pu à Fouquet, et après sa mort jusques à la sienne, à sa famille.

Le comte de Lausun avoit quatre soeurs, qui toutes n'avoient rien. L'aînée fut fille d'honneur de la Reine-mère, qui la fit épouser en 1663 à Nogent, qui étoit capitaine de la porte, et maître de la garde-robe, tué au passage du Rhin, laissant un fils et des filles. La seconde épousa Belsunce, et passa sa vie avec lui dans leur province. La troisième fut abbesse de N. D. de Saintes, et la quatrième de Roncerai, à Angers.

Madame de Nogent n'avoit ni moins d'esprit, ni guère moins d'intrigue que son frère, mais bien plus suivie et bien moins extraordinaire que lui, quoiqu'elle en eût aussi sa part; mais elle fut arrêtée par l'extrême douleur de la perte de son mari, dont elle porta, tout le reste de sa vie, le premier grand deuil de veuve, et les contraignantes bienséances. Ce fut la première qui s'en avisa. Madame de Vaubrun, sa belle-soeur, suivit

son exemple. Elles avoient épousé les deux frères, et dans ces derniers temps, madame de Cavoye. Malgré ce deuil, madame de Nogent plaça l'argent des brevets de retenue de la dépouille de son frère, et des dragons qu'il avoit eus pour rien, régiment et charge de colonel-général qu'il avoit vendus. Elle prit soin du reste de son bien, et en accumula si bien les revenus, et le fit si bien valoir pendant sa longue prison, qu'il en sortit extrêmement riche. Elle eut enfin la permission de le voir, et fit plusieurs voyages à Pignerol. Mademoiselle étoit inconsolable de cette longue et dure prison, et faisoit toutes les démarches possibles pour délivrer le comte de Lausun. Le Roi résolut enfin d'en profiter pour le duc du Maine, et de la lui faire acheter bien cher. Il lui en fit faire la proposition, qui n'alla pas à moins que d'assurer après elle au duc du Maine le comté d'Eu, le duché d'Aumale et la principauté de Dombes.

Le don étoit énorme, tant pour le prix que pour la dignité et l'étendue de ces trois

morceaux. Elle avoit de plus assuré les deux premiers à Lausun, avec le duché de Saint-Fargeau, et la belle terre de Thiers en Auvergne, lorsque leur mariage fut rompu, et il falloit le faire renoncer à Eu et à Aumale, pour que mademoiselle en pût disposer en faveur du duc du Maine. Mademoiselle ne put se résoudre à passer sous ce joug, et à dépouiller Lausun de bienfaits si considérables. Elle fut priée jusqu'à la dernière importunité, enfin, menacée par les ministres, tantôt Louvois, tantôt Colbert, duquel elle étoit plus contente, parce qu'il étoit bien de tout temps avec Lausun, et qu'il la manioit plus doucement que Louvois, son ennemi, qui étoit toujours réservé à porter les plus dures paroles, et qui s'en acquittoit encore plus durement. Elle sentoit sans cesse que le Roi ne l'aimoit pas, et qu'il ne lui avoit jamais pardonné le voyage d'Orléans, qu'elle rassura dans sa révolte, moins encore le canon de la Bastille qu'elle fit tirer en sa présence sur les troupes du Roi, et qui sauva M. le prince et les siens à la journée de St.-Antoine. Elle comprit donc enfin que le Roi, éloigné d'elle

sans retour, et qui ne consentoit à la liberté de Lausun que par sa passion d'élever et d'enrichir ses bâtards, ne cesseroit de la persécuter jusqu'à ce qu'elle eût consenti sans aucune espérance de rien rabattre : elle y donna enfin les mains avec les plaintes et les larmes les plus amères; mais, pour la validité de la chose, on trouva qu'il falloit que Lausun fût en liberté pour renoncer au don de Mademoiselle, tellement qu'on prit le biais qu'il avoit besoin des eaux de Bourbon, et madame de Montespan aussi, pour qu'ils y pussent conférer ensemble de cette affaire. Lausun y fut amené, et gardé à Bourbon par un détachement de Mousquétaires, commandé par Maupertuis. Lausun vit donc plusieurs fois madame de Montespan chez elle à Bourbon; mais il fut si indigné du grand dépouillement qu'elle lui donna pour condition de sa liberté, qu'après de longues disputes, il n'en voulut plus ouir parler, et fut reconduit à Pignerol comme il en avoit été ramené. Cette fermeté n'étoit pas le compte du Roi pour son bâtard bien-aimé. Il envoya M. de Nogent à Pignerol, après Barin, ami

de Lausun, et qui se mêloit de toutes ses affaires, avec des menaces et des promesses, qui, avec grande peine, obtinrent le consentement de Lausun, qui firent résoudre à un second voyage de Bourbon, de lui et de madame de Montespan, sous le même prétexte des eaux. Il y fut conduit comme la première fois, et n'a jamais pardonné à Maupertuis la sévère pédanterie de son exactitude. Ce dernier voyage se fit dans l'automne de 1680. Lausun y consentit à tout. Madame de Montespan revint triomphante; Maupertuis et ses mousquétaires prirent congé du comte de Lausun à Bourbon, d'où il eut permission d'aller demeurer à Angers, et incontinent après, cet exil fut élargi, en sorte qu'il eut la liberté de tout l'Anjou et la Touraine. La consommation de l'affaire fut différée au commencement de février 1681, pour lui donner un plus grand air de pleine liberté. Ainsi Lausun n'eut de Mademoiselle que Saint-Fargeau et Thiers, après n'avoir tenu qu'à lui de l'épouser, en se hâtant de le faire, et de succéder à la totalité de ses immenses biens. Le duc du Maine fut instruit à faire

sa

sa cour à Mademoiselle, qui le reçut très-fraîchement, et qui lui vit prendre ses livrées avec grand dépit, comme une marque de sa reconnoissance, mais en effet pour s'en relever et honorer; car c'étoient celles de Gaston que, dans la suite, le comte de Toulouse prit aussi, non par la même raison, mais sous prétexte de conformité avec son frère, et l'ont fait passer à leurs enfans.

Lausun, à qui on avoit fait espérer un traitement plus doux, demeura quatre ans à se promener dans ces deux provinces, où il ne s'ennuyoit guère moins que Mademoiselle faisoit de son absence. Elle cria, se fâcha contre madame de Montespan et contre son fils, se plaignit hautement, qu'après l'avoir impitoyablement rançonnée, on la trompât encore en tenant Lausun éloigné, et fit tant de bruit qu'enfin elle obtint son retour à Paris, où il vit assidûment sa bienfaitrice. L'ennui de cette sorte d'exil, pourtant si adouci, le jeta dans le gros jeu, et il y fut extrêmement heureux, toujours beau et sûr joueur. Il y gagna fort gros. Monsieur, qui

faisoit quelquefois de petits séjours à Paris, et qui y jouoit gros jeu, lui permit de venir jouer avec lui au palais royal, puis à Saint-Cloud, où il faisoit l'été de plus grands séjours. Lausun passa ainsi plusieurs années, gagnant et prêtant beaucoup d'argent fort noblement. Mais plus il se trouvoit près de la cour et parmi le grand monde, plus la défense d'en approcher lui étoit insupportable; enfin, n'y pouvant plus tenir, il fit demander au Roi la permission d'aller se promener en Angleterre, où on jouoit beaucoup et fort gros; il l'obtint, et y porta beaucoup d'argent, qui le fit recevoir à bras ouverts à Londres, où il ne fut pas moins heureux qu'à Paris. Jacques II y régnoit, qui le reçut avec distinction. La révolution s'y brassoit déjà, elle éclata au bout de huit à dix mois que Lausun fut en Angleterre: elle sembla faite exprès pour lui, par le succès qui lui en revint, et qui n'est ignoré de personne.

Jacques II ne sachant plus ce qu'il alloit devenir, trahi par ses favoris et ses ministres, abandonné de toute sa nation, le prince

d'Orange maître des coeurs, des troupes et des flottes, et près d'entrer dans Londres, le malheureux monarque confia à Lausun ce qu'il avoit de plus cher, la Reine et le prince de Galles, qu'il passa heureusement à Calais. Cette princesse dépêcha aussitôt un courrier à Versailles, qui suivit de près celui que le duc de Charost., qui prit depuis le nom de duc de Bethune, gouverneur de Calais, et qui y étoit alors, avoit envoyé à l'instant de l'arrivée de la Reine. Cette princesse, après les complimens, insinua dans sa lettre, que, parmi la joie de se voir en sureté sous la protection du Roi avec son fils, elle avoit la douleur de n'oser mener à ses pieds leur libérateur. La réponse du Roi, après tout ce qu'il y mit de généreux et de galant, fut qu'il avoit partagé cette obligation avec elle, et qu'il avoit hâte de la lui témoigner, et revoyant le comte de Lausun, et lui rendant ses bonnes grâces. En effet, lorsqu'elle le présenta au Roi dans la plaine de Saint-Germain, où le Roi avec la famille royale et toute sa cour vint au-devant d'elle, il traita Lausun parfaitement bien, lui rendit là même

les grandes entrées, et lui promit un logement au château de Versailles, qu'il lui donna incontinent après, et de ce jour-là il en eut un à Marly; il eut aussi un logement dans le château de St.-Germain, choisi pour le séjour de cette cour fugitive, où le roi Jacques II arriva bientôt après. Lausun fit tout l'usage qu'un habile courtisan sait faire de l'une et de l'autre cour, et sut se procurer par celle d'Angleterre les occasions de parler au Roi et d'en recevoir des commissions; enfin, il sut si bien s'en aider, que le Roi lui permit de recevoir dans N. D. de Paris, l'ordre de la jarretière des mains du roi d'Angleterre, le lui accorda à son second passage en Irlande, pour le général de son armée auxiliaire, et permit en même temps qu'il le fût de celle du roi d'Angleterre qui, la même campagne, perdit l'Irlande, et revint en France avec le comte de Lausun, pour lequel il obtint enfin des lettres de duc, qui furent vérifiées au parlement, en mai 1692.

Il jouit, le reste de sa longue vie, de ses privances avec le Roi, de ses distinctions à

la cour, d'une grande considération, d'une abondance extrême de la vie, du maintien d'un très-grand seigneur, et de l'agrément de tenir une des plus magnifiques maisons de la cour, et la meilleure table, soir et matin, la plus honorablement fréquentée, et, à Paris de même, après la mort du Roi. Tout cela ne le contentoit point. Il n'approchoit familiérement du Roi que par les dehors; il sentoit l'esprit et le coeur de ce monarque en garde contre lui, et dans un éloignement que tout son art et son application ne purent jamais rapprocher. C'est ce qui lui fit épouser ma belle-soeur, dans le projet de se mettre en commerce sérieux avec le Roi, à l'occasion de l'armée que M. le maréchal de Lorges commandoit en Allemagne, et ce qui le brouilla aussitôt après avec lui, quand il vit ses desseins échoués de ce côté-là. C'est ce qui lui fit faire le mariage de Lorges avec la fille de Chamillart, pour se raccrocher par le crédit de ce ministre, sans y avoir pu réussir. C'est ce qui lui fit faire le voyage d'Aix-la-Chapelle, sous prétexte des eaux, pour y lier et y prendre des connoissances qui le portassent

à des particularités, avec le Roi sur la paix, ce qui lui fut encore inutile; c'est enfin ce qui le porta aux extravagances qu'il fit, de prétendue jalousie du fils, presqu'enfant, de Chamillart, pour faire peur au père, et l'engager à l'éloigner par l'ambassade pour traiter de la paix. Tout lui manquant dans ses divers projets, il s'affligeoit sans cesse et se disoit dans une profonde disgrâce. Rien ne lui échappoit pour faire sa cour avec un fond de bassesse et un extérieur de dignité, et il faisoit tous les ans une sorte d'anniversaire de sa disgrâce par quelque chose d'extraordinaire, dont l'humeur et la solitude étoit le fond : il en parloit lui-même, et disoit qu'il n'étoit pas raisonnable, au retour annuel de cette époque, qui étoit plus forte que lui.

Il arriva au camp de Compiègne une plaisante aventure au comte de Tessé : il étoit colonel-général des dragons. M. de Lausun lui demanda, deux jours auparavant, avec un air de bonté, de douceur et de simplicité qu'il prenoit presque toujours, s'il avoit songé à ce qu'il lui falloit pour saluer le Roi à la

tête des dragons, et là-dessus entrèrent au récit du cheval, de l'habit et de l'équipage. Après les louanges : mais le chapeau, lui dit bonnement Lausun ; je ne vous en entends point parler. Mais non, répondit l'autre ; je compte avoir un bonnet. Un bonnet ! reprit Lausun : mais y pensez-vous ? un bonnet ! cela est bon pour tous les autres ; mais le colonel-général avoir un bonnet ! M. le comte, vous n'y pensez pas. Comment donc, lui dit Tessé, qu'aurai-je donc ? Lausun lui fit douter et se fit prier long-temps, en lui faisant accroire qu'il savoit mieux qu'il ne disoit. Enfin, vaincu par ses prières, il lui dit qu'il ne vouloit pas lui laisser commettre une si lourde faute ; que cette charge ayant été créée pour lui, il en savoit bien toutes les distinctions, dont une des principales étoit, lorsque le Roi voyoit les dragons, d'avoir un chapeau gris. Tessé, surpris, avoue son ignorance ; et dans l'effroi de la sottise où il seroit tombé sans cet avis si-à propos, se répand en actions de grâces, et s'en va vîte chez lui dépêcher un de ses gens à Paris pour lui rapporter un chapeau gris. Le duc de Lausun avoit bien

pris garde à tirer adroitement Tessé à part pour lui donner cette instruction, et qu'elle ne fût entendue de personne. Il se doutoit bien que Tessé, dans la honte de son ignorance, ne s'en vanteroit à personne, et lui aussi se garda bien d'en parler. Le matin de la revue, j'allai au lever du Roi; et, contre sa coutume, j'y vis M. le duc de Lauzun y demeurer, qui, avec ses grandes entrées, s'en alloit toujours quand les courtisans entroient; j'y vis aussi, avec un chapeau gris, une plume noire, Tessé qui passoit avec une grosse cocarde, et se pavanoit de son chapeau; cela me parut extraordinaire, et la couleur du chapeau que le Roi avoit en aversion, et que personne ne portoit plus depuis bien des années, me frappa, et me le fit regarder; car il étoit presque vis-à-vis de moi et M. de Lausun, assez près de lui, et un peu en arrière. Le Roi, après s'être chaussé, avise le chapeau. Dans la surprise où il en fut, il demanda à Tessé où il l'avoit pris; l'autre, s'applaudissant, répondit qu'il lui étoit arrivé de Paris. Et pourquoi faire, dit le Roi? Sire, répondit l'autre, c'est que Votre Majesté nous

fait l'honneur de nous voir aujourd'hui. Eh bien, reprit le Roi, de plus en plus surpris, que fait cela pour un chapeau gris ? Sire, dit Tessé, que cette réponse commençoit à embarrasser, c'est que le privilége de colonel-général est d'avoir ce jour-là un chapeau gris. Un chapeau gris, dit le Roi ! où diable avez-vous pris cela ? C'est M. de Lausun, Sire, pour qui vous avez créé la charge, qui me l'a dit. Et à l'instant le bon Duc à pouffer de rire et à s'éclipser. Lausun s'est moqué de vous, répondit le Roi un peu vivement ! Croyez-moi, envoyez tout à l'heure ce chapeau au général des prémontrés. Jamais je ne vis homme plus confondu que Tessé ; il demeura les yeux baissés, et regardant ce chapeau avec tristesse, et une honte qui rendit la scène parfaite. Aucun des spectateurs ne se contraignit de rire, ni des plus familiers avec le Roi d'en dire son mot. Enfin, Tessé reprit assez ses sens pour s'en aller. Mais toute la cour en dit sa pensée, et lui demanda s'il ne connoissoit point encore M. de Lausun, qui en rioit sous cape, toutes les fois qu'on lui en parloit. Avec tout cela, Tessé n'osa s'en

fâcher; et la chose, quoiqu'un peu forte, demeura en plaisanterie, dont Tessé fut long-temps tourmenté, et bien honteux.

Dans l'été qui suivit la mort de Louis XIV, il y eut une revue de la maison du Roi dans la plaine qui longe le bois de Boulogne. Passy y tient de l'autre côté, où Lausun avoit une jolie maison. Madame de Lausun y étoit avec bonne compagnie, et j'y étois allé coucher la veille de cette revue. Madame de Poitiers mouroit d'envie de la voir, comme une jeune personne qui n'a rien vu encore, mais qui n'osoit se montrer dans ce premier deuil de veuve. Le *comment* fut agité dans la compagnie, et on trouva que madame de Lausun l'y pouvoit mener un peu enfoncée dans son carrosse, et cela fut conclu ainsi. Parmi la gaieté de cette compagnie, M. de Lausun arriva de Paris où il étoit allé le matin. On tourna un peu pour le lui dire; dès qu'il l'apprit, le voilà en furie jusqu'à ne se posséder plus, à la rompre presqu'en écumant, et à dire à sa femme les choses les plus désobligeantes, avec les termes non-seulement les plus durs, mais

les plus forts, les plus injurieux et les plus foux. Elle s'en prit doucement à ses yeux. Madame de Poitiers a pleuré aux sanglots, et toute la compagnie dans le plus grand embarras. La soirée parut une année, et le plus triste réfectoire un repas de gaieté en comparaison du soupé. Il fut farouche au milieu du plus profond silence, chacun à peine et rarement disoit un mot à son voisin. Il quitta la table au fruit, à son ordinaire, et s'alla coucher. On voulut après se soulager et en dire quelque chose, mais Madame de Lausun arrêta tout sagement et poliment, et fit promptement donner des cartes pour détourner tout retour de propos. Le lendemain dès le matin j'allai chez M. de Lausun pour lui dire très-fortement mon avis de la scène qu'il avoit faite la veille; je n'en eus pas le temps; dès qu'il me vit entrer il étendit les bras, et s'ecria que je voyois un fou qui ne meritoit pas ma visite, mais les petites maisons, fit le plus grand éloge de sa femme, qu'elle méritoit assurément, dit qu'il n'étoit pas digne de l'avoir, et qu'il devoit baiser tous les pas par où elle passoit, s'accabla de pouilles, puis, les larmes aux yeux, me dit qu'il étoit

plus digne de pitié que de colère, qu'il falloit m'avouer toute sa honte et toute sa misère, qu'il avoit plus de 80 ans, qu'il avoit ni enfans ni suivans, qu'il avoit été capitaine des gardes; que quand il le seroit encore, il seroit incapable d'en faire les fonctions, qu'il se le disoit sans cesse, et qu'avec tout cela il ne pouvoit se consoler de ne l'être plus depuis tant d'années qu'il avoit perdu sa charge, qu'il n'en avoit jamais pu arracher le poignard de son coeur, que tout ce qui lui en rappeloit le souvenir le mettoit hors de lui-même, et que d'entendre dire, que sa femme alloit mener Madame de Poitiers voir une revue des gardes du corps, dont il n'étoit plus rien, lui avoit renversé la tête, et l'avoit rendu extravagant au point où je l'avois vu; qu'il n'osoit plus se montrer devant personne après ce trait de folie, qu'il s'alloit enfermer dans sa chambre, et qu'il se jetoit à mes pieds pour me conjurer d'aller trouver sa femme, et de tâcher d'obtenir, qu'elle voulût avoir pitié d'un vieillard insensé qui mouroit de douleur et de honte, et qu'elle daignât lui pardonner. Cet aveu si sincère, et si douloureux à faire, me

pénétra : je ne cherchai plus qu'à le remettre et à le consoler. Le racommodement ne fut pas difficile. Nous le tirâmes de sa chambre, non sans peine, et il lui en parut visiblement une fort grande pendant plusieurs jours à se montrer.

J'ai réfléchi souvent, à cette occasion, sur l'extrême malheur de se laisser entraîner à l'ivresse du monde, et au formidable état d'un ambitieux, que ni les richesses, ni le domestique le plus agréable, ni la dignité acquise, ni l'âge, ni l'impuissance corporelle, n'en peuvent déprendre, et qui, au lieu de jouir de ce qu'il possede, et d'en sentir tranquillement le bonheur, s'épuise en regrets et en amertumes continuelles.

Cette folie de capitaine des gardes dominoit si cruellement le duc de Lausun, qu'il s'habilloit souvent d'un habit bleu de galons d'argent qui, sans être semblable à l'uniforme de capitaine des gardes du corps aux jours de revue, en approchoit tant qu'il pouvoit, mais bien plus de celui des capitaines des chasses, des capitaineries royales, et l'auroit rendu ridicule,

ridicule, si, à force de singularités, il n'y eût accoutumé le monde qui le craignoit, et ne se fût rendu supérieur à tous les ridicules.

Avec toute sa politique et sa souplesse, il tomboit sur tout le monde par un mot acéré le plus perçant, toujours en toute douceur; les ministres, les généraux d'armée, les gens heureux et leurs familles étoient les plus maltraités. Il avoit comme usurpé un droit de tout dire, de tout faire, sans que qui que ce fût osât se fâcher. Les seuls Grammont étoient exceptés. Il se souvenoit toujours de l'hospitalité et de la protection qu'il avoit trouvées chez eux au commencement de sa vie; il les aimoit, il s'y intéressoit, et il étoit en respect devant eux. Le vieux comte de Grammont en abusoit, et vengeoit la cour par les brocards qu'il lui lâchoit à tout propos, sans que le duc de Lausun lui en rendît jamais aucun ni s'en fachât, mais il l'évitoit doucement volontiers. Il fit toujours beaucoup pour les enfans de ses soeurs. Quand la peste de Marseille fut tout-à-fait passée, M. de Lausun demanda

une abbaye pour l'évêque de Marseille à Mr. le duc d'Orleans. Il donna les bénéfices peu après, et oublia M. de Marseille; Mr. de Lausun feignit de l'ignorer, et demanda à Mr. le duc d'Orléans, s'il avoit eu la bonté de se souvenir de lui : le regent fut embarassé. Le duc de Lausun, comme pour lever l'embarras, lui dit d'un ton doux et respectueux; Monseigneur, il fera mieux une autre fois : et avec ce sarcasme rendit le régent muet, et s'en alla en souriant. Le mot courut fort, et Mr. le duc d'Orléans honteux repara son oubli par l'évêché de Laon; et sur le refus de Mr. de Marseille de changer d'épouse, il lui donna une grosse abbaye, quoique Mr. de Lausun fût mort.

Trois ou quatre ans avant sa mort il eut une maladie, qui le mit à l'extrémité. Nous y étions tous fort assidus, il ne voulut voir pas un de nous que Madame de St. Simon une seule fois. Languet curé de St. Sulpice y venoit souvent et perçoit quelquefois jusqu'à lui, qui lui tenoit des discours admirables. Un jour qu'il y étoit le duc de la Force se glissa

dans sa chambre, M. de Lausun ne l'aimoit point du tout, et s'en moquoit souvent; il le reçut assez bien, et continua d'entretenir tout haut le curé. Tout d'un coup il se tourne à lui, lui fait des complimens et des remercîmens, lui dit qu'il n'a rien de plus cher à lui donner que sa bénédiction, tire son bras du lit, la prononce et la lui donne. Tout de suite se tourne au duc de la Force, lui dit qu'il l'a toujours aimé et respecté comme l'ami et le chef de sa maison, et qu'en cette qualité il lui demande sa bénédiction. Ces deux hommes demeurèrent confondus d'étonnement sans proferer un seul mot. Le malade redouble ses instances. M. de la Force revenu à soi, trouve la chose si plaisante qu'il lui donne sa bénédiction; et, dans la crainte d'éclater, sort à l'instant, et nous revient trouver dans la pièce joignante, mourant de rire, et pouvant à peine nous raconter ce qui venoit de lui arriver. Un moment après le curé sortit aussi, l'air fort consterné, souriant tant qu'il pouvoit, pour faire bonne mine. Le malade qui le savoit ardent et adroit à tirer des gens pour le bâtiment de son église, avoit dit souvent, qu'il ne seroit jamais de ses

grûes :

grûes : il soupçonna ses assiduités d'intérêt et se moqua de lui en ne lui donnant que sa bénédiction qu'il devoit recevoir de lui, et du duc de la Force en même temps, en lui demandant la sienne. Le curé qui le sentit, en fut très-mortifié; et en homme d'esprit il ne le revit pas moins; mais M. de Lausun abrégeoit les visites, et ne voulut point entendre le francois. Un autre jour qu'on le tenoit fort mal, Biron et sa femme, fille de M. de Nogent, se hasardèrent d'entrer sur la pointe du pied, et se tinrent derrière ses rideaux, hors de sa vue : mais il les aperçut par la glace de sa cheminée, lorsqu'ils se persuadèrent n'en pouvoir être ni vus ni entendus. Le malade aimoit assez Biron, mais non point du tout sa femme qui étoit pourtant sa niéce et sa principale héritière. Il la croyoit fort intéressée, et toutes ses manières lui étoient insupportables. En cela il étoit comme tout le monde. Il fut choqué de cette entrée subreptice dans sa chambre, et comprit qu'impatientée de l'héritage, elle venoit pour tâcher de s'assurer par elle-même s'il mourroit bien-tôt. Il voulut l'en faire repentir, et s'en divertit

d'autant. Le voilà donc qui se prend tout d'un coup à faire tout haut, comme se croyant tout seul, une oraison jaculatoire, à demander pardon à Dieu de sa vie passée, à s'exprimer comme un homme bien persuadé de sa mort très-prochaine, et qui dit que dans la douleur où son impuissance le met de faire penitence, il veut au moins se servir de tous les biens que Dieu lui a donnés pour en racheter ses pechés, et les léguer tous aux hôpitaux, sans aucune réserve, que c'étoit l'unique voie que Dieu lui laissoit pour faire son salut, après une si longue vie passée sans y avoir jamais pensé comme il faut, et à remercier Dieu de cette unique ressource qu'il lui laisse, et qu'il embrasse de tout son coeur. Il accompagna cette prière et cette resolution d'un ton si touché, si persuadé, si determiné, que Biron et sa femme ne doutèrent pas un instant qu'il n'allât exécuter ce dessein; et qu'ils ne fussent privés de toute cette succession. Ils n'eurent pas envie d'épier là davantage, et vinrent confondus, consternés raconter à la duchesse de Lausun l'arrêt cruel qu'ils venoient d'entendre, et la conjurer d'y apporter quelque

modération. Là-dessus le malade envoie chercher des notaires : et voilà Madame de Biron éperdue. C'étoit bien le dessein du testateur de la rendre telle. Il fit attendre les notaires, puis les fit entrer, et dicta son testament qui fut un coup de mort pour Madame de Biron; néanmoins il différa de le signer, et se trouvant de mieux en mieux, ne le signa point. Il se divertit beaucoup de cette comédie, et ne put s'empecher d'en rire avec quelques-uns, quand il fut rétabli. Malgré son âge et une si grande maladie, il revint promptement en son premier état, sans qu'il y parût en aucun sorte.

C'étoit une santé de fer, avec les dehors trompeurs de la délicatesse. Il dînoit et soupoit à fond tous les jours, faisoit très-grande chère et très-délicate; toujours avec bonne compagnie soir et matin; mangeoit de tout, gras et maigre, sans aucune sorte de choix que son goût, ni de ménagement.

La galanterie lui dura fort long-temps; Mademoiselle en fut jalouse; cela les brouilla à plusieurs reprises. J'ai ouï dire à madame de Fontenilles, femme très-aimable, de

beaucoup d'esprit, très-vraie et d'une singulière vertu depuis un très-grand nombre d'années, qu'étant à Eu avec Mademoiselle, M. de Lausun y vint passer quelque temps, et ne put s'empêcher d'y courir des filles; Mademoiselle le sut, s'emporta, l'égratigna, le chassa de sa présence. La comtesse de Fiesque fit le raccommodement; Mademoiselle parut au bout d'une galerie; il étoit à l'autre bout, et il en fit toute la longueur sur les genoux, jusqu'aux pieds de Mademoiselle. Ces scènes, plus ou moins fortes, recommencèrent dans les suites. Il se lassa d'être battu, et à son tour battit bel et bien Mademoiselle; et cela arriva plusieurs fois, tant qu'à la fin, lassés l'un de l'autre, ils se brouillèrent une fois pour toutes, et ne se revirent jamais depuis: il en avoit pourtant plusieurs portraits chez lui, et il n'en parloit qu'avec beaucoup de respect: on ne doutoit pas qu'ils ne se fussent mariés en secret. A sa mort il prit une livrée presque noire, avec des galons d'argent, qu'il changea en blanc avec un peu de bleu, quand l'or et l'argent furent défendus aux livrées.

Son humeur naturellement triste et difficile, augmentée par la prison et l'habitude de la solitude, l'avoit rendu solitaire et rêveur; en sorte qu'ayant chez lui la meilleure compagnie, il la laissoit avec madame de Lausun, et se retiroit tout seul des après-dînées entières, mais toujours plusieurs heures de suite, sans livre le plus souvent, car il ne lisoit que des choses de fantaisie, sans suite et fort peu, en sorte qu'il ne savoit rien que ce qu'il avoit vu, et jusqu'à la fin, tout occupé de la cour et des nouvelles du monde. Sa conversation étoit toujours contrainte par l'humeur ou par la politique, et n'étoit plaisante que par sauts et par les traits malins qui en sortoient souvent. Peu de mois avant sa dernière maladie, c'est-à-dire, à plus de quatre-vingt-dix ans, il dressoit encore des chevaux, et il fit cent passades au bois de Boulogne, devant le Roi qui alloit à la Meute, sur un poulain qu'il venoit de dresser, et qui à peine l'étoit encore, où il surprit les spectateurs, par son adresse, sa fermeté et sa bonne grâce. On ne finiroit point à raconter de lui.

Sa dernière maladie se déclara, sans prélude, par le plus horrible de tous les maux, un cancer dans la bouche. Il le supporta avec une fermeté et une patience incroyables, jusqu'à la fin, sans plainte, sans humeur, sans le moindre contre-temps, lui qui en étoit insupportable à lui-même. Quand il se vit un peu avancé dans son mal, il se retira dans un petit appartement qu'il avoit d'abord loué dans cette vue, dans l'intérieur du couvent des Petits-Augustins, dans lequel on entroit de sa maison, pour y mourir en repos, inaccessible à madame de Biron et à toute autre femme, excepté la sienne qui eut permission d'y entrer à toutes les heures, suivie d'une de ses femmes. Dans cette dernière retraite, le duc de Lausun n'y donna accès qu'à ses neveux et à ses beaux-frères, et encore le moins et le plus courtement qu'il put. Il ne songea qu'à mettre à profit son état horrible et à donner tout son temps aux pieux entretiens de son confesseur, et à quelques religieux de la maison, et à de bonnes lectures, et à tout ce qui pouvoit préparer le mieux à la mort. Quand nous le voyons, rien de mal

propre, rien de lugubre, rien de souffrant, politesse, tranquillité, conversation peu animée, fort indifférente à ce qui se passoit dans le monde, parlant peu et difficilement; toutefois, pour parler de quelque chose, peu ou point de morale, encore moins de son état; et cette uniformité, si courageuse et si pénible, se soutint égale, quatre mois durant, jusqu'à la fin; mais les dix ou douze derniers jours, il ne voulut plus voir ni beaux-frères, ni neveux; et sa femme, il la renvoyoit promptement. Il reçut tous les sacremens avec beaucoup d'édification, et conserva sa tête entière jusqu'au dernier moment. Le matin du jour, dont il mourut la nuit suivante, il envoya chercher Biron, lui dit qu'il avoit fait pour lui tout ce que madame de Lausun avoit voulu; que par son testament il lui donnoit tous ses biens, excepté un legs assez médiocre à Castelmoron, fils de son autre soeur, et des récompenses à ses domestiques; que tout ce qu'il avoit fait pour lui depuis son mariage, et ce qu'il faisoit mourant, Biron le devoit en entier à madame de Lausun; qu'il n'en devoit jamais oublier la reconnoissance;

qu'il lui défendoit, par autorité d'oncle et de testateur, de lui faire jamais ni trouble, ni peine, ni obstacle, et d'avoir jamais aucun procès contre elle, sur quoi que ce puisse être : c'est Biron lui-même qui me le dit le lendemain, dans les mêmes termes que je les rapporte : il lui dit adieu d'un ton ferme, et le congédia. Il défendit avec raison toute cérémonie. Il fut enterré aux Petits-Augustins. Il n'avoit rien du Roi que cette ancienne compagnie de Bec-de-Corbin, qui fut supprimée deux jours après. Un mois avant sa mort, il avoit envoyé chercher Dillon, chargé ici des affaires du roi Jacques, et officier-général très-distingué, à qui il remit son collier de l'ordre de la jarretière, et un George d'Onyx, entouré de parfaitement beaux et gros diamans, pour les renvoyer à ce prince.

LORGES. (LE DUC DE)

Il mourut le 22 octobre, suite d'une opération de la pierre que lui fit le frère Jacques, le jeudi 19, à l'âge de soixante et quatorze ans, en 1702.

On n'a pas connu une plus belle ame, ni un coeur plus grand, ni meilleur, et cette vérité n'a pas trouvé de contradicteurs. Jamais un plus honnête homme, plus droit, plus égal, plus uni, plus simple, plus aisé à servir, et prompt à obliger. D'ailleurs, c'étoit la vérité, la candeur même, sans humeur, sans fiel, toujours prompt à pardonner. Avec une énonciation peu heureuse, et un esprit peu brillant et peu soucieux de l'être, c'étoit le plus grand sens d'homme qu'il soit possible, et qui, avec une hauteur naturelle, ne se faisoit jamais sentir qu'à propos, mais que nulle considération n'en pouvoit rien faire rabattre; il dédaignoit les routes les plus utiles, si l'honneur le plus délicat et la vertu la plus épurée ne les avoient frayées; avec de la valeur, des vues vastes, des projets concertés et démontrés, une facilité

extrême à manier les troupes, l'art de prendre ses suretés par-tout sans les fatiguer, le choix exquis des postes, et toute la prévoyance et la combinaison de ses mouvemens avec ses subsistances. J'ai ouï dire merveilles à ceux qui l'ont vu dans les actions; il avoit du flegme sans lenteur, et de la justesse dans le coup d'oeil, de la diligence à remédier à tout, et à profiter de ce qui eût échappé à d'autres généraux. Il sauvoit les fautes avec une bonté paternelle; aussi étoit-il adoré, dans les armées, des troupes et des officiers généraux et particuliers, dont la confiance en lui étoit parfaite par estime. Sa compagnie des Gardes avoit pour lui le même amour. Mais ce qui est bien rare, c'est que la cour si jalouse, et où chacun est si personnel, ne le chérissoit pas moins, et qu'excepté Louvois, il n'eut pas un ennemi, et s'acquit l'estime universelle jusqu'à une sorte de vénération. Rien n'étoit égal à sa tendresse et à sa douceur dans sa famille; il avoit d'ailleurs beaucoup de vrais amis; au reste grand ennemi des frippons, leur fléau sans ménagement, et l'homme qui, avec le plus de simplicité et

de modestie, conservoit le plus d'équité, et s'attiroit le plus de considération et de respect; le Roi même, qui l'aimoit, le ménageoit; jamais homme, dans le commerce, si aimable, si sûr, si égal, ni plus honnêtement gai, ni si amèrement et longuement regretté.

Toute l'Europe admira et célébra le combat et la savante retraite d'Altenheim, et la gloire du maréchal de Lorges qui y commandoit en chef, tandis que tout retentissoit de la mort du grand Turenne. M. le Prince, qui commandoit l'armée de Flandre alors, d'où il eut ordre d'aller prendre la place de M. de Turenne, rehaussa encore cette belle action, en disant qu'il donneroit volontiers plusieurs de celles qui l'ont mené à l'immortalité pour celle-là. Qu'on se représente effectivement la situation, l'étonnement, la désertion de l'armée au coup de canon qui emporta ce grand homme; la douleur extrême et subite de sa perte, dont M. de Lorges fut pénétré, et dont la sensibilité le devoit rendre l'homme de toute l'armée le plus stupide et le plus incapable de penser et d'agir; qu'on ajoute

à tout ce que la tendresse fit d'impression sur le coeur de ce neveu si chéri, ce qui y durent opérer après les réflexions de la privation d'un tel appui, à la porte de la fortune, dont M. de Lorges n'avoit pas reçu la moindre faveur encore, ayant en perspective Louvois, ennemi de Turenne et le sien.

M. de Lorges vit, peu de jours après, faire plusieurs maréchaux de France, sans en être: le bruit que fit cette injustice fut tel, qu'il inquiéta Louvois. Vaubrun venoit de laisser le commandement en chef d'Alsace, de plus de 50000 # de rentes. Louvois ne douta pas que ce morceau ne fût du goût d'un homme qui n'avoit rien, et l'envoya à M. de Lorges: le même courrier le lui rapporta avec cette réponse, que ce qui étoit bon pour un cadet de Nogent, ne l'étoit pas pour un cadet de Duras. Alors il projetta de se retirer à l'Oratoire; mais la Rochefoucault parla au Roi avec tant de force, qu'on lui donna le bâton, malgré Louvois, en 1676.

LOUIS XIII.

Anecdotes peu connues sur ce Roi.

JE ne puis passer sous silence ce que mon père m'a raconté de la consternation qui saisit Paris et la cour, lorsque les Espagnols prirent Corbie, après s'être rendus maîtres de toute la frontière jusque-là, et de tout le pays jusqu'à Compiègne, et du conseil qui fut tenu. Le Roi laissa parler le cardinal de Richelieu le premier. Il opina à des partis foibles, et surtout de retraite pour le Roi au-delà de la Seine, et compta d'emporter l'avis de tout ce qui étoit au conseil, comme il ne manqua pas d'arriver. Ce Prince les laissa tous dire, sans témoigner ni impatience, ni répugnance, et puis leur demanda s'ils n'avoient rien à ajouter. Comme ils eurent répondu que non, il dit donc que c'étoit à lui à leur expliquer à son tour son avis. Il parla un bon quart d'heure, réfuta le leur par les plus fortes raisons, allégua que sa retraite ne feroit qu'achever le désordre,

précipiter la fuite, perdre toute espérance, décourager ses troupes et ses généraux; puis expliqua pendant un autre quart d'heure le plan qu'il estimoit devoir être suivi; et tout de suite se retournant à mon père sans plus prendre les avis, lui ordonna que tout ce qui pouvoit être prêt de ses charges le fût à le suivre, le lendemain matin, vers Corbie, et que le reste le joindroit quand il pourroit. Cela dit d'un ton à n'admettre point de réplique, il se lève, sort du conseil, et laisse le cardinal et tous les autres dans le dernier étonnement. On peut voir par l'histoire et les mémoires de ce temps-là, que ce hardi parti fut le salut de l'Etat, et les succès qu'il eut. Le cardinal, tout grand homme qu'il étoit, en trembla jusqu'à ce que les premières apparences de fortune l'enhardirent à joindre le Roi. Voilà un échantillon de ce Roi foible et gouverné par son premier ministre, à qui les muses et les écrivains ont donné bien de la gloire qu'ils ont dérobée à son maître, comme l'opiniâtreté et tous les travaux du siége de la Rochelle, et l'invention et le succès inoui de sa digue si célèbre, tous uniquement dus au feu Roi.

Louis XIII étoit véritablement amoureux de mademoiselle de Hautefort. Il alloit plus souvent chez la Reine à cause d'elle, et il y étoit toujours à lui parler. Il en entretenoit continuellement mon père, qui vit clairement combien il en étoit épris. Mon père étoit jeune et galant, et il ne comprenoit pas un roi si amoureux, si peu maître de le cacher et en même temps qui n'alloit pas plus loin. Il crut que c'étoit timidité, et sur ce principe un jour que le Roi lui parloit avec passion de cette fille, mon père lui témoigna sa surprise, que je viens d'expliquer, et lui proposa d'être son Ambassadeur, et de conclure bientôt son affaire. Le Roi le laissa dire, puis prenant un air sevère : „ Il est vrai, lui dit-il, „ que je suis amoureux d'elle, que je le sens, „ que je la cherche, que je parle d'elle „ volontiers, et que j'y pense encore davan- „ tage, il est vrai encore que tout cela se fait „ en moi, malgré moi, parce que je suis „ homme et que j'ai cette foiblesse; mais „ plus ma qualité de Roi me peut donner „ plus de facilité à me satisfaire qu'à un „ autre, plus je dois être en garde contre le

„ péché et le scandale. Je pardonne pour
„ cette fois à votre jeunesse; mais qu'il ne
„ vous arrive jamais de me tenir un pareil
„ discours, si vous voulez que je continue à
„ vous aimer„ . Ce fut pour mon père un coup de foudre; les écailles lui tombèrent des yeux; l'idée de la timidité du Roi dans son amour, disparut à l'éclat d'une vertu si pure et si triomphante. C'est la même qui fut dame d'atours de la Reine, et que sous ce prétexte il fit appeler madame d'Hautefort, qui fut à la fin la seconde femme du dernier maréchal de Schomberg.

Les diverses ruses suivies de toutes les difficultés militaires que le fameux Charles Emanuel avoit employées au délai d'un traité, et à l'occupation de son duché de Savoie, l'avoient mis en état de se bien fortifier à Suze, d'en empêcher les approches par de prodigieux retranchemens bien gardés, si connus sous le nom de barricades de Suze, et d'y attendre les troupes impériales et espagnoles, dont l'armée venoit à son secours. Ces dispositions, favorisées par les précipices du terrain

à

à forcer, arrêtèrent le cardinal de Richelieu, qui ne jugea pas à propos d'y risquer les troupes, et qui emporta l'avis de tous les généraux à la retraite. Le Roi ne la put goûter. Il s'opiniâtra à chercher des moyens de vaincre tant et de si grands obstacles naturels et artificiels, auxquels le duc de Savoie n'avoit rien épargné. Le cardinal, résolu de n'y pas commettre l'armée, empêchoit les généraux d'y donner aucun secours au Roi, qui, s'irritant des difficultés, ne chercha plus de ressources qu'en soi-même. Pour le dégoûter, le cardinal y ajouta l'industrie. Il fit en sorte que, sous divers prétextes, le Roi étoit laissé fort seul tous les soirs, après s'être fatigué toute la journée à tourner le pays pour chercher quelque passage; ce qui dura ainsi plusieurs jours, jusqu'à ce qu'enfin, ayant trouvé un passage, à l'aide d'un paysan et encore plus de lui-même, il fit seul toute la disposition de l'attaque, et l'exécuta glorieusement le 9 mars 1629. J'ai ouï conter à mon père, qui fut toujours auprès de sa personne, qu'il mena lui-même ses troupes aux retranchemens, et qu'il les escalada à leur tête, l'épée à la

main, et poussé par les épaules pour escalader sur les roches, et sur les parapets. Sa victoire fut complète; Suze fut emporté après, ne pouvant se soutenir devant le vainqueur; mais ce que je ne puis assez m'étonner de ne trouver point dans les histoires de ce temps-là; et que mon père m'a raconté comme l'ayant vu, c'est que le duc de Savoie, éperdu, vint à la rencontre du Roi, mit pied à terre, lui embrassa la botte, et lui demanda grâce et pardon; que le Roi, sans faire aucune mine de mettre pied à terre, lui accorda en considération de son fils, et plus encore de sa soeur qu'il avoit eu l'honneur d'épouser. Ce furent les termes du Roi à M. de Savoie. On sait combien il tâcha d'en abuser aussitôt après qu'il se vit délivré de la présence d'un prince, qui ne devoit un si grand succès qu'à la ferme volonté de le remporter, et à ses travaux pour y parvenir, et à son épée pour en remporter tout le prix et la gloire; et combien ce duc en fut châtié par le prompt retour du Roi. Mais depuis cette humiliation de Charles Emmanuel, ce prince, si longuement et si dangereusement

compté dans toute l'Europe, qui s'étoit emparé du marquisat de Saluces pendant les derniers désordres de la ligue sous Henri III, qui avoit donné tant de peine à Henri IV, régnant et affermi dans la paix, et qui n'avoit pu être forcé à rendre ce fameux vol à un roi si guerrier; Charles Emmanuel, dis-je, depuis son humiliation ne parut plus en public de dépit et de honte; il s'enferma dans son palais, n'y vit que ses ministres pour les ordres seulement qu'il avoit à leur donner, et son fils des momens nécessaires, aucun de ses domestiques que les plus indispensables, et pour le service personnel seulement, dont il ne put se passer, et mourut enfin de honte et de douleur, le 26 juillet 1630, c'est-à-dire, treize mois après. C'est ainsi que Louis XIII sut protéger le nouveau duc de Mantoue auparavant son sujet, et l'établir et le maintenir dans les états que la nature et la loi lui donnoient, malgré la maison d'Autriche, celle de Savoie et toutes leurs armées.

LUXEMBOURG. (LE DUC DE)

A mon retour de la Trappe, où je n'allois que clandestinement, pour dérober ces voyages aux discours du monde à mon âge, je tombai dans une affaire qui fit grand bruit, et qui eut pour moi bien des suites. M. de Luxembourg, fier de ses succès, se crut assez fort pour se porter du dix-huitième rang d'ancienneté qu'il tenoit parmi les Pairs, au deuxième, immédiatement après M. d'Uzès. Ceux qu'il attaqua en préséance furent :

HENRI DE LORRAINE, duc d'Elbeuf, gouverneur de Picardie et de l'Artois.

CHARLES DE ROHAN, duc de Monbazon, prince de Guemenée.

CHARLES DE LEVI, duc de Ventadour et de Vendôme, gouverneur de Provence, et chevalier de l'ordre.

MAXIMILIEN DE BETHUNE, duc de Sully, chevalier de l'ordre.

CHARLES DE LA TREMOILLE, premier gentilhomme de la chambre, chevalier de l'ordre.

CHARLES D'ALBERT, duc de Chevreuse, chevalier de l'ordre, capitaine des Chevau-légers de la Garde.

Le fils mineur de la duchesse de LESDIGUIÈRES-GONDI.

HENRI DE COSSÉ, duc de Brissac.

CHARLES D'ALBERT, dit d'Ailly, chevalier de l'ordre, gouverneur de Bretagne, si connu par ses ambassades.

ARMAND-FRANÇOIS DE VIGNEROT, dit DUPLESSIS, duc de Richelieu et de Fronsac, chevalier de l'ordre.

LOUIS, duc de Saint-Simon.

FRANÇOIS, duc de la Rochefoucault, chevalier de l'ordre, grand-maître de la garde-robe, toujours si bien avec le Roi, et grand-veneur de France.

JACQUES NOMPAR DE CAUMONT, duc de la Force.

HENRI GRIMALDI, duc de Valentinois, prince de Monaco, chevalier de l'ordre.

CHARLES, duc de Rohan et de la Tour-de-Bouillon, grand-chambellan de France, et gouverneur d'Auvergne.

Un grand nom qui, dans les commencemens de la vie du jeune Boutteville, brilloit encore de la mémoire de cette branche illustre des derniers connétables et de l'amour que la princesse douairière de Condé portoit à son nom, beaucoup de valeur, une ambition que rien ne contraignit, beaucoup d'esprit, mais un esprit d'intrigue, de débauche et du grand monde, lui faisoit supporter le désagrément d'une figure d'abord fort rebutante; mais, ce qui ne se peut comprendre de qui ne l'a point vue, une figure à laquelle on s'accoutumoit, et qui, malgré une bosse médiocre par-devant, mais grosse et pointue par-derrière, avec tout le reste de l'accompagnement ordinaire des bossus, avoit un feu, une noblesse et des grâces naturelles qui brilloient dans ses plus simples actions; il s'attacha, en entrant dans le monde, à M. le Prince, et bientôt après, M. le Prince s'attacha à sa soeur; le frère, aussi peu scrupuleux qu'elle, s'en fit encore un degré de fortune pour tous les deux. M. le Prince se hâta de procurer son mariage avec le fils du maréchal de Châtillon, jeune homme de

grande espérance, qui lui étoit attaché avant que cet amour fût bien découvert, et lui procura un brevet de duc en 1646. Le cardinal Mazarin avoit renouvelé cette sorte de dignité qui n'a que des honneurs sans rang et sans succession, comme sous François I, et sous ses successeurs, mais depuis quelque temps tombée en désuétude, et qui parut propre au premier ministre à retenir et à récompenser des gens considérables, ou qu'il vouloit s'attacher. C'est de ceux-là qu'il disoit qu'il en feroit tant, qu'il seroit honteux de ne l'être pas et honteux de l'être; et à la fin il se le fit lui-même pour donner plus de désir de ses brevets. M. de Châtillon n'en jouit que trois ans, bon et paisible mari, et toutefois fort à la mode. M. le Prince dominoit la cour et le cardinal Mazarin, qu'il s'étoit attaché par sa réputation et ses services; ce qui ne dura pas long-temps. Il assiégeoit Paris pour la cour qui en étoit sortie, contre le parlement et les mécontens, en 1649, lorsque le duc de Châtillon fut tué à l'attaque du pont de Charenton, et enterré à St.-Denis; l'amant et l'amante s'en consolèrent.

succédé au duché de Piney à son frère sans alliance, si elle n'avoit pas été religieuse professe. On la fit dame du palais de la Reine, sous le nom de la princesse de Tingri, avec une petite marque à sa coëffure du chapitre de Prullay, dont elle se défit bientôt. A l'égard du frère, on joua la comédie de lever son interdiction, et de le tirer de Saint-Lazare, et tout de suite de lui faire faire une donation à madame de Boutteville par son contrat de mariage de tous ses biens, et une cession de sa dignité, en considération des grandes sommes qu'il avoit reçues pour cela de M. de Boutteville, et qu'il lui avoit payées. Cette clause est importante au procès dont il s'agit. Il assista au mariage de sa soeur; et dès qu'il fut célébré, on le fit interdire de nouveau, et on le fit rentrer de nouveau à Saint-Lazare, d'où il n'est pas sorti depuis le mariage, fait le 17 mars 1661. M. de Boutteville mit l'écu de Luxembourg sur la tour du sien, et signa, MONTMORENCY - LUXEMBOURG; ce que tous ses enfans et les leurs ont toujours fait aussi incontinent après. Il entama le procès de la prétention pour la dignité de duc et pair

de Piney, et M. le Prince s'en servit pour lui obtenir de nouvelles lettres d'érection de Piney en sa faveur, dans lesquelles on fit adroitement couler la clause, *en tant que besoin seroit*, pour lui laisser entière sa prétention de l'ancienneté de la première érection de 1581. Avec ces lettres il fut reçu duc et pair au parlement le 22 mai 1662, et y prit le dernier rang après tous les autres Pairs. Le reste de la vie de Luxembourg est assez connu; il se trouva enveloppé dans les affaires de la Voisin, cette devineresse, et pis encore, accusée de poison, qui, par arrêt du parlement, fut brûlée à la grève, et qui fit sortir la comtesse de Soissons du royaume pour la dernière fois, et la duchesse de Bouillon sa soeur. Lors du mariage de M. de Luxembourg, et, quand il l'eut repris pour se faire un chausse-pied à une érection nouvelle, M. le Prince avoit obtenu des lettres-patentes de renvoi au parlement; M. Talon, avocat-général, d'une grande réputation, y parla avec grande éloquence et une grande capacité; et, après avoir traité la question à fond, avec toutes les raisons de part et d'autre, avoit conclu en plein

contre M. de Luxembourg; ce fut aussi où il arrêta son affaire, eut son érection nouvelle, et attendit sa belle. Il crut l'avoir trouvée quelques années après. Novion, premier président, étoit Potier comme le duc de Gesvres; l'intérêt de son cousin, qu'on a vu dans la généalogie ci-dessus, l'avoit mis dans celui de M. de Luxembourg. Ils crurent pouvoir profiter de l'état, prêt à être jugé, où le procès en étoit demeuré, et résolurent de l'étrangler à l'improviste, et peut-être en seroient-ils venus à bout, sans le plus grand hasard du monde. A une audience ouvrante de sept heures du matin, destinée à rendre en sommaire justice au peuple, aux artisans et aux petites affaires qui n'ont qu'un mot, l'intendant de mon père et celui de M. de la Rochefoucault, qui se trouvèrent là sans penser à rien moins qu'à ce procès de préséance, en entendirent appeler la cause, et tout aussitôt un avocat parler pour M. de Luxembourg; ils s'écrièrent, s'opposèrent, et représentèrent l'excès d'une telle surprise, si bien que le coup fut manqué par-là et les mesures rompues. Par ce singulier contre-temps, M. de

Luxembourg demeura court, et laissa de nouveau dormir son affaire jusqu'au temps dont il s'agit ici. Ce M. de Novion fut surpris en quantité d'iniquités criantes, et souvent à prononcer à l'audience, à l'étonnement des deux côtés. Chacun croyoit que l'autre avoit fait l'arrêt, et ne le pouvoit comprendre, tant qu'à la fin ils se parlèrent au sortir de l'audience, et découvrirent qu'ils étoient les dupes du seul premier président. Il en fit tant que le Roi résolut enfin de le chasser. Novion tint ferme, en homme qui a toute honte bue, et qui se prend à la forme qui rendoit son expulsion difficile; mais on le menaça enfin de tout ce qu'il méritoit, et pour lors on lui montra une charge de président à mortier pour son petis-fils, car son seul fils étoit mort de bonne heure, et il prit enfin son parti de se retirer. Harlay, procureur-général, lui succéda; et la Briffe, simple maître des requêtes, mais d'une brillante réputation, passa à l'importante charge de procureur-général.

Harlay étoit fils d'un autre procureur-général du parlement et d'une Bellièvre, duquel

le grand-père fut ce fameux Achille de Harlay, premier président du parlement, après ce célèbre Christophe de Thou son beau-père, lequel étoit père de ce fameux historien. Issu de ces grands magistrats, Harlay en eut toute la gravité, qu'il outra en cynique, et affecta le désintéressement et la modestie qu'il déshonora, l'un par sa conduite, l'autre par un orgueil raffiné, mais extrême, et qui, malgré lui, sautoit aux yeux. Il se piqua surtout de probité et de justice, dont le masque tomba bientôt. Entre Pierre et Jacques il conservoit la plus exacte droiture; mais dès qu'il appercevoit un intérêt ou une faveur à ménager, tout aussitôt il étoit vendu. En attendant, ce procès-ci le manifesta à découvert. Il étoit savant en droit public; il possédoit le fonds des diverses jurisprudences; il égaloit les plus versés aux belles-lettres; il connoissoit bien l'histoire, et savoit surtout gouverner sa compagnie avec une autorité qui ne souffroit point de réplique, et que nul autre premier président n'atteignit jamais avant lui. Une austérité pharisaïque le rendoit redoutable par la licence qu'il donnoit à ses répréhensions

publiques; aux parties, aux avocats et aux magistrats, en sorte qu'il n'y avoit personne qui ne tremblât d'avoir affaire à lui. D'ailleurs, soutenu en tout par la cour, dont il étoit l'esclave, et le très-humble serviteur de ce qui étoit en vraie faveur, fin courtisan, singulièrement fin politique, tous ses talens il les tournoit uniquement à son ambition de dominer et de parvenir, et de se faire une réputation de grand homme; d'ailleurs sans honneur effectif, sans moeurs dans le secret, sans probité intérieure, sans humanité même, en un mot, un hypocrite parfait, sans foi, sans loi, sans dieu et sans âme; cruel mari, père barbare, frère tyran, ami uniquement de soi-même, méchant par nature, se plaisant à insulter, à outrager, à accabler, et n'en ayant de la vie perdu une occasion. On feroit un volume de ses traits, en tout d'autant plus perçans, qu'il avoit infiniment d'esprit; l'esprit naturellement porté à cela, et toujours maître de soi, pour ne rien demander dont il pût avoir à se repentir: pour l'extérieur, un petit homme vigoureux et maigre, un visage en losange, et un nez grand et aquilin,

des yeux beaux, parlans, perçans, qui ne regardoient qu'à la dérobée, mais qui, fixés sur un client ou sur un magistrat, étoient pour les faire rentrer en terre; un habit peu ample, un rabat presque d'ecclésiastique, et des manchetes plates comme eux; une perruque fort brune et fort mêlée de blanc, touffue, mais courte avec une grande calotte par-dessus. Il se tenoit et marchoit un peu courbé, avec un faux air, plus humble que modeste, et rasoit toujours les murailles pour se faire faire place avec plus de bruit, et n'avancer qu'à force de révérences respectueuses, et comme honteuses, à droite et à gauche. A Versailles, il tenoit au Roi et à madame de Maintenon par l'endroit sensible, et c'étoit lui qui, consulté sur la légitimation inouie d'enfans, sans nommer la mère, avoit donné la planche du chevalier de Longueville, qui fut mise en avant, sur le succès duquel ceux du Roi passèrent. Il eut alors parole de l'office de chancelier de France et toute la confiance du Roi, de ses enfans, et de leur toute-puissante gouvernante, qu'il sut bien se conserver et s'en ménager de continuelles privances.

L'affaire

L'affaire en réglement de juges se poussa vivement au conseil : chacun de nous, excepté M. de Lesdiguières et moi, à cause de notre minorité, y forma une demande à part, pour alonger, chose dont nous ne nous cachions plus : force *factums* de part et d'autre, et force sollicitations, comme nous avions fait au parlement. M. de Vendôme et moi fûmes chargés d'aller ensemble parler au chancelier Boucherat, et nous y fûmes à la chancellerie, à Versailles, de chez Livry, où M. de Vendôme m'avoit donné rendez-vous ; d'Argouge, Bignon, Ribeyre et Harlay, gendre du chancelier, tous commissaires d'état, furent nos commissaires ; et Creil de Crissy, maître des requêtes, rapporteur ; quantité de conseillers d'état se récusèrent, Bignon aussi, comme parent de la duchesse de Rohan : nous regrettâmes sa vertu et sa capacité ; on ne le remplaça point : d'Argouge s'étoit ouvert à M. de la Rochefoucault, et nous manqua de parole, ce que le Duc lui reprocha cruellement. Ribeyre, gendre du premier président de Novion, grand ennemi des Pairs, et aussitôt fort maltraité par eux, fut soupçonné d'avoir

épousé les haines de son beau-père, quoiqu homme d'honneur et de probité. Harlay fut entraîné par sa famille et par le bel air auquel il n'étoit pas insensible. Cette même raison donna à M. de Luxembourg le gros de Messieurs des requêtes, petits-maîtres de robe, et fort peu instruits du droit public et de ces grandes questions, de manière que nous fûmes renvoyés au parlement; mais notre vûe n'en fut pas moins remplie. Nous voulions gagner du temps, et par ce moyen notre procès se trouva hors d'état d'être jugé cette année. Cependant les procédures s'étoient peu-à-peu montées en procédés; il y avoit toujours eu quelques propos aigre-doux à l'entrée du conseil entre quelques-uns d'entre nous et M. de Luxembourg; et comme c'est une suite presque immanquable dans ces sortes de procès de rang, l'aigreur et la pique s'y étoient mises; je ne fus pas le seul à qui plus particulièrement qu'aux autres M. de Luxembourg fit sentir la sienne, qui, pour le dire en passant, ne saluoit presque plus du tout MM. de la Tremouille et de Richelieu. Il étoit plus personnellement outré contre ce dernier,

d'avoir vu toutes ses mesures rompues par le règlement de juges, entrepris au conseil sous son nom. Aussi n'épargna-t-il ni sa personne, ni sa conduite, ni le ministère du cardinal de Richelieu dans un de ses factums. M. de Richelieu, très-vivement offensé, fit sur le champ une réponse, et tout de suite imprimer et distribuer, par laquelle il attaqua la fidélité dont M. de Luxembourg avoit vanté sa maison, par les complots du dernier duc de Montmorency, pris en bataille dans son gouvernement de Castelnaudari contre le feu Roi; et pour cela exécuté à Toulouse en 1632; en la personne de M. de Luxembourg, par sa conduite sous M. le Prince, par sa prison pour les poisons et les diableries, par la sellette sur laquelle il avoit été interrogé et répondu, et par la lâcheté qui l'avoit empêché en cette occasion de réclamer les droits de sa dignité à demander à être jugé en forme de pairie. Outre ces faits fortement articulés, le sel le plus âcre y étoit répandu par-tout. M. de Richelieu ne s'en tint pas là: il rencontra M. de Luxembourg dans la salle des Gardes à Versailles; il fut droit à lui, et lui dit

qu'il étoit fort surpris de son procédé à son égard, mais qu'il n'étoit point ladre; (ce furent ses termes) que dans peu il verroit paroître une réponse aussi vive que son factum le méritoit; qu'au reste il vouloit bien qu'il sût qu'il ne le craignoit ni à pied ni à cheval, ni lui ni sa sequelle, ni à la cour, ni à la ville, ni même à l'armée, quand bien même il iroit, ni en pas un lieu du monde. Tout cela fut dit avec tant d'impétuosité, et il lui tourna le dos après avec tant de brusquerie, que M. de Luxembourg n'eut pas l'instant de lui répondre un mot; et quoiqu'il fût accompagné à son ordinaire et au milieu des grandeurs de sa charge, il demeura confondu. L'effet répondit à la menace; le lendemain le factum fut signifié et débité par-tout. Des pièces aussi fortes, et une sortie faite à un capitaine des Gardes-du-corps, au milieu de la salle, firent le bruit qu'on peut imaginer. Tous les Ducs opposèrent tout ce qu'ils eurent d'amis très-disposés à soutenir pleinement le duc de Richelieu; tout ce que la charge et le commandement des armées donnoit de partisans en même dessein pour lui,

étoit un mouvement fort nouveau, qui pouvoit avoir de grandes suites. M. de Luxembourg sentit, à travers sa colère, qu'il s'étoit attiré ce fracas par les injures de son factum. Il comprit que solliciter pour lui, ou prendre un parti éclatant contre dix-sept pairs de France, seroit chose fort différente à la dernière partie, fort difficile à lier; que les princes du sang, ses amis intimes, se garderoient bien de s'y laisser aller; que le Roi, qui au fond ne l'aimoit pas, seroit tenu, d'après le gros de ses parties, et en particulier par le duc de la Rochefoucault; et que madame de Maintenon, amie intime de tous les temps du duc de Richelieu, et toujours depuis dans la liaison la plus étroite avec lui, qui, seul de la cour la voyoit à toute heure, feroit son affaire propre de la sienne. Le héros en pâlit, et eut recours à ses amis pour le tirer de ce fâcheux pas. Il s'adressa à M. le Prince, et aux ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, et à quelques autres encore de moindre étoffe, qu'il crut pouvoir le servir. Il fit offrir par les trois premiers une excuse verbale, avec suppression entière de son

factum, à condition de celle de la réponse. M. de Richelieu, prié de se trouver chez M. le Prince avec les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, y fut prêché plus d'une fois, sans se vouloir rendre, tandis que sa réponse couroit de plus en plus, et qu'il la faisoit distribuer à pleines mains, et à la fin se rendit. Là fut réglé comme la chose devoit se passer. M. de Luxembourg, les jour et heure marqués, rencontra M. de Richelieu chez le Roi, dans le temps de la journée où il y a le plus de monde, il s'approcha de lui, et lui dit en ces propres termes, qu'il étoit très-fâché de l'impertinence du factum publié contre lui, qu'il lui en faisoit ses excuses, qu'il le supplioit d'être persuadé qu'il l'avoit toujours fort estimé et honoré, et le faisoit encore, ainsi que la mémoire de M. le cardinal de Richelieu; qu'au reste il n'avoit point du tout vu cette pièce; qu'il châtieroit ses gens d'affaires, auxquels il avoit toujours soigneusement défendu toutes sortes d'invectives; qu'enfin il avoit donné des ordres très-précis pour la faire supprimer. M. de Richelieu, vif et bouillant, le laissa dire, et lui répondit par quelques

honnêtetés entre ses dents, et il finit par une assurance mieux prononcée, qu'il feroit aussi supprimer sa réponse. Elles le furent en effet de part et d'autre, mais après que M. de Richelieu nous en eut donné à tous et à notre conseil, à ses amis à pleines mains, et surtout aux bibliothèques.

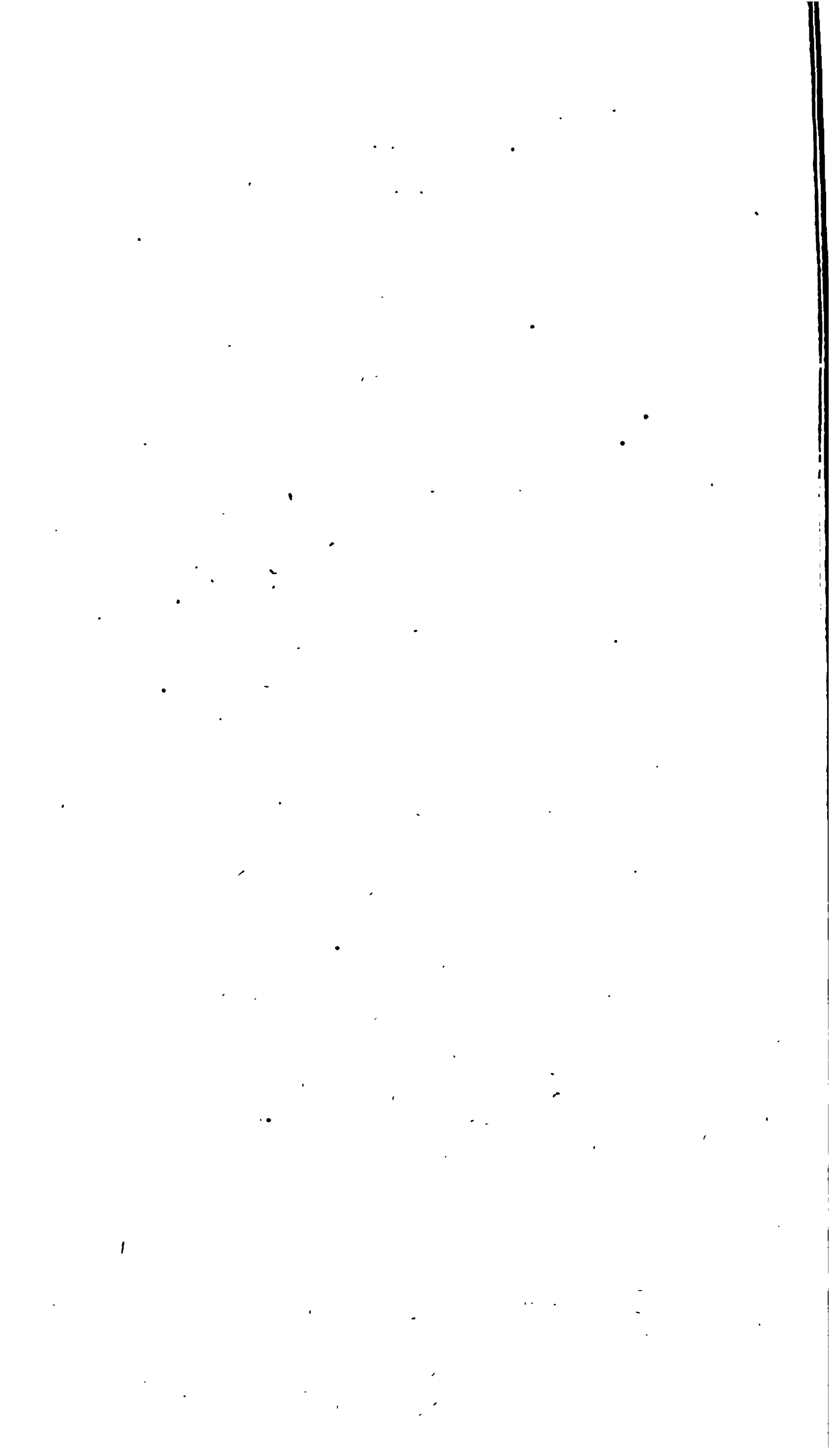
LUXEMBOURG. (LE MARÉC. DE)

M. de Luxembourg ne survécut pas long-temps au beau mariage qu'il avoit fait de sa fille avec un bâtard obscur du dernier comte de Soissons, que madame de Nemours avoit comblé de biens, et qui avoit pris le nom de prince de Neuchatel. A soixante-sept ans il vivoit comme un homme qui n'en a que vingt-cinq, et ne s'en croyoit pas réellement davantage. Au défaut de bonnes fortunes dont son âge et sa figure l'excluoient, il y suppléoit par de l'argent; et l'intimité de son fils et de lui, de Mr. le prince de Conti et d'Albergotti, portoit presque toute sur des moeurs communes et des parties secrètes qu'ils faisoient ensemble avec des

filles. Tout le fait des marches, des ordres, des subsistances portoit, toutes les campagnes, sur Puiségur, qui même dégrossissoit les projets. Rien de plus juste que le coup-d'oeil de M. de Luxembourg; rien de plus brillant, de plus avisé, de plus prévoyant que lui devant les ennemis, ou un jour de bataille, avec une audace, et en même temps un sang-froid qui lui laissoit tout voir et tout prévoir au milieu du plus grand feu et du danger le plus imminent, et c'étoit là où il étoit grand. Pour le reste, la paresse même; peu de promenades sans grande nécessité, du jeu, de la conversation avec ses familiers, et tous les soirs, un souper, avec un très-petit nombre, presque toujours le même; et si on étoit voisin de quelque ville, on avoit soin que le sexe y fût agréablement mêlé; alors il étoit inaccessible à tout: et s'il arrivoït quelque chose de pressé, c'étoit à Puiségur à y donner ordre. Telle étoit à l'armée la vie de ce grand Général, et telle encore à Paris, où la cour et le grand monde l'occupoient pendant ses journées, et le soir ses plaisirs. A la fin, l'âge, le tempérament, la

conformation le trahirent. Il tomba malade à Versailles, d'une péripneumonie qui l'enleva, le 4 janvier 1695, après cinq jours de maladie. Il fut regretté de beaucoup de gens, quoique, comme particulier, il ne fût estimé de personne, et aimé de fort peu.

Fin du Tome II. des Hommes illustres.



NOTES,

ADDITIONS ET EXPLICATIONS

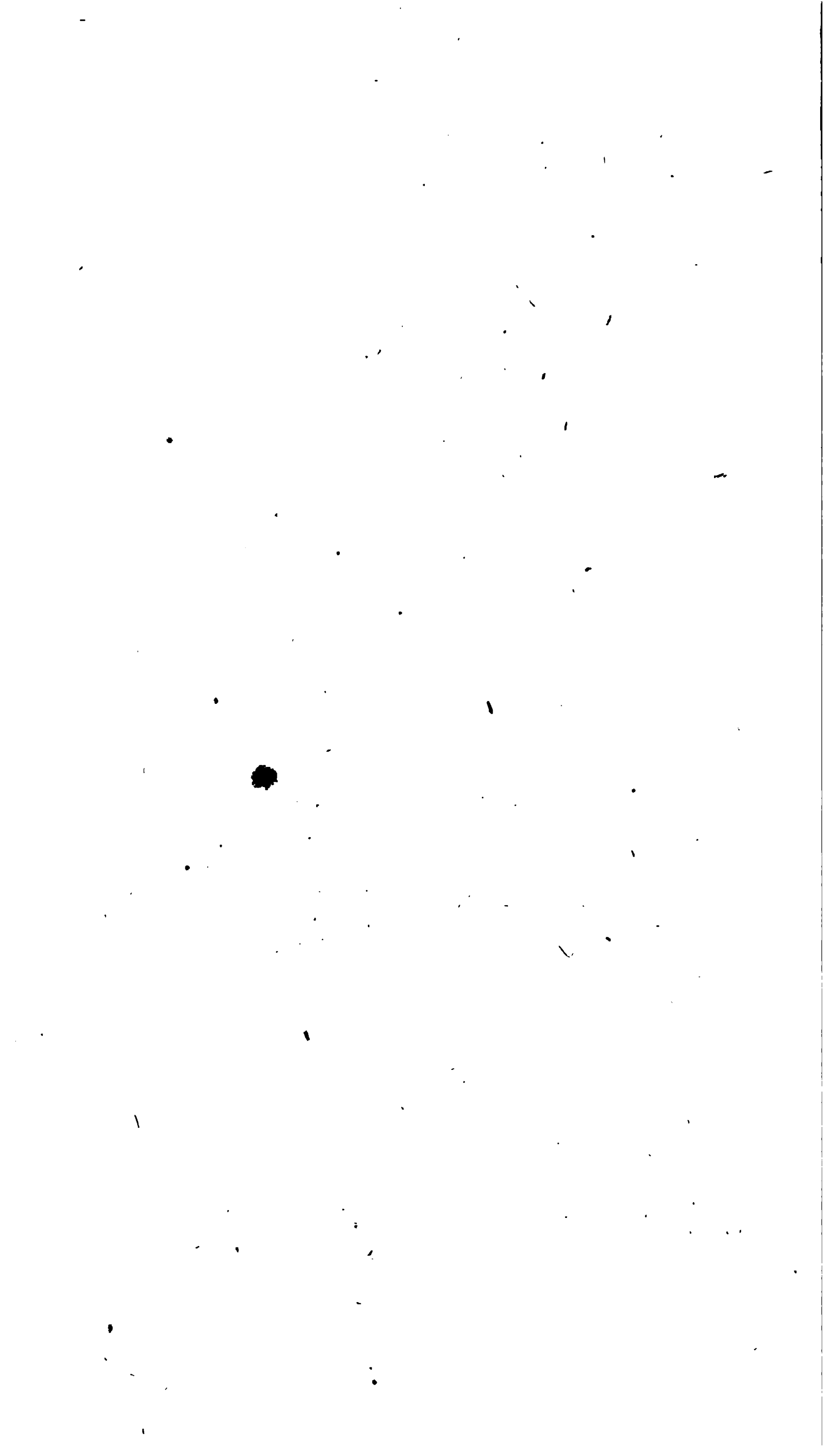
Des matières contenues dans le Tome II de

L'HISTOIRE DES HOMMES ILLUSTRES

DES RÈGNES

DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV.

Extraites du porte-feuille du Duc de Saint-Simon, de plusieurs autres porte-feuilles des Seigneurs ses contemporains et de quelques Mémoires imprimés.



NOTE PREMIÈRE.

Addition à l'article Fénelon, tirée des manuscrits d'un auteur contemporain. Comparaison de ce Prélat à Bossuet.

Fénelon étoit, dans toute l'étendue du terme, un honnête homme, son savoir étoit caché sous une grande modestie; son attachement à la vérité et à la probité lui avoit attiré le venin des dévots qui avoient voulu le perdre pour un livre : il n'y avoit pas d'ecclésiastique d'une dévotion plus aisée ni plus sincère: sa candeur l'avoit jeté dans la disgrâce et son Télémaque avoit fait rougir le despotisme de Louis XIV.

Bossuet, au contraire, étoit un des plus fougueux prédicans, si on le met en parallèle avec Fénelon.

NOTE SECONDE.

Anecdotes de la Cour pendant le ministère du Cardinal de FLEURY.

Pour servir de supplément à l'article de ce Prélat.

LETTRE DE M. LE MARQUIS DE SILLY.

A Silly le 29 novembre 1725.

LE Roi aime le Cardinal comme on aime un père, il lui a donné toute sa confiance; il est jeune, et les maximes de gouvernement et de forme que le Cardinal vient de lui donner demeureront toujours dans sa tête; le Cardinal ne peut lui être suspect, ni dans le présent, ni dans l'avenir. D'ailleurs, la forme de conseil est décente, et telle qu'il convient pour le gouvernement du Royaume.

Du même.

A Paris le 23 janvier 1726.

Le systême de M. de Fréjus seroit que le Roi gouvernât comme son bisayeul, et vous sentez bien que son exécution porteroit également contre les Ducs d'Orléans et de Condé; elle exclueroit aussi le tiers parti, je veux dire ceux qui voudroient que l'on formât un conseil; ce que M. de Fréjus regarde, selon toutes les apparences, comme une especе d'anarchie : d'ailleurs sa façon de penser n'est pas, je crois, de vouloir se charger des événemens.

Sur cet exposé, vous pouvez aisément conclure que M. de Fréjus ne veut pas perdre M. le Duc, et que ses vues se restreignent quant à présent à l'expulsion de Madame de Prie et de M. Duverney. C'est sur ce fondement et sur l'incertitude des événemens que je vous ai dit qu'il me sembloit que vous deviez regarder tout ceci comme

chose non avenue, et observer une parfaite neutralité entre les parties belligérantes.

Il est bon de vous dire que depuis le dernier événement, M. de Fréjus ne s'ouvre sur rien de considérable, même avec ses meilleurs amis : cependant je présume, et ce n'est pas sans fondement, que je viens de vous expliquer ses véritables sentimens. Il voit tous les jours la Reine à Marly, elle le traite assez bien à l'extérieur, mais sans aucune confiance de part ni d'autre.

Il se répand un bruit que M. Duverney se retire : on assure qu'il l'a dit à un de ses amis : on dit aussi que Madame de Prie remet à Madame de Cavois Lussienne ; que M. le Duc lui fait meubler Vambres. La chronique scandaleuse ajoute que sa santé a besoin d'une retraite de quelques semaines. En voilà assez sur ce chapitre, sur lequel vos autres correspondans s'étendront vraisemblablement plus amplement que moi.

La Reine n'est point grosse : le Roi qui ne montre aucune sorte de goût pour elle que le marital, parle et se communique beaucoup plus qu'à l'ordinaire : il entre même des attentions dans ce qu'il dit aux courtisans. Il commence à fixer ses yeux sur quelques femmes, mais cela ne va pas plus loin. Il semble que son caractère commence à se développer.

Lettre de M. de Richelieu à M. de Silly.

Du 24 août 1726.

Je suis persuadé que le goût du Roi pour Madame la Comtesse de Toulouse ne passe pas la décence. Je suis fâché que le Roi ne prenne point goût aux affaires. Je ne suis pas surpris que la familiarité de M. le Duc avec le Roi lui ait déplu, c'est dans le caractère de l'un et de l'autre : depuis longtemps j'ai remarqué que celui du Roi exigeoit de grands ménagemens.

Lettre de M. le Marquis de Silly.

A Paris le 9 septembre 1726.

JE crains bien pour M. le Duc qu'il ne soit tombé avec le Roi dans le même cas où nous voyons le Maréchal de Villeroy. J'ai su, par une voie bien sûre, qu'il y a plus d'un an qu'il commençoit à lui être à charge, qu'il sentoit qu'il avoit peu d'esprit, et qu'il étoit blessé de la familiarité peu respectueuse avec laquelle il vivoit avec lui: je sais encore qu'il a cité à cette occasion le respect avec lequel feu M. d'Orléans l'abordoit toujours. Faites vos réflexions sur cela.

Tout me paroît suspendu à l'égard de M. d'Orléans et des bâtards. Suivant ce qui me revient de Fontainebleau, le visage du Roi est un peu meilleur; mais les ménagemens qu'il a et sur la chasse et sur son manger, font penser qu'il se sent lui-même moins fort et moins vigoureux.

Il y a ici nombre de gens qui aspireroient

à l'ambassade de Madrid : je crois que le Duc de Noailles voudroit bien être le ministre du raccommodement, mais non pas faire résidence à Madrid.

Le Marquis de Brancas seroit un candidat, il est bien avec M. de Fréjus qui en a fort bonne opinion : son caractère sage et sensé et sa dévotion ont captivé la bienveillance de l'évêque; il le regarde comme un sujet propre à tout; aussi est-il vrai qu'il est bon à bien des choses. Sans la difficulté de lui donner un titre qu'il voudroit avoir, et de lui fournir beaucoup d'argent, parce qu'il est pauvre, vous le verriez nommé pour Rome, et c'est lui dont j'ai voulu vous parler dans ma derniere lettre.

Il n'en est pas de même pour l'Espagne, la dépense y est médiocre, et l'espérance de la grandesse fait que le Marquis de Brancas desireroit fort d'y aller.

Bonnac, qui meurt d'envie d'être employé

à quelque chose de considérable, est encore un postulant.

Le cadet Matignon, c'est celui qu'on appelle le Marquis, avoit déjà des arres au coche du temps de M. le Duc, et depuis que ce dernier est à Chantilly, ledit cadet Matignon s'est jetté à corps perdu au Maréchal d'Uxelles, redouble de soins pour M. de Morville, et cherche tous les moyens de se rapprocher de M. de Fréjus.

Voilà, je crois, les principaux sujets qui s'agitent et se remuent pour l'ambassade d'Espagne, si le cas arrive; et c'est aussi, ce me semble, ceux sur lesquels M. de Fréjus et son conseil pourront jeter les yeux, supposé toutefois que le Roi d'Espagne ne nomme pas quelqu'un, auquel cas on le lui donneroit certainement.

A l'égard du chapeau de M. de Fréjus, les nouvelles de Rome persuadent que la promotion est encore éloignée.

Du même.

A Paris le 7 février 1727.

Les bruits qui avoient couru, et qui paroissoient même aux courtisans être fondés en vraisemblance, que le Roi avoit du goût pour Mademoiselle de Charolois, sont tout-à-fait tombés. Il est vrai qu'il n'y a sorte d'avances qu'elle n'ait faites, et le jeune monarque paroissoit les recevoir avec plaisir, et témoignoit de l'empressement pour elle, mais les trois derniers jours du voyage, il changea totalement de maniere, et l'on m'a assuré que cela alloit jusqu'à la dureté de sa part.

L'Abbé Pollet, confesseur du Cardinal de Fleury, joua un grand rôle au commencement du ministère du Cardinal. C'étoit un vicaire de la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et supérieur du séminaire, fort oublié aujourd'hui, mais recherché alors de tout ce qu'il y avoit de

grand et d'illustre dans Paris, parce qu'il étoit Confesseur du Ministre.

L'Abbé Chamillart, supérieur du Séminaire avant lui, l'avoit fait connoître à Madame de Maintenon, il vit le Roi, et comme il étoit habile, spirituel et zélé moliniste, on se servit de lui pour différens espionages dans la destruction de Port-Royal, à laquelle il contribua. C'est à cette époque que Fleury le prit pour Confesseur.

Le caractère de cet ecclésiastique étoit tel qu'il refusa des pensions et des bénéfices que Louis XIV vouloit lui donner ; diriger la conscience des grands et des Ministres, et tourmenter des jansénistes, étoient ses passions dominantes. Il refusa la cure de Saint-Nicolas, et ne voulut être que simple vicaire de la paroisse, se mêlant toujours des affaires de la bulle et de celles du gouvernement, par le moyen du confessional.

Quand M. le Duc fut déclaré ministre, il

ne cessa d'avertir Fleury que ce Prince le supplanteroit; il lui apprit des particularités, des faits et des projets, et lui fit prendre des mesures pour en empêcher l'exécution; enfin il le fit résoudre à renvoyer M. le Duc; il vouloit avoir la conscience d'un Ministre à diriger, pour donner un essor à son génie persécuteur, et pour jouer le rôle, en France, du Père le Tellier, sous le règne de Louis XIV. Il voyoit venir chez lui des femmes titrées, des Ministres même, pour obtenir des bénéfices du Cardinal, et Pollet qui en refusoit pour lui-même, influoit sur le choix des évêques et des abbés commendataires, quand il ne les nommoit pas.

NOTE TROISIÉME.

Sur FLEURIAU d'Armenonville, Garde-des-sceaux, père de M. de MORVILLE, Ministre des affaires étrangères.

FLEURIAU d'Armenonville, Garde-des-sceaux, dont la retraite parut volontaire, n'avoit pas été averti du retour du Chancelier à Paris, pour prendre sa place : son maître d'hôtel lui en donna le premier la nouvelle ; il remit les sceaux à Morville son fils, qui jouissoit de beaucoup de considération. Cette manière d'être renvoyé, ou la perte de sa place, firent en lui une telle révolution, qu'il mourut des suites d'une vie languissante qu'il mena depuis ce temps-là.

NOTE QUATRIÈME.

Sur le Duc de Fronsac, depuis Maréchal de Richeliéu ; sur ses amours avec Madame la Duchesse de Bourgogne, mère du Roi Louis XV, avec Mademoiselle de Valois, fille du Régent, et avec Mademoiselle de Charolois, Princesse du sang.

M. le Duc de Saint-Simon parle peu du Duc de Richelieu, père du Maréchal.

Le cas que le feu Roi Louis XIV faisoit d'un Seigneur qui étoit le chef d'une maison que ce Monarque regardoit comme une des colonnes de l'Etat, méritoit qu'il dît un mot de ce personnage.

Le Duc de Richelieu étoit bon, timide, peu hardi dans ses conceptions, et sans imagination.

Mais sa femme, Bretonne, avoit du caractère, et de ce mêlange nâquit le Maréchal de Richelieu.

La maison de Richelieu avoit accueilli à Paris et à Richelieu Mademoiselle d'Aubigné, depuis Madame de Maintenon, qui n'oublia point leurs services.

Je ne veux point laisser l'article de ce Duc sans publier quelques lettres de cette favorite, qui ne sont pas connues.

Madame de Maintenon au Duc de Richelieu.

De Saint-Cyr le 23 juin 1709.

Je vous demande mille fois pardon, M. le Duc, de ne vous avoir pas répondu plutôt à la derniere lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et qui m'a affligé, parce que vous êtes affligé. Car, du reste, je ne crois pas l'affaire bien fâcheuse. Je la montrai au Roi, qui me dit qu'il n'en avoit

pas

pas oui parler, qu'il étoit vrai qu'il avoit donné un ordre général pour faire payer tous les courtisans, qui assurant tous les jours qu'ils donneroient leur sang pour son service, ne veulent point payer cette capitation. (1) Si vous en entendez encore parler, mon cher Duc, faites-le moi savoir, et croyez que jusqu'au dernier moment de ma vie, je conserverai l'estime, l'amitié et la reconnoissance que je vous dois. C'est une fluxion sur les yeux qui m'a empêché de vous écrire, et je n'avois point mon secrétaire avec moi.

Signé MAINTENON.

La même au même.

De Versailles le 17 décembre 1712.

JE ne me suis point pressée, Monsieur, de vous rendre la réponse du Roi, parce qu'elle n'a pas été décisive. Il trouve le temps peu propre à donner de grosses pensions et

(1) La Noblesse de France, à cause de ses priviléges, refusoit de payer cet impôt.

encore moins à les faire payer. Cependant, Monsieur, je ne me rebuterai point. Il n'y a rien que je ne voulusse faire pour soulager, par quelqu'endroit, l'état où je vous ai vu, et pour vous persuader que les obligations que je vous ai, me sont toujours présentes, que votre personne m'est infiniment chère, et qu'il n'y a personne qui soit aussi véritablement que moi, votre très-humble et très-obéissante servante.

Signé MAINTENON.

La même au même.

De Marly le 16 septembre.

IL y eut hier cinq semaines que je suis accablée d'un rhumatisme, qui me fait tomber dans une langueur qui m'ôte la force et qui me fait mener une vie bien opposée à mon activité naturelle. J'ai beaucoup de peine à écrire, quoique ma plus grande douleur soit au bras gauche, je serois très-fâchée, mon cher Duc, de douter que vous

prissiez intérêt à ma santé et à tout ce qui me touche, et je vous assure qu'il n'y a rien qui peut me consoler de quelque diminution dans votre amitié. Vous savez celle que j'ai toujours eue pour vous, qui a été directe et indépendante de toute autre. Je suis bien persuadée que vous avez eu de la joie de voir Madame la Duchesse de Richelieu, et vous savez si je comprens que l'on soit charmé de Richelieu. J'y ai passé trois mois que je n'oublierai jamais, et si je me faisois à plaisir un projet, il approcheroit fort de ce que nous y faisions. Je suis ravie de ce que vous me mandez ce que vous y avez fait, qui doit encore l'avoir embelli. Les avis de M. de Chandenier ne vous y auront pas été inutiles. Permettez-moi de lui rendre mille grâces de l'honneur de son souvenir, d'assurer Madame la Duchesse de mon respect très-humble et de vous embrasser avec notre ancienne et innocente liberté. (1)

(1) Pas tant innocente, les Mémoires secrets qu'on doit publier au plutôt ne le disent pas : Madame Scarron n'avoit pas toujours eu les principes de Madame de Maintenon. Le nom, les principes et les temps étoient changés.

La même au même.

13 octobre.

J'AI fait votre compliment au Roi. Il est bien persuadé que vous le serviriez de bon coeur et que vous aimez sa personne et l'Etat, et il a reçu vos offres de service comme vous pouviez le desirer. Vous me manquez bien au besoin, mon cher Duc, car vous savez que j'aime à parler des affaires avec vous. Je n'aurois jamais cru en être occupée au point où je le suis, ni que M. le Prince d'Orange pût m'empêcher de dormir. Cependant l'affaire de l'Angleterre m'afflige sensiblement. Elle est mauvaise pour la religion, mauvaise pour un Roi estimable, et mauvaise pour la France. D'un autre côté, j'ai à Philisbourg beaucoup de jeunesse où je prends intérêt, et j'y ai M. du Maine, que vous savez que j'aime follement. Tout cela ne rend pas ce séjour-ci fort gai. Mais pour mêler quelques bonnes nouvelles aux mauvaises, le Roi se porte à merveille, et

conserve une tranquilité que j'envie plus que tous les autres avantages qu'il a sur nous. On va à l'appartement. M. le Duc toujours malade, et je crois, entre nous, que la retraite est forcée par son mal et volontaire par son goût.

Après avoir parlé du père, voici quelques anecdotes du fils; elles sont plus étendues, plus variées dans les Mémoires du Maréchal de Richelieu, ouvrage composé par l'Abbé Soulavie, sur divers mémoires manuscrits du temps et sur les correspondances de plusieurs Seigneurs.

Le Duc de Fronsac, depuis Maréchal de France, fit connoître d'abord à la Cour une grande inclination pour le jeu. Voici comment Madame de Maintenon en parle au Duc son père.

Madame de Maintenon au Duc de Richelieu.

5 mars 1711.

„ M. le Duc de Fronsac sort de ma cham-
„ bre ; pénétré de douleur de ce qu'il a fait
„ et de vous avoir fâché. Il n'ose se présen-
„ ter devant vous. Il doit demain vous écrire
„ pour vous en demander la permission, il
„ desire que ma lettre soit reçue avant la
„ sienne, il m'assure qu'il n'a joué qu'une
„ fois sur sa parole et qu'il n'a fait qu'un
„ seul voyage de mille louis ; il m'a donné
„ sa parole plusieurs fois de ne jamais jouer
„ qu'argent comptant et à de petits jeux. Il
„ m'a parlé avec tout l'esprit possible et m'a
„ montré des sentimens dont on doit tout
„ espérer, s'ils sont sincères. Il comprend
„ son malheur d'avoir perdu en un moment
„ tout ce qu'il avoit acquis d'estime. Je l'ai
„ assuré que s'il ne retomboit plus, on par-
„ donneroit une folie à son âge et qu'il se
„ retrouveroit avec toute sa réputation. Je
„ lui ai dit que je dirois au Roi que j'ai sa

„ parole, et que s'il ne la tient pas, il achève
„ de se noyer. Je lui ai déclaré qu'on ne
„ l'abandonneroit pas à quinze ans, que vous
„ essayeriez, par toutes sortes de voies de
„ le corriger, que le Roi s'en mêleroit, et
„ qu'il seroit encore bien des années très-
„ malheureux. A tout cela il a répondu avec
„ douceur, esprit, politesse, et une grande
„ tendresse pour vous. Voilà, mon cher
„ Duc, tout ce que j'ai pu faire, achevez,
„ et surtout affligez-vous le moins qui vous
„ sera possible. Je suis si malade en vous
„ écrivant, que je n'ai pas la force de vous
„ en dire davantage. „

MAINTENON.

Quelque temps après, le Duc de Fronsac fit parler de ses amours pour Madame la Duchesse de Bourgogne, mère de Louis XV. Son père le mena lui-même à la Bastille pour faire cesser ces bruits. Voici, à ce sujet une lettre de Madame de Maintenon à la Duchesse de Richelieu, lorsque le Duc de Fronsac fut mis en liberté.

LETTRE de Madame de Maintenon à Madame la Duchesse de Richelieu, du 18 *août* 1712, *après la sortie de la Bastille de M. le Duc de Fronsac, et après son arrivée à l'armée près le Maréchal de Villars.*

„ JE suis bien fâchée, Madame, que ce
„ soit quelque incommodité qui empêche
„ M. le Duc de Richelieu de venir ici; mais
„ du reste je l'aime bien mieux dans le re-
„ pos qu'en tout autre lieu, et j'espère que
„ les chaleurs étant diminuées, il s'en por-
„ tera mieux. Il est bien vrai, Madame,
„ qu'il doit de grands remercimens au Roi;
„ je ne l'ai jamais vu faire pour personne
„ ce qu'il fait pour M. le Duc de Fronsac,
„ et il sera bien à plaindre et bien blâma-
„ ble s'il ne profite d'une telle grâce et de
„ l'inclination que tout le monde a pour
„ lui. M. le Maréchal de Villars me mande
„ qu'il lui a offert sa maison, mais que M.
„ de Fronsac a voulu demeurer avec M. le
„ Prince d'Epinoy, dont on dit beaucoup

„ de bien. On ne peut s'intéresser plus que
„ je fais en M. votre gendre, qui certaine-
„ ment est un prodige. Mon affection m'a
„ fait prendre la liberté de lui parler là-
„ dessus bien librement : il l'a reçu avec
„ toutes les marques de reconnoissance et
„ de politesse dont il est capable, et qui
„ vont toujours plus loin qu'on ne peut
„ prévoir : il a un véritable ami en M. de
„ Cavoye. Je suis, Madame, avec toute
„ l'estime et le respect que je dois, votre
„ très-humble et très-obéiss. servante

MAINTENON. „

Le Duc de Fronsac se distingua à l'armée sous le Maréchal de Villars, qui le chargéa près du Roi Louis XIV, d'une commission flateuse, que Madame de Maintenon raconte ainsi.

LETTRE de Madame de Maintenon au Duc de Richelieu, le 22 octobre 1713, après la prise des forts de Fribourg.

„ M. le Duc de Fronsac nous a apporté

„ une grande nouvelle, et à laquelle vous
„ croyez bien, Monsieur, que je n'ai pas
„ été insensible : je vous assure que je ne
„ suis pas indifférente au courier et à la ma-
„ nière dont il s'est acquitté de sa commis-
„ sion. Le Roi me dit, et plus d'une fois,
„ qu'on ne pouvoit pas rendre un meilleur
„ compte, ni mieux parler en homme de
„ guerre; qu'il lui avoit rendu raison de
„ tout, comme sachant son métier, et qu'il
„ s'expliquoit en beaux et bons termes. Je
„ n'ai point vu le Roi plus satisfait dans de
„ pareilles occasions; car il fait beaucoup
„ de questions et il est très-difficile sur les
„ expressions. Je me réjouis donc avec
„ vous, mon cher Duc, du plaisir que vous
„ allez avoir. J'embrassai M. de Fronsac d'u-
„ ne manière qui le surprit; car il est très-
„ poli, et très-sérieux; mais il faut qu'il
„ pardonne cette liberté à la tendresse que
„ j'ai pour vous, qui ne peut ne pas passer
„ jusqu'à lui. Je crois qu'après cela il faut
„ encore se réjouir avec vous, comme bon
„ François, de la fin de cette glorieuse cam-

„ pagne. Je suis, Monsieur, votre très-
„ humble et très-obéissante servante

MAINTENON. „

Le Duc de Fronsac, arrivé de l'armée, profita de sa liberté pour faire l'amour. Il raconte lui-même, en ces termes, son attachement à Mademoiselle de Valois, fille du Régent, et à Mademoiselle de Charolois, soeur du Prince de Condé.

„ J'étois à peine arrivé de la campagne
„ d'Allemagne, que Mademoiselle de Cha-
„ rolois, soeur de M. le Duc, se prit d'une
„ telle passion pour moi, que malgré mes
„ infidélités habituelles, elle ne cessa, de
„ plusieurs années, de me témoigner le
„ plus grand attachement. Brouillé avec le
„ Prince son frère, je ne pouvois aller à
„ l'hôtel que pendant la nuit, en courant
„ le danger d'être découvert; car la mère
„ de la Princesse la faisoit suivre de près;
„ mais sa soeur se prêtoit à lui rendre
„ service, parce que celle-ci à son tour le

„ lui rendoit en faveur du Marquis de la
„ Fare.

„ La Duchesse de Berry servoit mieux
„ encore les amours de Mademoiselle de
„ Charolois ; on ne pouvoit lui refuser sa
„ cousine, quand elle la demandoit pour
„ souper avec elle. J'étois introduit avec
„ Riom par des portes secrètes, et alors il
„ n'y avoit rien de secret entre les Princesses
„ ni entre nous deux.

„ Je m'apperçus dans ce temps-là que
„ Mademoiselle de Valois, fille du Régent,
„ fixoit sur moi les plus beaux yeux du
„ monde ; âgée de dix-sept ans, elle avoit
„ le teint d'une blancheur de lys, bien faite
„ de sa personne et l'héritière du tempéra-
„ ment de son père et de son inclination
„ pour les plaisirs : accoutumé de me pla-
„ cer au jeu près d'elle, la conversation
„ s'établit d'abord entre nos pieds, je fis
„ passer une lettre, et le bal fini je lui ex-
„ primai de vive voix mon tourment. „

On connoît la suite de ces amours dans les mémoires. Il fut mis à la Bastille pour la seconde fois, parce qu'il se trouva dans une de ces orgies luxurieuses que le Régent avoit mis en usage : il se battit en duel, et pour le soustraire aux poursuites du parlement; le Régent l'envoya à la Bastille, où il fut pour la seconde fois; il fut heureux encore cette fois-ci.

Mais ayant conspiré contre la tranquillité du Régent, et s'étant uni à l'Espagne contre lui, on alla se saisir de sa personne dans le lit, à neuf heures du matin : et Duchevron, lieutenant de la prévôté, accompagné d'archers, le mena à la Bastille. „ Les Pairs „ trouvèrent, dit-il, que je devois être arrêté „ plus honorablement. „ Son régiment et celui de Saillant étoient en garnison à Bayonne, et on disoit que ces deux Messieurs avoient de grands commerces avec Albéroni. Le Duc de Richelieu fut mis dans une petite chambre au-dessus des cachots, qui n'a du jour que par en haut ; il répondit à des

questions, car il ne fut pas interrogé en forme ; dans ses réponses il ne se justifia pas bien ; M. le Duc d'Orléans dit qu'il avoit quatre lettres de sa main au Cardinal Albéroni, dont trois sont signées ; il demandoit, pour récompense de ses services, la promesse d'être Colonel du régiment des gardes.

Voici une lettre du Duc de Richelieu, Ambassadeur à Vienne, au Cardinal de Polignac, Ambassadeur à Rome, où le Duc de Richelieu lui rappelle ces aventures.

Vienne 8 juin 1726.

„ On dit ici que notre Prince de Cellamare pourroit bien y venir : je vous avoue
„ que je ne serois pas fâché de le revoir.
„ Votre Eminence a eu ce plaisir à Rome,
„ et je crois qu'elle n'a pas été fâchée de
„ raisonner avec lui sur tout ce qui s'étoit
„ passé. Mais un homme avec lequel elle a
„ eu encore le plaisir de converser et que
„ je meurs d'envie de pouvoir connoître par

„ moi-même; c'est le Cardinal Albéroni.
„ J'ose même supplier Votre Eminence de
„ lui dire le desir que j'ai de le voir et de
„ pouvoir lui reprocher moi-même le mal
„ qu'il m'a fait, dont je ne lui sais abso-
„ lument point de mauvais gré, mais sur
„ quoi il y a des circonstances que j'avoue
„ que j'ai bien envie d'éclaircir. La conjonc-
„ ture présente ne seroit-elle point favora-
„ ble pour le faire retourner en Espagne.
„ Il me semble que Votre Eminence en avoit
„ eu quelque envie et que cela avoit été
„ goûté de M. le Duc. »

On sait quelle influence le Duc de Richelieu, depuis Maréchal de France, eut sur les affaires de la Cour. Nous placerions ici, pour continuer son histoire, le récit de la part qu'il eut aux premieres amours de Louis XV. On trouvera les poésies qui en parlent dans l'article de Louis XV.

La guerre ayant été déclarée, en 1733, le Duc de Richelieu servit avec son régiment au siége de Kehl.

Il fut fait brigadier, en 1734, et employé dans ce grade au siége de Philisbourg et autres actions.

Il fut fait, en 1738, Maréchal de camp, et fut envoyé commander en Languedoc en qualité de Lieutenant-général de la Province.

En 1742, les mouvemens des Autrichiens et alliés dans les Pays-Bas, font rassembler des troupes françoises sur cette frontière pour sa sûreté. Le Duc de Richelieu fut du nombre des Maréchaux de camp qui furent employés, aux ordres du Maréchal de Noailles, sous lequel il servit sur le Rhin, en 1743, et se trouva à la bataille de Dettingen.

En mars 1744, il fut fait Lieutenant-général, et accompagna le Roi en Flandres, il fut son Aide-de-camp. Il fut aux siéges de Menin, d'Ypres, Furnes, Fribourg, Tournay, Anvers, et fut aux batailles de Fontenoi et Laufeld.

Les

Les preuves qu'il a données à Fontenoy ; où il réunit en sa personne la fermeté, la pénétration et autres qualités, engagèrent le Roi à l'envoyer à Gènes à la fin de 1747, pour y commander le corps de troupes que Louis XV y avoit fait passer au secours de la république.

Le choix du Roi fut justifié par le succès qu'il y maintint jusqu'à la paix. Il sut, par sa sagesse, préserver la côte du Levant contre les tentatives du Comte de Brown, malgré la supériorité de ses forces.

Il fut, en conséquence de ces services, fait Maréchal de France, le 11 octobre 1748.

NOTE CINQUIÈME.

Sur le Cardinal TENCIN, (Guerin) sur ses talens dans l'Apostolat et sur son habileté à convertir des protestans à la foi romaine et à déclarer, par des sentences canoniques, des Evêques Romains, hérétiques.

Article tiré d'un mémoire du temps.

L'ABBÉ Tencin, qui fut l'apôtre de Law, étoit déjà connu dans Paris par ses intrigues et par la réputation qu'il s'étoit donnée d'être capable de tout faire, même des choses impossibles, pour se procurer un avancement; descendu de son grenier où il s'étoit relégué au commencement, il vivoit avec une de ses soeurs, qu'il avoit fait apostasier, et qui avoit commencé par être religieuse à Grenoble, attirant dans son monastère, par ses grâces et son esprit enclin à l'intrigue, tout

ce qu'il y avoit de bonne compagnie dans cette capitale du Dauphiné : le desir de s'avancer à Paris et de cacher une grossesse scandaleuse, engagea l'Abbé à la faire enlever du couvent, en attendant de Rome la sécularisation canonique qu'il négocia, et qu'il obtint, en 1714, par la voie de Fontenelle.

Madame de Tencin, unie très-étroitement avec son frère, fut aimée et entretenue de l'Abbé Dubois, et ouvrit sa maison à tout ce qu'il y avoit de plus délicat parmi les courtisans. Dubois fournissoit à tout ce qu'il falloit pour soutenir une grande maison et pour y attirer la plus brillante compagnie ; c'est où je fis la connoissance de la dame et de l'Abbé son frère, qui me parut dès lors dévoré d'ambition, hardi, entreprenant, spirituel, peu rebuté par les difficultés, souple et plein d'artifice ; attaché à la bulle surtout, comme à un moyen sûr de parvenir, par les jésuites, quoiqu'il n'eût ni foi, ni loi, ni conscience.

Quand Law voulut être Ministre, l'occasion s'en présenta : ce personnage étoit protestant, il étoit Ecossais, et pour être Ministre en France, il falloit être naturalisé et Romain.

Mais depuis la révocation de l'édit de Nantes, on ne pouvoit être naturalisé sans abjuration de toute hérésie; pour abjurer, il falloit être instruit et converti, et pour la conversion il falloit un apôtre facile et sûr de son affaire, parce qu'un honnête homme eut ordonné à Law de respecter en France la première loi de l'Etat, celle qui conserve au citoyen ses propriétés, et qui défend de toucher à la femme de son prochain.

Or Law, dans ce temps-là, faisoit de faux billets de banque, et il en fit pour plusieurs millions.

La femme d'ailleurs qu'il avoit, étoit une femme enlevée.

Comment donc se convertir et embrasser une autre religion qui proscrit ces deux crimes? comment trouver un apôtre de bon accommodement?

Tencin se présenta et dit qu'il le convertiroit. Il convertit donc M. Law, il le confessa, il défendit sa conversion, il le déclara bien converti, sans en avoir fait un honnête homme.

Tencin, qui d'un protestant avoit fait un romain, fit un plus grand miracle quelque temps après; car il faisoit ce qui convenoit au ministère.

D'un romain il fit un hérétique.

Il déclara, en effet, dans un petit concile tenu à Embrun, que Soanen, Evêque de Senez, étoit janséniste, et il le déclara suspendu et interdit de ses fonctions; il fit plus, il le fit exiler dans le fond de l'Auvergne. Aussi ces talens incompréhensibles l'élevèrent au cardinalat.

Le siécle n'a pas voulu croire à ces grandes opérations; il a appelé le concile d'Embrun un brigandage, et la conversion de Law un acte d'hypocrisie ridicule.

Tout le monde connoît les avantures de sa soeur, et surtout le scandale que donna chez elle son amant.

Le 6 avril 1726, la Frenaye, Conseiller au grand conseil, se donna la mort d'un coup de pistolet dans la tête, chez Madame de Tencin. On prétend que c'est par désespoir ou jalousie, ayant trouvé un écrit chez elle, qui disoit, que s'il mouroit d'une mort violente, Madame de Tencin en seroit la cause. La dame Tencin fut décrétée et conduite au Châtelet, où on l'interrogea; mais l'Archevêque son frère obtint d'ôter à ce tribunal la connoissance de cette affaire, de faire transferer sa soeur à la Bastille, et remettre sa cassette à M. le Duc, premier Ministre. Le renvoi de l'affaire fut fait au grand Conseil, qui se trouva par

là en possession du privilége des officiers de son corps. La mémoire de M. de la Frenaye fut condamnée, et Madame Tencin déchargée de l'accusation.

NOTE SIXIÈME.

Sur le Comte de Horn, roué vif pendant le Systême.

Anecdotes de la Cour pendant la chûte du Systême.

LES crimes se joignoient à la folie du systême, qui avoit mis tous les vices en action, et les jeunes débauchés surtout, pour avoir de l'argent, se permettoient des actions de toute espèce. Le Comte de Horn, accompagné de deux libertins, et passant par le cloître Saint-Germain, où le corps d'un Procureur étoit exposé en attendant l'inhumation, *que fais-tu là?* dit le Comte

au cadavre, *léves-toi*, et il frappe le cadavre de plusieurs coups d'épée et le renverse, d'un côté le benitier, de l'autre le chandelier. Le curé enterra le mort comme il put et ne dit pas le mot.

Le lendemain, le Comte de Horn trouva un colporteur qui crioit des arrêts, il en prit un et le paya un écu, à condition que l'homme placeroit à l'entrée de la nef de Saint-Germain une grosse pierre de taille qu'il lui indiqua.

La pierre placée, le Comte de Horn se plaça dessus, et pendant la grand' messe, il entonna l'antienne qu'on chante quand on enterre les morts, et proclama l'enterrement des billets de banque. Le curé cette fois alla se plaindre. Le Comte de Horn fut envoyé à la Bastille, mais pour quelques jours seulement.

Sorti de la Bastille, il alla rue Quincampoix se mêler avec les agioteurs et figurer

comme Négociant. Il offrit à un courtier de vendre des actions à un prix fort bas, sans en avoir aucune. La scène, selon l'usage du temps, se passoit dans un cabaret, et là le Comte de Horn, écervelé, fou, extravagant, joignant à ces qualités la scélératesse, assassina, à coup de poignard le courtier, lui enleva son porte-feuille, sauta par la fenêtre pour prendre la fuite, un fort de lá halle arrêta ce Prince, et il se flatta vainement d'obtenir sa grâce; les Princes, les Grands se réunirent aussi pour la solliciter près du Régent, le Prince voulut un exemple et leur répondit que ce n'étoit point l'échafaud qui déshonoroit, mais le crime, et que les actions étoient personnelles; on lui attribua encore ces paroles, quand on lui représenta que le Comte de Horn étoit son parent : *Hé bien, quand j'ai du mauvais sang, je le fais tirer.* Et il s'en alla en secret à Saint-Cloud pour n'être point interrompu pendant l'exécution.

La France étoit alors aristocratique, et on

regardoit la décision du Régent si insolite et même si étrange, qu'il fut blâmé de laisser expirer un gentilhomme sur l'échafaud, même pour ce crime énorme. Toute la noblesse de la France blâma le Duc d'Orléans, la féodale Allemagne s'en plaignit avec amertume et on fit courir dans ce temps-là une copie de la lettre que le frère du Comte de Horn écrivit au Régent, où il se plaint en ces termes de l'exécution austère de son frère par les ordres précis du Régent.

„ Je ne me plains pas, Monsieur, de la
„ mort de mon frère. Il avoit commis un
„ crime si horrible qu'il n'y avoit punition
„ qu'il ne méritât: je me plains de ce que
„ vous avez violé en sa personne, *les droits*
„ *du Royaume, de la Noblesse et des Na-*
„ *tions:* je vous remercie de la confiscation
„ de ses biens que vous avez bien voulu
„ m'offrir, je me croirois aussi infâme que
„ lui si je recevois la moindre grâce de
„ Votre Altesse Royale. Au surplus j'espère
„ que Dieu et le Roi vous rendront un

„ jour une justice aussi exacte que celle que
„ vous avez rendue à mon malheureux frère.

Les droits du Royaume ce me semble, sont, qu'une justice sévère soit faite pour de semblables assassinats : les droits de la Noblesse sont de donner l'exemple de la soumission aux loix et non d'être soustraite aux peines des délits, mais on pardonnoit au ressentiment d'un Prince qui se croyoit déshonoré du supplice de son frére. Voilà cependant quels étoient les fruits du systême.

NOTE SEPTIÈME.

Addition à l'article du Maréchal d'HUXELLES.

LE Maréchal d'Huxelles fut à la tête du conseil des affaires étrangères pendant les premières années de la régence.

Voici les principales affaires dans lesquelles il eut part.

On songeoit en France à faire la paix de l'Espagne avec l'Empereur qui craignoit qu'on n'en fit un plan et qu'on ne le forçât ensuite à l'accepter; l'Empereur s'unit plus intimément avec l'Angleterre, et avec Dubois qu'il flatta de son secours pour le cardinalat. Le Régent l'envoya à Londres pour cet objet, mais effrayé des instructions que le conseil des affaires étrangères avoit dressé parce qu'elles ne favorisoient pas ses vues particulières, il multiplia les lettres et les

courriers pour les faire changer : le Maréchal d'Huxelles lui fit répondre qu'on lui ordonnoit de s'y conformer et qu'il y alloit de sa tête s'il prévariquoit ; mais l'Abbé encore plus intrépide, expliqua les instructions comme il l'entendit ; il favorisa les projets d'agrandissement de l'Empereur, et résolut de sacrifier l'Espagne, ne cessant, dans ses lettres privées, de faire entendre au Régent qu'en cas de mort du Roi, toujours foible et cacochime, il seroit secouru des forces de la Grande-Bretagne.

Le Duc d'Orléans ne voyoit pas combien il irritoit contre lui l'ambitieuse reine d'Espagne, jalouse de le voir régner si absolument en France, où les droits du sang appeloient Philippe V, et où elle eut voulu venir exercer un empire que les Espagnols ne voyoient qu'avec un grand mécontentement qu'elle exerçât chez eux ; c'est dans ces circonstances critiques, que l'Espagne ordonna la fameuse expédition contre la Sardaigne, ce qui rendit Dubois plus auda-

cieux dans ses plans, en remplissant ses dépêches de nouvelles considérations sur ces mouvemens. Il faisoit craindre au Duc d'Orléans que les puissances maritimes se joignant à l'Empereur contre les prétentions de l'Espagne, ne renouvellassent la guerre de 1701 en en renouvellant les motifs : Dubois présenta l'adhésion de l'Espagne au traité de l'alliance dont on conviendroit, comme nécessaire à la paix de l'Europe, et persuada le Régent.

L'Espagne elle-même, en attaquant l'Empereur, alléguoit pour raison que ce chef de l'Empire avoit, de son côté, contrevenu le premier à la neutralité de l'Italie; mais Dubois, toujours plus ardent à soutenir l'Empereur, envoyoit des projets de paix entre ce Prince et l'Espagne, que l'honneur de Philippe V ne pouvoit adopter : vainement on représenta au Régent, même en présence de Stanhope, Ministre d'Angleterre, que sans vouloir la guerre contre l'Espagne, la France s'y verroit forcée; le Régent placé

entre Dubois et le conseil des affaires étrangeres, flotoit indécis et incertain de tout événement.

Ce conseil étoit formé d'Huxelles, qui avoit déjà menacé Dubois; de l'Archevêque de Cambray, d'Estrées, qui le méprisoit et se soucioit peu des événemens, aimant de conserver sa place avec tranquillité; de Canillac, l'un des roués, que le Régent avoit appelé à ce conseil, et qui s'étoit déjà déchaîné contre l'Abbé; de Chiverni, personnellement attaché d'intérêt et d'affection à la maison d'Orléans. Le président du conseil des affaires étrangeres et les Conseillers combattirent vivement les articles du traité de la quadruple alliance de Dubois dans le conseil, le Régent résista, et d'Huxelles résolut de rendre ses provisions de Président.

Si le Maréchal eut alors exécuté cet acte de patriotisme et de générosité, il est certain que le Régent eût abandonné Dubois et son traité; d'Huxelles étoit soutenu par le conseil

et par toute la France, qui se ressouvenoit des dangers qu'elle avoit encourus pour placer un Prince de la maison de Bourbon sur le trône d'Espagne ; mais le Maréchal, qui alla jusqu'au palais royal, sa démission à la main, trembla, balbutia, et ne la présenta pas : il prit la résolution seulement de proposer par écrit ce qu'il n'avoit pas eu le courage de faire en personne; il écrivit et fit une autre faute, il menaçoit de se retirer et n'envoya pas sa démission ni ses provisions ; incapable de cette noble résolution qu'un Ministre intégre prend sur le champ quand son honneur et les intérêts de l'Etat sont compromis.

Le Régent jugea bientôt le Maréchal et le conduisit comme un enfant d'une foiblesse à l'autre jusqu'à ses desseins; il se croyoit assuré de l'obéissance de Chiverni, et suppléa au refus du Maréchal, en lui envoyant une commission de signer, au nom du Roi, la quadruple alliance. Chiverni refusa de se prêter à cet acte de condescendance, et ce Prince

Prince fit de nouveaux efforts auprès du Maréchal.

On lui dépécha d'Antin, Beringhem, Madame de Ferriol, et le Marquis de Torcy; celui-ci qui avoit donné des preuves de fermeté, se voyant éloigné des affaires où il eut encore voulu être employé, eut la foiblesse de déclarer le traité utile à la France; Madame de Ferriol alla inonder de larmes le vieillard, un autre le menaça.

Enfin, le Maréchal d'Huxelles fut entraîné, il signa le traité. Les Anglois prouvèrent ainsi leur ascendant sur le Duc d'Orléans; l'Empereur fut agrandi, et l'Espagne sacrifiée.

Cette dernière puissance fut extrêmement irritée; et contre le Régent et contre Dubois, de la signature de ce traité. La Reine d'Espagne avoit en horreur tout ce qui pouvoit confirmer les rénonciations portées par le traité d'Utrecht, étant perpétuellement atta-

chée à son plan de multiplier les souverainetés, pour les conserver aux enfans du second lit, auxquels elle avoit donné le jour. C'est alors que se fit la liaison secrette de Philippe V avec la maison du Maine, la Bretagne et plusieurs notables du Royaume, personnellement mécontens du Régent.

NOTE HUITIEME

Pièces justificatives sur GUÉRIN DE TENCIN, Cardinal.

LE Cardinal Tencin devint Ministre, comme on le sait, sans département; il se mêloit des affaires ecclésiastiques; il mettoit le trouble dans l'église de France; il animoit les partis entr'eux; il s'unissoit à Boyer et à Beaumont.

A la fin, découvert et bien dévoilé par Louis XV, hué dans le Conseil, il se retira:

on voit ici le regret qu'en eut la Cour de Rome.

Le Cardinal Tencin au Roi.

4 avril 1751.

SIRE,

JE suis comblé des grâces de Votre Majesté. Je suis pénétré de la plus vive reconnoissance, et si je l'ose dire, du plus tendre attachement pour elle. Je goûte la douceur inexprimable de servir un bon maître; mais je commence à plier sous le poids des années, ma mémoire s'en va, mes oreilles se durcissent, et les petites infirmités qui m'arrivent, m'en annoncent bientôt de plus grandes.

Il ne seroit pas d'un homme sage, et surtout de mon état, de ne pas se ménager un intervalle entre la vie et la mort, et d'attendre au milieu de la Cour une décrépitude

complette, dont l'âge où je suis, m'avertit assez que je ne suis pas éloigné.

C'est pourquoi j'ai formé, sous le bon plaisir de Votre Majesté, la résolution de me retirer dans mon diocèse, pour finir mes jours au milieu de mon troupeau. Je vous supplie, Sire, de m'en accorder la permission pour le temps où Votre Majesté ira à Compiegne.

Ce délai m'est nécessaire pour mettre quelque ordre à mes affaires domestiques; mais j'ai cru qu'il étoit de mon devoir de prévenir Votre Majesté sur le parti où je me vois réduit, et à la suite duquel elle auroit peut-être quelque arrangement à prendre.

Je sens d'avance toute la douleur et toute l'amertume que j'éprouverai en m'éloignant de sa personne. Quelque vifs que soient en moi ces sentimens, je ne puis me cacher qu'ils doivent céder aux réflexions que je viens d'exposer.

Seconde lettre du Cardinal Tencin au Roi Louis XV.

Premier mai.

SIRE,

LES raisons qui ont déterminé le parti que j'ai pris de me retirer, et dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté, ont des principes si solides, que je ne puis douter de son approbation. Mais je craindrois de lui manquer en rendant publics les arrangemens que je suis obligé de prendre, sans en avoir obtenu la permission que mon profond respect attendoit : le peu d'amis, ou de domestiques à qui j'ai été forcé de les communiquer, ont fait transpirer mon secret ; le temps d'ailleurs s'avance, et une pareille mort civile est nécessairement accompagnée de beaucoup de devoirs, qui exigent une sorte de publicité que je ne dois pas me permettre sans en rendre compte à Votre Majesté. J'ose lui

demander de nouveau son approbation. Ne pourrois-je pas me flater de la continuation des bontés dont elle m'a donné tant de marques ? Elles seront pour moi la plus grande consolation dans ma retraite, où je conserverai toujours le même zèle pour votre gloire, Sire, et le même amour pour votre personne. Mais le reste de ma vie seroit mêlé d'amertume, si je ne pouvois me flater qu'un maître, auquel je suis tendrement attaché, continue de m'honorer de ses mêmes bontés, et approuve que je lui renouvelle, de temps en temps, le souvenir et les voeux du plus reconnoissant et du plus fidèle de ses sujets, qui sera, jusqu'au dernier soupir, avec un très-profond respect, &c.

J'aurai l'honneur, au commencement de juin, de demander les ordres de Votre Majesté, pour lui rendre compte de la commission et m'en démettre.

Réponse du Roi.

A la Meutte le 3 mai 1751.

Mon Cousin, si je n'ai pas répondu à votre première lettre, c'est que je voulois vous laisser refléchir encore davantage au parti que vous m'y annonciez que vous étiez résolu de prendre, et auquel je vous avoue que j'espérois que vous ne persisteriez pas. Votre seconde lettre me fait voir que votre parti étoit bien pris, et que je me trompois. Ainsi je ne puis différer plus longtemps à vous accorder la permission que vous me demandez. Je souhaite de tout mon coeur que vous trouviez dans votre retraite toutes les douceurs que vous en attendez, et surtout que vous ne m'y oubliez pas, non plus que les obligations que vous pouvez avoir eues à mes antécesseurs. Avec cela, soyez sûr de la continuation de mon amitié. Je serai charmé de recevoir souvent de vos nouvelles, et de vous donner des miennes, surtout dans les occasions qui pourront se pré-

senter, et où vos avis pourront m'être très-utiles. Sur ce je prie Dieu qu'il vous aït, mon Cousin, en sa sainte et digne garde.

Signé LOUIS.

Extrait de la lettre du Pape au Cardinal de Tencin.

12 mai 1751.

BENEDICTUS P. P. XIV.

VENERABILIS FRATER &c.

Voilà déjà bien des années que nous nous écrivons l'un à l'autre, avec disposition de notre part de continuer tant qu'il plaira à Dieu de nous conserver la vie, et nous n'avons jamais reçu de vous aucune lettre qui nous ait causé la moindre peine. Mais ce qui n'est pas arrivé pendant le cours de tant d'années, vous vous l'êtes reservé dans votre lettre du 19 avril, à laquelle nous répondons. Vous faites plus en un seul coup que vous n'auriez pu faire, si dans chacune

de vos précédentes lettres, vous aviez pris à tâche de nous donner du chagrin. Ce qui est encore digne de remarque, c'est que notre Nonce reléve, dans sa lettre au Cardinal Secrétaire d'Etat, tous les motifs qui nous percent le coeur d'amertume, comme si nous n'étions pas que trop capable de les relever de nous-même, sans le secours de personne. Vous voyez où va tout ceci, et que nous vous parlons du départ de la Cour. Grand Dieu! quelle perte fait le Saint Siége dans cet éloignement. Il y avoit au moins dans le Conseil du Roi un ecclésiastique d'une grande probité, parfaitement au fait de nos affaires, ami personnel du pape, attaché à la Religion, à son Chef, à l'Etat Ecclésiastique, qui savoit parler, qui a parlé tant de fois, et qui étoit fait pour parler encore en faveur des intérêts de l'Eglise; qui enfin avoit l'oreille du Roi.

. . . .

Or, après lui, qui est-ce qui reste? à qui est-ce que le Pape peut écrire confidemment, pour faire savoir à Sa Majesté ce

qu'il faut qu'elle sache? et qui reste dans le Conseil, qui puisse ou qui veuille parler pour nous dans les différentes occasions? Il y a sans doute dans ce Conseil des personnes d'un mérite distingué. Supposons (et cette supposition est grande) que le plus grand nombre soit bien disposé pour nous; mais le peu d'expérience qu'ils ont de nos maximes, fait qu'il ne sera pas impossible qu'ils nous donnent des *bastonnades* en croyant nous faire des caresses. (1)

Nous comptons pour tout ce que peut se compter l'affoiblissement de votre santé, et l'augmentation de votre âge. Nous comptons aussi pour beaucoup, comme cela se doit, votre résidence personnelle dans votre diocèse; et voilà ce qui remplit un des côtés de la balance; mais que l'on mette dans l'autre l'Eglise, le Saint-Siége, et le Pape;

(1) Ce mot *bastonnades* est en italien, à cause du génie de cette langue fort propre et fort expressif. En France, où nos moeurs ont plus de décence et de gravité, il seroit très-impropre : on le conserve à cause de la singularité de l'expression.

que l'on lève ensuite cette balance, et que l'on voye lequel des deux côtés l'emportera. Notre très-cher Cardinal, nous vous conjurons de ne pas nous abandonner, et de ne plus penser à votre projet, ou du moins d'en éloigner l'exécution : souvenez-vous qu'un bon soldat meurt sur la brêche. Si nous voulions vous détailler toutes nos peines, toutes nos amertumes, le seul profit que nous retirons de notre Souverain Pontificat; si nous vous disions combien de fois il nous est venu dans l'esprit de retourner à notre vie privée, nous remplirions plusieurs feuilles, et nous vous protestons que rien ne nous retient que la pensée de sacrifier à Dieu, en expiation de nos péchés, les dégoûts que nous essuyons, et de mourir l'épée à la main, puisque nous avons tant fait que de la tirer hors du foureau.

NOTE NEUVIÈME.

Mémoire sur les FINANCES de France à la fin du ministère de M. le Duc, père de M. le Prince de Condé.

QUOIQUE la France jouît de la paix depuis dix années, à la fin de 1723, la situation des finances étoit bien plus difficile alors qu'en 1719, où l'on sortoit d'une guerre long-temps malheureuse, et qui avoit causé des dépenses considérables.

Au mois de septembre 1715, époque de la mort du feu Roi, les capitaux des rentes ne montoient qu'à environ un milliard. Il y avoit encore pour cinq cents quatre-vingt millions de dettes mobiliaires, d'avances faites par les Receveurs généraux des finances, et par les traitans, et de papiers de toute nature, qui furent réduits à deux cents cinquante millions, et acquittés en billets

d'Etat ; c'étoit en tout un milliard, deux cents cinquante millions de dettes.

A la fin de 1723, après dix années de paix, et la recherche des gens d'affaires par la chambre de justice de 1716, qui avoit été établie pour libérer le Royaume des billets d'Etat, il y avoit pour un milliard, neuf cents trente-cinq millions, cinq cents mille livres de capitaux de rentes, qui existent encore aujourd'hui : ainsi les capitaux des dettes sont supérieurs de six cents quatre-vingt cinq millions à ce qu'il y avoit en 1715.

Il en est de même des arrérages des rentes, il n'y en avoit, en 1715, que pour trente-huit millions neuf cents mille livres, et il s'en est trouvé, en 1723, pour cinquante-un millions, cinq cents mille livres, nonobstant la réduction des arrérages du denier vingt-cinq au denier quarante et cinquante, qui auroit dû produire un grand soulagement pour les finances; mais outre

qu'elles sont surchargées du paiement des douze millions six cents mille livres d'arrérages accrus depuis 1715, elles sont encore privées du produit de la ferme du tabac, qui a été cédé, en 1723, à la compagnie des Indes, pour quatre-vingt dix millions qu'elle avoit constitués en billets d'Etat.

Cette augmentation de dettes, tant en capitaux qu'en arrérages, a pour origine les opérations de la compagnie des Indes et de la banque, qui, sans doute, furent entreprises dans la vue de libérer l'Etat, mais dont le succès fut bién différent. Il est inutile de retracer ici le tableau du Royaume à la fin de 1720, on se souvient assez d'avoir vu les peuples chargés d'une infinité d'effets et papiers de différentes espèces, qui étoient répandus dans le public par des voies inusitées, et qui étoient tombés dans le plus vil discrédit, parce qu'ils n'avoient eu qu'une valeur fictive; la compagnie des Indes épuisée par la perte des fonds de ses actionnaires, et accablée sous le poids de dettes

immenses qu'elle avoit contractées avec le public; la plupart des ordres du Royaume intervertis par la décadence des anciennes fortunes, et par l'élévation des nouvelles, et beaucoup d'anciens créanciers de l'Etat, confondus avec de nouveaux porteurs de créances, qui ne leur avoient rien coûté. Le nouveau gouvernement prit des mesures pour démêler le cahos des affaires publiques.

Par le moyen du visa des effets, et par d'autres calculs, on reconnut qu'il avoit été fabriqué pour trois milliards, soixante et dix millions, neuf cents trente mille, quatre cents livres de billets de banque; que les effets répandus dans le public montoient à trois milliards, deux cents mille livres, en y comprenant le prix que les actionnaires avoient déclaré que leurs actions leur avoient coûté, et que la compagnie des Indes avoit perdu un milliard, quatre cents soixante et dix millions, (1) tant par l'achat, que la con-

(1) La perte d'un milliard, quatre cents soixante et dix millions, par la compagnie des Indes et le surhaussement prodi-

version d'actions en billets de banque, que par ses autres opérations, dont le plus grand nombre avoit été autorisé par le gouvernement. Ce fut ce dernier motif qui fit appliquer au profit de cette compagnie les réductions faites par les Commissaires du Conseil sur les effets visés, et qui, parce que ces réductions ne pouvoient suffire à la libérer, détermina aussi le gouvernement à lui faire expédier, en vertu de l'arrêt du Conseil, pour cinq cents soixante et quinze millions d'ordonnances au porteur, qui lui ont servi à retirer le reste des billets de banque, que les sujets avoient porté au trésor royal, pour acquérir des rentes, ce qui a mis cette compagnie en état de rendre compte de la banque à la chambre des comptes.

Le gouvernement, après avoir ainsi pallié les pertes immenses de la compagnie des Indes, s'est trouvé dans l'obligation de la soutenir, non seulement par justice, et pour

gieux des monnoyes, sont les sources des maux qu'il s'agit de réparer aujourd'hui.

éviter

éviter la ruine de quantité de familles qui avoient acquis des actions à titres onéreux dans le temps que les remboursemens forcés ne leur laissoient pas d'autre emploi, pour se faire un revenu; mais encore par l'impossibilité où étoit le Roi de se charger d'un objet aussi considérable que l'eût été la liquidation des actions en valeur numérale, d'autant que suivant les déclarations des actionnaires, elles leur tenoient lieu de neuf cents millions, et qu'après la réduction même, c'eût été un accroissement de dettes pour l'Etat, de cinq cents millions de capitaux et de dix millions d'arrérages au denier cinquante.

On ne parle point ici des pertes différentes que les familles ont faites, par la mutation des biens en d'autres mains et par l'événement des opérations de la banque et de la compagnie des Indes, attendu qu'il s'agit seulement de faire connoître d'où procède l'augmentation de six cents quatre-vingt cinq millions de capitaux, et de douze mil-

lions six cents mille livres d'arrérages, en 1723, à la charge de l'Etat, et la privation du produit de la ferme du tabac.

La situation n'étoit pas moins difficile par rapport aux dettes mobilieres et la valeur des monnoies. En 1715, le paiement des rentes étoit à jour, et toutes les dettes mobiliaires englobées dans les deux cents cinquante mille livres de billets d'Etat.

En 1723 il étoit dû quarante-trois millions d'arrérages, tant de rentes que d'autres sommes à payer par le trésor royal, sans compter les gages et charges employées dans l'Etat du Roi.

En 1715, les monnoies, à vingt-huit livres le marc d'argent offroient une ressource au gouvernement; aussi dans les huit années suivantes a-t-il été fait une levée de trois cents cinquante-deux millions au profit du Roi sur les peuples, par le surhaussement prodigieux des monnoies jusqu'à

cent vingt livres le marc d'argent, ce qui d'ailleurs a causé une perte immense aux sujets, par les fausses remarques faites dans les pays étrangers.

En 1723 il n'y avoit pour l'Etat qu'une perte indispensable à supporter par la diminution des monnoies, qui étoient encore à soixante-neuf livres le marc d'argent, cette diminution étoit nécessaire pour remédier aux maux que le surhaussement des espéces produisoit depuis long-temps dans le Royaume, par l'excessive cherté des vivres, denrées et marchandises et de la main-d'oeuvre, pour mettre les troupes en état de vivre et de s'habiller avec leur solde, ce qu'elles ne pouvoient faire, en sorte que dans ce Royaume si fécond en hommes, on ne trouvoit point de soldats, et pour rendre justice aux créanciers de l'Etat, qui par la réduction de leurs rentes et des gages du denier vingt et vingt-cinq au denier quarante et cinquante, ne recevoient pas réellement un pour cent d'arrérages des capi-

taux à trente livres le marc d'argent, dont ils avoient secouru le feu Roi dans les guerres pénibles et longues qu'il avoit eues à soutenir; déterminé par de si puissants motifs, le gouvernement réduisit donc, en 1724, le marc d'argent monnoyé à quarante-une livre dix sous.

Il y avoit, au premier janvier 1724, cinquante-quatre millions de fonds dans la caisse de Paris et des Provinces, et il étoit dû quarante-trois millions d'arrérages, non compris les gages et charges, il a été payé dans ladite année vingt-neuf millions sur les quarante-trois millions d'arrérages, et les diminutions ont causé une perte de quarante millions. On a porté la bonne cause, et la précision dans presque toutes les parties de recettes et de dépenses, pour empêcher, par des établissemens solides et par un controlle permanent, le divertissement des deniers royaux et la dépravation des finances autrefois si commune. C'est ainsi que s'est passée l'année 1724.

La réduction des monnoies a fait disparoître l'argent du commerce et a coupé la circulation des espéces; effet ordinaire des diminutions d'especes pendant un temps, delà vient qu'il y aura du vuide dans les revenus de la présente année, et du manque de fonds pour le paiement des dépenses ordinaires, qui sont toujours fixes et ne varient point comme les recettes.

Plus on s'éloigne du temps des diminutions d'especes, plus la circulation reprend de force par elle-même. Le gouvernement y concourt aussi dans la conjoncture présente, puisqu'il facilite les conventions particuliéres, par le rétablissement des stipulations au denier vingt. Ainsi l'on peut espérer, avec raison, que l'argent deviendra moins rare de jour en jour, et que les revenus de l'année prochaine ne seront pas altérés comme ceux de la présente année.

Outre cette diminution de recette, qu'il est de nécessité absolue de remplacer, pour

fournir aux dépenses de l'année courante, il reste à payer quatorze millions sur les arrérages de 1723, et environ huit millions sur ceux de 1724.

Le voyage de l'Infante, celui de la Reine, sa maison, et le mariage du Roi, forment encore un surcroît de dépense. Telle est la nature des besoins actuels, il y faut joindre encore les frais qu'il en coûtera pour faire une augmentation dans les troupes du Roi et pour former des magasins de bled et d'avoine sur les frontières du Royaume; précautions que le gouvernement trouve nécessaires, afin de tenir l'Etat en garde contre les entreprises d'une guerre injuste qui pourroit lui être suscitée, et afin que s'il arrivoit une année de stérilité, la nourriture des troupes fût assurée, et que les grains des provinces du Royaume demeurassent tout entiers pour l'usage des peuples.

On ne sauroit satisfaire à tous ces besoins sans des secours extraordinaires et pressans.

C'est pourquoi le Conseil est obligé de faire faire la levée du joyeux avénement dont il avoit suspendu la prescription, à dessein d'en faire la remise aux peuples, si l'état des affaires l'eût permis, et comme ce droit ne suffit pas, le Conseil est encore dans la nécessité d'établir des maîtrises nouvelles à cause du mariage du Roi, et de demander une augmentation de finance aux receveurs des domaines et trois à ceux des actions de villes.

Par ces différens moyens, toutes les dépenses présentes et les restes de celles du passé seront acquittées.

A l'égard de l'avenir, le Gouvernement y pourvoira en deux manières qui ne sont point onéreuses au public. En premier lieu, il a fixé des retranchemens considérables sur diverses parties de dépenses ordinaires. En second lieu, il a formé un plan pour améliorer, par une bonne régie, quelques parties de recette, sans qu'il en coûte rien de

plus aux sujets. Ces deux moyens, qui sont l'effet de l'ordre et de la bonne administration, fourniront une ressource annuelle et sûre de plus de douze millions, qui serviront à l'entretien des troupes d'augmentation, et à l'acquittement des dépenses auxquelles les revenus ne pourront pas fournir, d'autant qu'il est naturel de présumer du rétablissement de la circulation, qu'il n'y aura pas à l'avenir dans les recettes une aussi grande diminution qu'en 1725. Ainsi le paiement de toutes les dépenses de l'Etat et des arrérages des rentes et autres charges, doit être regardé comme certain; on remédie au retardement du produit des impositions fixes, et à la diminution des autres droits du Roi. Dans le cours de cette année les magasins du Roi seront remplis, les frontières en sûreté et les troupes accrues, non pour faire la guerre, mais pour se mettre en état de défense, et pour montrer aux puissances voisines que l'on prend de sages précautions, et les sujets seront forcés de convenir dans la suite qu'ils de-

vront la tranquillité de ce Royaume à ces mêmes précautions.

Cependant l'Etat resteroit toujours chargé de cent quatre-vingt quinze millions de capitaux de dettes, et de cinquante et un millions, cinq cents mille livres d'arrérages, poids énorme qui l'entraîneroit à la fin à sa ruine, si on ne travailloit pas à sa libération. Ainsi les revenus du Roi seroient toujours absorbés par le paiement des arrérages ; Sa Majesté n'auroit aucuns fonds libres, et les peuples seroient inutilement chargés d'impositions, et sans aucun espoir de soulagement. C'est à ces maux, qui se sont prodigieusement accrus en 1719 et 1720, qu'il faut apporter du reméde, pour donner au royaume une véritable force, et pour confirmer l'état de tous les sujets et ramener la confiance publique, enfin, pour arriver au point de réduire les impositions, et de rendre les peuples plus heureux : si la ressource dont on se servira est modique pour ceux qui en supporteront le fardeau,

si elle est puisée dans les plus solides revenus des sujets et repartie entr'eux avec une juste proportion, aucun n'aura lieu de se plaindre, puisqu'en contribuant au soutien de l'Etat, il pourvoira à sa propre conservation et à ses revenus, de quelque espéce qu'ils puissent être.

L'établissement du cinquantiéme du produit des terres, maisons et biens-fonds, nous est indiqué par la Hollande, qui leve d'ailleurs tant d'autres droits sur ses peuples, les habitans des campagnes et leur industrie sont assez chargées par le paiement de l'imposition des tailles, ils ont peu d'intérêt au paiement des rentes dûes par le Roi. Ceux qui possédent les biens-fonds doivent donc être appellés au secours de l'Etat dans la situation présente.

Fin des Notes du Tome II de l'Histoire des Hommes illustres.



